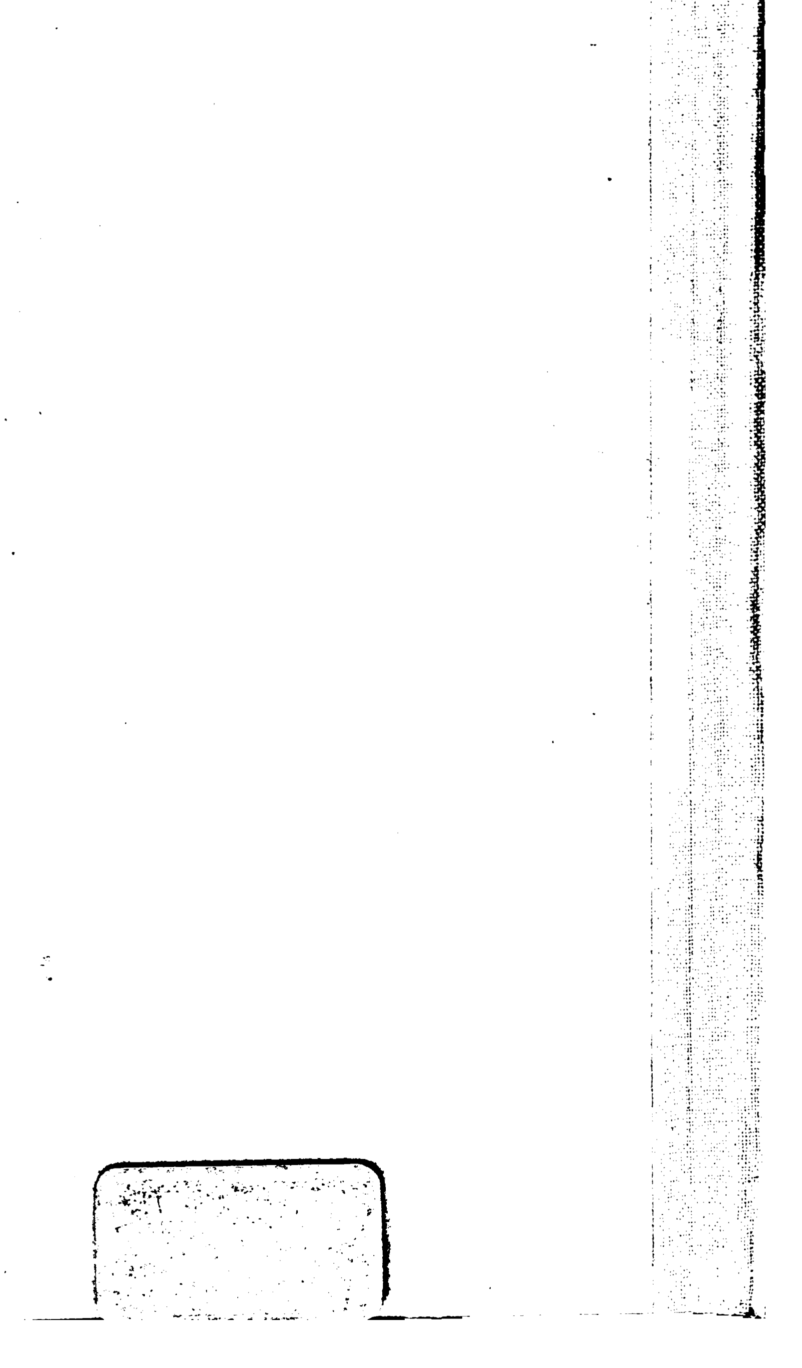
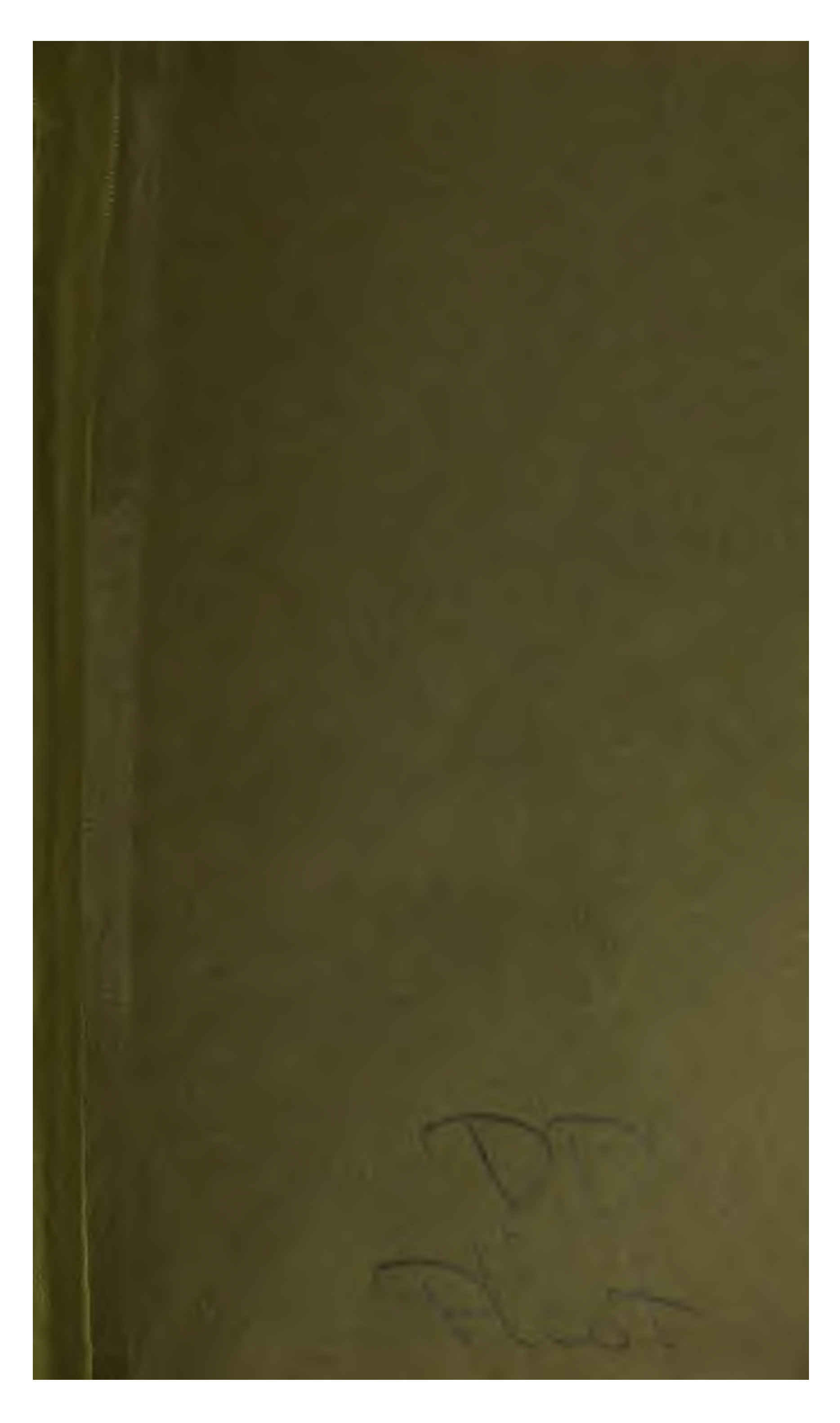




HISTOIRE

DES

GAULOIS,

DEPUIS leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs et jusqu'aux commencemens de la Monarchie Françoise;

SUIVIE

De détails sur le climat de la Gaule, sur la nature de ses productions, sur le caractère de ses habitans, leurs mœurs, leurs usages, leur gouvernement, leurs lois, leur religion, leur langage, les sciences et les arts qu'ils ont cultivés etc.

PAR JEAN PICOT, de Genève; Professeur d'Histoire et de Statistique dans l'Académie de cette ville.

TOME TROISIEME.

A GENÈVE,

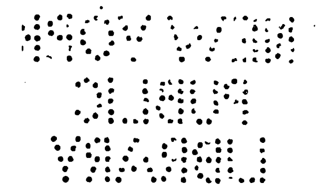
Chez J. J. PASCHOUD, Libraire.

AN XII. — 1804.

Cognoveram.....facundiâ Græcos, gloriâ belli Gallos antè Romanos fuisse.

Sallust. in bello catilinario, cap. 53.

« Je savois que les Romains avoient été surpassés par les Grecs dans l'art oratoire, et par les Gaulois dans la gloire des armes. »



HISTOIRE
DES
GAULOIS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE SIXIÈME.

Du Gouvernement des Gaulois, et de leurs Lois.

LA Gaule étoit partagée en un grand nombre de cantons différens, qui formoient, pour ainsi dire, autant d'États confédérés, et qui avoient chacun leurs lois et leur constitution distinctes; ils ne se réunissoient que dans les occasions importantes, où il s'agissoit d'un intérêt général; l'histoire a conservé peu de détails sur les lois particulières à chacun de ces États; elle s'étend davantage sur celles qui leur étoient communes.

CHAP. VI.

Division politique de la Gaule.

CHAP. VI. Quelques-uns des peuples de la Gaule étoient administrés par des Rois (1); le plus grand nombre formoient des Républiques aristocratiques; c'étoient les Nobles, qui, en tems ordinaire, exerçoient les principales fonctions du gouvernement; chaque année la multitude élisoit parmi eux un Prince et un Chef, pour diriger les opérations de la guerre. Ces Chefs n'avoient donc qu'un pouvoir temporaire; on ne sait pas s'ils pouvoient être fréquemment réélus.

Chez les Eduens, peuple des environs d'Autun, le Magistrat qu'on élisoit annuellement, s'appeloit *Vergobret;* il ne pouvoit pas sortir des limites du pays qu'il

---

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 13. — Strab. l. 4. — De Burigny, Mémoir. de l'Académ. des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 40. page 31. — Les auteurs anciens entrent dans peu de détails sur les limites de l'autorité des Rois, des Prêtres, des Nobles et du peuple chez les Gaulois; il est nécessaire de suppléer, par quelques conjectures, à ce qui manque dans leurs écrits; delà vient que les savans modernes n'ont pas tous été d'accord sur ce sujet; il y auroit eu moins de différences dans leurs opinions, s'ils avoient puisé dans toutes les sources où ils pouvoient trouver des renseignemens.

administroit; mais en revanche il y jouissoit d'une autorité considérable, à quelques égards despotique; il avoit droit de vie et de mort, pendant tout le tems que duroient ses fonctions. Les Druides, c'est-à-dire les Prêtres, devoient concourir à son élection; deux personnes de la même famille ne pouvoient pas, tandis qu'elles vivoient toutes les deux, occuper cette place. Ainsi, un homme, dont le père avoit été Vergobret, ne pouvoit pas s'élever à la même dignité, jusqu'à la mort de son père. Jules César força un Vergobret, nommé Cotus, à déposer sa magistrature, parce que son frère avoit rempli les mêmes fonctions, l'année précédente, et parce qu'il n'avoit pas été élu en public, dans le tems et suivant les formes ordonnées par les lois; il confirma, au contraire, la nomination d'un autre Chef, nommé Convictolane, qui avoit rempli toutes les conditions requises pour être élu (1).

La Gaule étoit habituellement partagée en un grand nombre de factions ou de

---

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 1. c. 16, et l. 7. c. 32 et 33.

CHAP. VI. partis (1); il y en avoit non-seulement dans chaque État, mais même dans chaque canton, dans chaque village, dans chaque habitation. Les chefs de ces partis jouissoient du plus grand crédit; ils décidoient de toutes les affaires importantes. César estime que cette institution remontoit à un tems très éloigné, et qu'elle avoit été créée non par hazard, mais à dessein, afin que le peuple ne manquât pas de secours contre les hommes puissans; il observe là-dessus que les chefs ne permettoient jamais qu'on opprimât les hommes de leur parti, et qu'autrement ils auroient perdu tout leur crédit.

Les peuples de la Gaule se disputoient la primatie, c'est-à-dire, le droit de commander dans les affaires importantes, dans celles qui intéressoient toute la confédération (2); les Berruyens, les Arverniens, les

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 11.

(2) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 1. c. 31. — Strab. l. 4. — Lucain (Pharsal. l. 1. v. 427.) parle ainsi des Arverniens :

Arvernique ausi Latio se fingere fratres
Sanguine ab Iliaco populi.

« Ils prétendent être issus du sang des Troyens; ils osent ainsi se regarder comme les frères des habitans du Latium. »

Eduens, les Séquaniens, les Rémiens, sont ceux qui paroissent avoir joui le plus souvent de ce droit, avant la conquête des Gaules, par les Romains. Quant aux peuples les plus foibles, ils embrassoient le parti de l'un des deux chefs des factions régnantes, et se dévouoient entièrement à sa cause. Du tems de César, les Eduens étoient à la tête d'une des factions, et avoient les Romains pour alliés; les Arverniens, qui se vantoient d'être issus des Troyens, étoient à la tête de l'autre faction; ils étoient parvenus à ranger dans leur parti la portion la plus considérable de la Gaule; il fut même une époque, où ils avoient étendu leur domination jusqu'à Narbonne, et jusqu'aux limites des possessions de la ville de Marseille, et où ils avoient, d'un autre côté, soumis diverses nations jusqu'aux Pyrénées, au Rhin et à l'Océan. CHAP. VI.

Les Séquaniens furent aussi, pendant long-tems, en guerre avec les Eduens; soit parce qu'ils étoient ennemis de Rome, et que les Eduens étoient ses alliés; soit parce que le fleuve de la Saône, qui séparoit leurs territoires, étoit une occasion fréquente de disputes; peu de tems avant les

CHAP. VI. guerres de César, en Gaule, les Séquaniens, se sentant les plus foibles, avoient appelé à leur secours les Germains, avoient battu, par ce moyen, les Eduens, et passé toute la Noblesse du pays au fil de l'épée; mais ils n'avoient pas retiré pour eux-mêmes un grand avantage de ces succès. Arioviste, Roi des Germains, au lieu de repasser le Rhin après les avoir secourus, s'étoit établi dans leur pays, et les vexoit horriblement. Lorsqu'il eut été défait par César, les Eduens reprirent leur ancienne prépondérance, et les Séquaniens perdirent la leur; mais les Rémiens leur succédèrent et attirèrent à leur parti tous les ennemis du nom romain.

Assemblées générales des Gaulois.

Presque tous les petits peuples, habitant dans un même pays, qui ont voulu conserver à la fois une grande liberté résultant du petit nombre des citoyens, et une force suffisante pour résister aux invasions de leurs voisins, se sont constitués en Républiques confédérées; ainsi, les Grecs, divisés en un si grand nombre d'États, avoient une assemblée connue sous le nom de *Conseil des Amphyctions*, où l'on traitoit des affaires générales de la Grèce; ainsi,

de nos jours, les Suisses ont eu et conservent encore leur *Diète*, où tous les Cantons envoient des députés; les États-Unis de l'Amérique ont de même leur *Congrès*. Les Gaulois vivoient sous une administration à peu près semblable; il y avoit, de tems en tems chez, eux de ces assemblées générales, où chaque peuple envoyoit des députés; mais elles n'avoient lieu que lorsqu'il s'agissoit de quelque guerre importante, qui intéressoit tout le pays, ou au moins une grande faction (1); dans les affaires moins essentielles, et qui ne concernoient qu'un seul État, les assemblées ne se tenoient pas par députés; tous les citoyens y assistoient, depuis les jeunes gens jusqu'aux vieillards; le son de la trompette se faisoit entendre pour annoncer le moment de la réunion; on y venoit armé, et l'on se tenoit en plein air. C'étoit là que le peuple jouis-

---

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 5. c. 56, l. 6. c. 13, et l. 7. c. 21. — Hirt. Pansam. de bell. gall. l. 8. c. 8. — Tit. Liv. l. 21. c. 20. — Strab. l. 4. — *N. B.* Pendant long-tems, les Gaulois et les Francs, qui se mêlèrent à eux, conservèrent l'usage de tenir en plein air les assemblées nationales.

CHAP. VI. soit vraiment de la souveraineté; il nommoit ses Magistrats, et prononçoit sur les intérêts les plus importans de la patrie; dans toute autre occasion il n'étoit pas permis de discuter les affaires d'État. Nous ne pouvons nous empêcher, en parlant de ces assemblées, de rappeler la grande analogie qu'elles ont, avec ce que nous avons vu se pratiquer, de nos jours, dans les petits cantons de la Suisse; là, de même que dans la Gaule, le peuple se réunissoit en armes chaque année, depuis les jeunes gens de quatorze ans, jusqu'aux vieillards les plus avancés en âge; il décidoit de la paix ou de la guerre, nommoit ses Magistrats, et jugeoit leur administration; les citoyens, qui pouvoient être appelés à verser leur sang pour la patrie, s'attachoient à elle par les liens les plus forts, en prenant part à son administration. Tel est l'avantage de cette institution; mais, d'un autre côté, il faut une grande simplicité dans les mœurs, pour que des assemblées aussi nombreuses n'entraînent pas avec elles des tumultes et de grands abus; chez un peuple corrompu, elles ne pourroient pas avoir lieu.

Coutumes singulières.

On observoit, dans les assemblées des Gaulois, une coutume bizarre (1), qui prouve l'importance qu'on mettoit à y maintenir l'ordre; si quelqu'un faisoit du bruit pendant qu'un orateur parloit, un homme, chargé du soin d'entretenir la police, une espèce d'huissier ou d'appariteur, s'approchoit de lui avec son couteau tiré, et lui ordonnoit, avec menaces, de se taire; s'il continuoit à faire du bruit, l'huissier répétoit jusqu'à deux ou trois fois les mêmes menaces; mais à la fin il lui coupoit un morceau de son manteau, de manière que le reste devînt inutile.

Nous avons déjà parlé de l'usage cruel qu'avoient les Gaulois, de faire périr le dernier homme qui arrivoit à leurs assemblées; on aime à croire que cette coutume fut abolie de bonne heure, lorsque la civilisation commença à faire des progrès parmi eux; le silence qu'observent sur ce sujet tous les écrivains postérieurs à César, nous paroît d'un indice favorable. Il est bon de triompher de l'insouciance pour les affaires publiques; mais un usage, qui sup-

(1) *Vid.* Strab. l. 4.

CHAP. VI. posoit toujours une victime, étoit affreux et tenoit à une barbare superstition.

Distinction des Druides, des Nobles et du peuple.

Il y avoit différens ordres de citoyens chez les Gaulois; nous allons rapporter ce qu'en dit César, qui est l'auteur le plus exact, et qui fournit le plus de détails sur ce sujet (1).

« Il y a, » dit-il, « dans toute la » Gaule deux classes d'hommes, qui jouis- » sent de quelque considération, car le » peuple est presque regardé comme escla- » ve; il n'ose rien par lui même; il n'est » employé dans aucun conseil; la plupart » des Gaulois, étant opprimés de dettes » et d'impôts, ou victimes des insultes des » hommes les plus puissans, se donnent » en servitude aux Nobles, qui exercent » sur eux tous les droits d'un maître sur ses » esclaves; les deux classes d'hommes aux- » quels l'on accorde tous les honneurs, sont » les Druides et les Chevaliers. Les Drui- » des s'occupent des choses divines, font » les sacrifices publics et particuliers, et » interprètent les augures; ils voient un » grand nombre de jeunes gens se rassem-

---

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 13.

» bler autour d'eux pour s'instruire, et ils
» sont fort considérés; ils jugent de pres-
» que tous les différens tant publics que
» particuliers. Si l'on a commis quelque
» crime, quelque meurtre; s'il y a une
» dispute sur un héritage, sur des limites,
» ce sont eux qui en décident et qui or-
» donnent des peines ou des récompenses;
» ils interdisent les sacrifices à ceux qui
» refusent de s'en tenir à leurs décrets.
» Cette peine est la plus grande de toutes
» chez eux, et ceux qui ont été ainsi in-
» terdits, sont regardés comme impies et
» comme criminels; chacun les fuit, évi-
» tant leur approche et leur conversation,
» comme s'ils étoient atteints d'un mal con-
» tagieux; ils ne peuvent parvenir à aucun
» honneur, ni même obtenir qu'on leur rende
» justice. Les Druides ont un chef qui jouit
» parmi eux de la plus grande autorité;
» après sa mort, s'il n'y a aucun Druide
» assez éminent pour lui succéder sans op-
» position, les autres élisent entr'eux à
» cette place; quelquefois ils se la dis-
» putent les armes à la main. Les Drui-
» des se réunissent, en un certain tems de
» l'année, dans un lieu consacré, sur les

CHAP. VI. » frontières des Carnutes (le Chartrain), » pays qu'ils regardent comme le centre » des Gaules ; là viennent de tous les côtés » ceux qui ont des procès ; ils se soumet- » tent aux jugemens qu'on leur prononce. »

Cette réunion étoit comme une espèce de tribunal d'appel, où les différens les plus considérables, jugés ailleurs en première instance, étoient de nouveau discutés.

La seconde classe des Nobles, suivant César, étoit les Chevaliers (1) ; ils suivoient tous la carrière militaire, et faisoient la guerre à cheval ; continuellement sous les armes par une suite des mœurs de leur nation, ils acquéroient beaucoup d'adresse et d'habileté dans leur métier, et méritoient la réputation dont la cavalerie gauloise jouissoit auprès des Romains.

Cliens gaulois.

Les Nobles les plus puissans étoient ceux qui avoient le plus grand nombre de cliens réunis autour d'eux ; c'étoit par là qu'on jugeoit de leur dignité. Nicolas de Damas, cité par Athénée (2), parle d'un Chef des

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 15.
(2) L. 6. c. 13.

Gaulois, qui avoit auprès de lui six cents cliens choisis. César raconte (1), comme on l'a déjà vu, qu'Orgétorix, Noble helvétien, put réunir dix mille cliens ou personnes de sa famille et de ses amis, et se soustraire par leur moyen à la sentence de mort que ses compatriotes étoient sur le point de rendre contre lui.

Les cliens dont il est ici question, étoient entièrement dévoués à leurs Patrons (2); ils faisoient toutes leurs volontés, les accompagnoient partout, et partageoient tous leurs périls; si leur maître succomboit, soit en combattant, soit par maladie, on les voyoit souvent se donner la mort. « Il n'y a pas » d'exemple, » dit Nicolas de Damas, » qu'un seul d'entreux ait refusé de sacri- » fier sa vie, après la mort du Protecteur, » au service duquel il s'étoit dévoué. »

D'un autre côté, les cliens étoient extrêmement ménagés, parce que c'étoit de leur nombre que dépendoit le degré de la

(1) De bello gallico, l. 1. c. 4.

(2) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 3. c. 22. — Polyb. l. 2. — Nicol. damascen. apud Athenæum, l. 6. c. 13.

CHAP. VI. puissance et de la considération dont jouissoient les Chevaliers gaulois ; si leur Patron n'avoit pas eu des égards suffisans, ils auroient passé dans le parti d'un autre maître, et il ne paroît pas qu'ils fussent embarrassés à en trouver; ainsi, les cliens mangeoient à la table de leurs maîtres, et participoient à la jouissance de tous leurs biens. C'étoit là probablement leur seul salaire, ou du moins les écrivains anciens n'en mentionnent point d'autre. Les cliens, dont nous venons de parler, sont, selon toute apparence, la même classe de personnes, que César appelle *solduriers*, et Athénée *parasites* ou *silodures*, mot qui signifie *hommes dévoués ;* ils faisoient partie du peuple, et s'engageoient au service de quelque Seigneur, afin d'avoir un Protecteur qui les défendît contre les injustices auxquelles leur foiblesse les exposoit.

Influence des femmes dans le gouvernement.

Les femmes jouoient un rôle assez important dans le gouvernement des Gaulois (1); leur mérite avoit été senti par ces peuples,

(1) *Vid.* Plut. de virtutib. mulier. — Polyæni stratagemat. l. 7. c. 50. — Alexand. ab Alexandro, l. 4. c. 11.

quoique barbares; sans doute leur beauté et leur courage devoient leur attirer de la considération, mais leur sagesse et leur prudence y contribuoient aussi. Plutarque raconte que les Gaulois, avant de passer en Italie, étoient tourmentés par une guerre intestine, et sur le point de s'entretuer les uns les autres, lorsque leurs femmes, s'avançant au milieu de la mêlée, séparèrent les combattans. Elles se firent exposer les causes du combat, et prononcèrent un jugement avec tant d'adresse et d'impartialité, qu'elles parvinrent à rétablir l'harmonie et la paix. Dès lors, ajoute Plutarque, les Gaulois adoptèrent l'usage de consulter leurs femmes, lorsqu'ils vouloient faire la paix ou la guerre; c'étoient elles qui appaisoient leurs différens avec leurs voisins. Dans le traité fait entre les Gaulois et Annibal, lorsque ce Chef carthaginois traversa la Gaule, pour aller conquérir l'Italie, il fut statué que, si un Gaulois avoit à se plaindre d'un Carthaginois, l'affaire seroit jugée par les Magistrats de ce dernier, et que si c'étoit un Carthaginois qui eût souffert d'un Gaulois, il s'adresseroit à un conseil de femmes gauloises.

CHAP. VI.

Il seroit facile de rapporter des exemples de l'influence exercée en différentes occasions, par les femmes gauloises. Pendant que César assiégeoit la ville de Bourges, l'an 52 avant J. C., elles empêchèrent leurs maris de fuir, quoiqu'ils en eussent pris la résolution; elles les forcèrent à rester dans la ville, et à la défendre contre leur propre volonté (1).

Lois particulières.

Les lois de détail des Gaulois ne sont qu'imparfaitement connues (2); elles n'étoient pas même écrites, ni rédigées en un seul code; il est vraisemblable qu'elles étoient simples et peu nombreuses : un peuple sauvage ne sauroit que faire d'un grand nombre de réglemens, et n'auroit pas même les moyens ou la volonté de les étudier. Une des lois les plus importantes, étoit sans doute celle qui donnoit le droit de vie et de mort, aux pères sur leurs enfans en bas âge; on n'avoit pas craint qu'ils abusassent de ce droit; la tendresse paternelle étoit un garant assez sûr de leur douceur.

---

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 7. c. 26.

(2) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 16, 18, 19 et 20. — Nic. damasc. apud Stobæum, serm. 165.

On

On ne sait pas précisément quelle étoit la punition du meurtre chez les Gaulois ; le sentiment naturel porteroit à croire que c'étoit la mort ; mais Nicolas de Damas, parle seulement de l'exil, à moins qu'il ne s'agît de l'assassinat d'un étranger ; peut-être ne doit on pas ajouter une foi entière au récit de cet écrivain; cependant, on ne peut se décider pour l'opinion contraire, sans avoir de preuves. CHAP. VI.

On punissoit le larcin et le brigandage en condamnant au feu les coupables, et en les faisant servir de victimes pour les sacrifices ; cette loi qui, au premier aspect, révolte et semble disparate avec celle qui concernoit l'assassinat étoit, jusqu'à un certain point, nécessaire, chez un peuple dont les principales richesses étoient abandonnées à la bonne foi publique.

Les Gaulois prenoient beaucoup de précautions pour empêcher que l'indiscrétion et la crédulité des particuliers ne nuisissent aux affaires publiques ; lorsque quelqu'un apprenoit une nouvelle qui intéressoit l'État, il devoit la communiquer aux Magistrats, et en faire un secret pour toute autre personne ; les Magistrats alors délibéroient sur

CHAP. VI. cette information, et en cachoient ou en découvroient à la multitude ce qu'ils jugeoient convenable; sans cette précaution, le peuple ignorant et téméraire auroit pu s'effrayer et prendre des résolutions nuisibles, dont il eût peut-être été impossible d'arrêter l'effet; d'après les mêmes principes, il étoit défendu de parler des affaires d'État, excepté dans le conseil de la nation, qui étoit assemblé à cet effet.

Gouvernement de Marseille.

La ville de Marseille faisoit partie de la Gaule; cependant, elle avoit une administration particulière, et des lois tout-à-fait différentes; ses habitans avoient conservé leurs mœurs grecques, et s'étoient peu mélangés avec les Gaulois, leurs voisins. Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan de donner une histoire détaillée de ces lois, il ne sera pas cependant sans intérêt d'entrer dans quelques explications sur la législation d'une ville qui a joué un si grand rôle dans la civilisation de la Gaule (1).

(1) *Vid.* Strab. l. 4. — Cicero. in orat. pro. L. Flacco. — Val. Maxim. l. 2. c. 6. — Ælian. variar. historiar. l. 2. c. 38.

N. B. Le mot *Timuques* vient de deux mots grecs et signifie *propriétaires de dignités.*

Le Gouvernement de Marseille étoit aristocratique; on l'avoit confié à un conseil de six cents personnes, qui portoient le titre de *Timuques*, parce que leur dignité étoit à vie; ils étoient présidés par quinze citoyens, chargés de l'administration des affaires, et qui formoient une espèce de petit conseil. Ces quinze avoient trois Magistrats à leur tête; nul ne pouvoit être Timuque, s'il n'avoit des enfans, et si ses ancêtres n'avoient été, au moins depuis trois générations, au nombre des citoyens de la ville. Les Marseillois se servoient des lois ioniques; ils s'étoient surtout adonnés au commerce et à la navigation; quoiqu'ils eussent soumis quelques peuples voisins, leur domination étoit peu étendue, et leur ville en fit toujours la principale partie. CHAP. VI.

Lois particulières de Marseille.

Presque tous les historiens conviennent que les lois étoient extrêmement sages à Marseille; Strabon en fait un grand éloge; Cicéron doute si elles ne sont pas préférables à celles de toutes les autres nations; il dit qu'il est plus facile de les louer que de les imiter; Plaute, pour exprimer des mœurs irréprochables, les appelle les mœurs marseilloises; cependant il faut croire qu'il

CHAP. VI. entendoit plutôt parler des lois que des mœurs ; car la corruption, suite du luxe, s'étoit glissée dans cette ville, ainsi qu'elle le fait toujours dans les cités opulentes.

Valère Maxime a conservé quelques-unes des coutumes et des lois les plus remarquables des Marseillois ; il dit, entr'autres choses, qu'ils ne permettoient pas aux comédiens de paroître sur leurs théâtres ; parce que leurs pièces étoient presque toujours indécentes, et qu'un pareil spectacle eût été dangereux pour les bonnes mœurs. Les Marseillois fermoient leurs portes à tous ceux qui, sous une fausse apparence de Religion, vivoient dans la paresse, et mendioient leur nourriture ; ils pensoient, avec raison, que le vagabondage et la mendicité naissent, pour l'ordinaire, de la paresse et de la fainéantise, et nuisent à l'industrie. Ne seroit-il pas utile qu'on imitât, de nos jours, l'exemple si sage des Marseillois ; qu'on distinguât avec soin les pauvres intéressans, dont un grand nombre souffrent en secret, des paresseux qui cherchent, sans juste fondement, à intéresser la Religion dans leur cause ; en un mot, qu'on prît des précautions plus

sévères que celles qui existent, pour détruire la mendicité? Combien de villes, de grandes villes surtout, dont les environs sont infestés de vagabonds, qui sont le fléau de la société, et forment bien souvent une pépinière de voleurs et de brigands (1)! CHAP. VI.

Les Marseillois avoient un grand respect, même dans les moindres choses, pour les usages anciens; ainsi, depuis la fondation de leur ville, ils conservoient une épée qui servoit aux exécutions des criminels; ils ne la remplaçoient point, quoique rongée de rouille, et à peine suffisante pour le but auquel elle étoit destinée. Devant les portes de la ville, il y avoit deux bières, dont l'une servoit pour les cadavres des hommes de condition libre, et l'autre pour ceux des esclaves. On portoit ces bières sur un char au lieu de la sépul-

(1) Nous pouvons citer ce qui se passe aux environs de Genève. La seule commune, le seul village de Chesne-Thonex, situé à demi-lieue de Genève, recèle une centaine d'hommes, de femmes ou d'enfans, qui n'ont d'autre état que celui de la mendicité, et qui, dans la belle saison, se répandent tous les jours dans les campagnes à une ou deux lieues à la ronde; ils y assiégent toutes les portes.

CHAP. VI. ture; cette manière uniforme d'ensevelissement convenoit à une République, et avertissoit tous les citoyens de leur égalité.

Nous ne citerons plus qu'une seule ordonnance des Marseillois, qui offre quelque chose de rare et de singulier : il étoit défendu aux femmes de boire du vin, et il leur étoit enjoint de se borner à l'usage de l'eau. Apparemment qu'elles s'étoient portées à des excès nuisibles dans un moment d'ivresse, ou bien peut-être seulement avoit-on été frappé de la laideur du vice de l'ivrognerie, bien plus dégoûtant chez une femme que chez un homme.

Gouvernement des Gaulois d'Asie.

Les Gaulois d'Asie avoient un gouvernement particulier (1). Ces peuples, savoir les Trocmes, les Tolistoboïens et les Tectosages parloient tous la même langue, et avoient les mêmes mœurs; chacune de ces nations étoit divisée en quatre parties qu'on nommoit *Tétrarchies*; un Tétrarque commandoit chaque Tétrarchie, et avoit sous lui un Juge, un Stratophylace ou inspecteur des troupes, et deux suppléans du

(1) *Vid.* Strab. l. 12. — Eutrop. l. 7. — Sext. Ruf. breviarium rer. gestarum populi romani.

Stratophylace. Trois cents citoyens formoient le conseil des douze Tétrarques, et s'assembloient dans un lieu nommé *Drynemeto;* ils jugeoient des cas de meurtre; les Tétrarques et les Juges décidoient seuls dans les autres causes. Tel fut long-tems le gouvernement de la Galatie. Du tems de Pompée et de César, les Tétrarques furent réduits à trois, ensuite à deux, et enfin à un seul qui fut Déïotarus (1), lequel eut pour successeur Amyntas. Après la mort de ce dernier, les Romains s'emparèrent de la Galatie, et la réduisirent en Province romaine. Un des Préteurs fut envoyé pour y commander, et les lois administratives des Galates disparurent tout-à-fait. CHAP. VI.

(1) Ce Déïotarus, comme on l'a déjà vu dans le premier Livre, est le même qui fut cité devant Jules César, pour avoir usurpé le commandement de toute la Galatie, et pour lequel Cicéron composa une harangue (*pro Rege Deïotaro*).

CHAPITRE SEPTIÈME.

Religion des Gaulois ; leurs Dieux, leurs temples, leurs Druides, leurs cérémonies.

CHAP. VII. UN grand nombre d'écrivains modernes ont traité de la Religion des Gaulois (1) ; les uns, se livrant à un vaste travail, et embrassant l'histoire de plusieurs peuples à la fois, ont compris les Gaulois sous des dénominations générales ; tels sont, Schedius, qui a fait des recherches intéressantes sur les Dieux de plusieurs nations ; Keysler, qui a écrit sur les antiquités du Nord ; Frickius, qui a laissé un Traité sur les Druides, et Pelloutier qui, sous le nom de Celtes, embrassoit tous les peuples de l'Europe. D'autres ont écrit sur les Gaulois en particulier ; tels sont Egide-

(1) On trouve le catalogue du plus grand nombre des auteurs qui ont écrit sur la Religion des anciens Gaulois, dans la Bibliothèque historique de la France, par Le Long ; revue et corrigée par Fevret de Fontette, t. 1. édit. de 1768, 4 vol. in-4°.

Bucher, dans son Ouvrage sur les anciens Prêtres belges et gaulois ; le Père Lescalopier dans sa Théologie ; le savant du Boulai dans son Histoire des Anciennes Académies des Druides gaulois ; le Père Martin Bouquet ; les auteurs anglois de l'Histoire Universelle ; Duclos ; Fenel ; Fréret ; de Chiniac et plusieurs autres : nous avons profité des recherches de ces savans, et nous les avons cités en note toutes les fois que nous avons fait usage de leurs opinions particulières. Bien souvent, nous aurions voulu les réfuter lorsqu'ils embrassoient des hypothèses qui nous paroissoient téméraires ou évidemment erronnées ; cependant, pour l'ordinaire, il a fallu renoncer à remplir ce devoir de l'historien, afin de ne pas trop allonger notre travail, et pour éviter des discussions longues et fatigantes pour le Lecteur. CHAP. VII.

L'idée d'une Divinité qui gouverne le monde, a été répandue chez toutes les nations ; elle dérive du juste sentiment de notre foiblesse, et de l'impuissance des créatures. Dans tous les tems, dans toutes les circonstances, l'homme a senti que les merveilles de la nature n'étoient pas dues au

CHAP. VII. hasard, et qu'il falloit remonter à une cause continuellement agissante, pour les produire et les renouveler ; souvent les erreurs de l'ignorance, de la superstition ou d'une fausse philosophie se sont jointes à cette grande idée ; mais elle n'ont pu en renverser la base. Malheur aux peuples chez lesquels elles sont parvenues à l'ébranler ! les plus funestes conséquences ont été la suite de cet attentat.

Les Gaulois avoient une Religion.

Les Gaulois avoient une Religion ; il est presqu'inutile de s'appesantir sur cette vérité, tant elle est uniformément reconnue par les auteurs anciens, et tant les détails qui suivront, suffisent pour en convaincre ; cependant on a élevé quelques doutes sur ce sujet ; il est juste de les discuter avant d'aller plus loin. On a dit que Cicéron (1), dans un de ses plaidoyers, reprochoit aux Gaulois l'irréligion : nous ne devons pas passer sous silence un témoignage d'un si grand poids ; il faut voir quels motifs ont pu conduire Cicéron à ce reproche, et quelles expressions il emploie ; ces expres-

(1) *Vid.* Cicer. in oration. pro M. Fonteïo. — Petri Lescaloporii theologiam veterum Gallorum.

sions sont essentielles au sujet. Il plaidoit pour M. Fonteïus qui avoit été Gouverneur de la Gaule-Transalpine, et il lui importoit qu'on n'ajoutât pas foi au témoignage d'Indutiomarus et de divers autres Gaulois qui avoient fait des dépositions défavorables à son client. Pour cet effet, il cherchoit à les discréditer auprès des juges. « Pensez-vous, » leur dit-il, « que ce » peuple se laisseroit arrêter dans un té» moignage par la Religion d'un serment, » ou par *la* crainte des Dieux immortels? » Non, sans doute; les autres nations » entreprennent des guerres pour défendre » leur Religion, et eux, au contraire, pour » les attaquer toutes. Elles demandent, » avant le combat, la protection des Dieux, » et eux n'ont pas craint de combattre les » Dieux eux-mêmes. Ce sont des Gaulois » qui, fuyant autrefois loin de leur patrie, » se sont avancés jusqu'à Delphes, pour » piller le temple où Appollon-Pythien » rend ses oracles à toute la terre. Ces » mêmes Gaulois, qu'on voudroit repré» senter comme religieux observateurs du » serment, assiégèrent autrefois le Capi» tole, et Jupiter lui-même, dont le

CHAP. VII. » nom, suivant la volonté de nos ancêtres, » rendoit sacrés les sermens ; enfin, c'est » eux qui, pour appaiser les Dieux dans » quelques dangers pressans, ensanglan- » tent leurs temples et leurs autels par des » victimes humaines. On diroit qu'ils ne » peuvent adorer la Divinité qu'après l'avoir » profanée par des crimes. Vous n'ignorez » point, en effet, qu'ils ont conservé, jus- » qu'à nos jours, l'horrible et barbare cou- » tume d'immoler des hommes. Peignez- » vous quelle doit être la bonne foi, et » la Religion d'un pareil peuple ! »

La première remarque qui s'offre à la lecture de ce passage, c'est la conclusion inexacte qu'on en a tirée. Cicéron ne veut point prouver que les Gaulois fussent sans Religion, mais seulement qu'ils manquoient de foi dans leurs sermens. Si, dans le commencement, il se livre à un mouvement oratoire contre l'audace irréligieuse des Gaulois, il en revient bientôt à convenir qu'ils adoroient la Divinité, et qu'ils lui offroient des victimes ; il se plaint de ce que leur culte étoit cruel, mais non pas de ce qu'ils en manquoient tout-à-fait ; on ne peut donc tirer aucune conséquence

Chap. VII.

de ce passage, pour prouver l'athéisme des Gaulois. Cicéron, d'ailleurs, eût été en contradiction avec ce qu'il dit lui-même dans un autre de ses Ouvrages (1). « Il n'est » aucun peuple assez barbare, aucune âme » assez sauvage pour n'avoir point de Re- » ligion. »

Ils adoroient plusieurs Dieux.

Les Gaulois, comme on vient de le voir, ne peuvent être accusés d'athéisme. Dira-t-on, d'un autre côté, qu'ils reconnoissoient, dans les tems les plus anciens, un seul Dieu maître de l'univers, qu'ils lui rendoient un culte pur et simple comme son essence, et qu'ils n'adoptèrent des usages superstitieux qu'à la suite de leurs relations avec les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs. Nous rangerons-nous sous ce rapport, à l'avis de quelques savans modernes (2)? Non sans doute; rien ne porte

(1) Tusculan. Quæst. l. 1.

(2) *Voy.* Hist. univers. par une société de gens de lettres, t. 13. édit. in-4°. l. 4. c. 13. sect. 2. — De Chiniac, discours sur la nature et les dogmes de la Religion gauloise, au commencement et part. 3. Les preuves que cet auteur donne pour soutenir son opinion, sont extrêmement foibles; la principale est l'idée qu'il se forme de la superiorité des Gaulois

CHAP. VII. à embrasser une pareille opinion ; nous ne connoissons les Gaulois que depuis leurs relations avec les Grecs et les Romains ; nous ne savons rien, par conséquent, de leurs opinions religieuses avant ce tems-là ; d'ailleurs, un peuple dont l'imagination n'est pas réglée par les lumières de l'instruction, ne doit pas se fixer à l'idée d'un Dieu unique ; tout ce qui l'étonne, tout ce qui attire son admiration, devient pour lui l'objet d'un culte religieux ; ainsi donc, les Gaulois devoient avoir plus d'une Divinité ; cependant, pour fixer, jusqu'à un certain point, leurs idées, ils durent s'arrêter à quelques objets principaux, et leur rendre un hommage particulier ; de là un culte

---

sur les autres peuples dans leurs pensées sur la Divinité ; il croit qu'ils appeloient l'Etre-Suprême *Esus*, cest-à-dire, *Dieu*, le même que le Ζεὺς (Zeus) Jupiter des Grecs ; suivant lui, le Dieu *Dis* ou *Dit*, dont parle César, est le même qu'Esus, et veut dire également Dieu ; en sorte que l'opinion que les Gaulois avoient, d'être issus de *Dis*, signifie qu'ils croyoient devoir leur origine à l'Être-Suprême. Les Dieux gaulois, dont parlent les écrivains grecs et latins, n'étoient, suivant le même auteur, que des divinités subalternes.

réglé et une Religion déterminée, telle que les annales de l'antiquité la font connoître. CHAP. VII.

Les Gaulois avoient probablement emprunté des Phéniciens, des Carthaginois et des Grecs les principaux de leurs Dieux (1), mais ils les avoient travestis à leur manière, et leur avoient donné des attributs qui cadroient avec leurs mœurs et leur caractère ; tous les peuples naissans ont eu la même manie, ils se sont toujours créé des Dieux à leur image ; ils leur ont donné leurs vices, leurs vertus, leurs passions. Les Gaulois n'ont point été exempts de cet antropomorphisme, et l'on ne peut lire les auteurs grecs et romains, sans être frappé de l'erreur dans laquelle ils sont tombés sur ce sujet. Aveuglés par les préjugés nationaux, ces auteurs croyoient reconnoître partout leur Religion, et identifioient leurs Dieux avec ceux des Barbares ; cependant, ces Dieux n'étoient point en effet les mêmes à tous les égards ; ils

(1) *Voy.* Mém. de l'Académ. des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 7. sur le culte d'Isis ; par l'abbé de Fontenu.

CHAP. VII. n'avoient de commun que quelques rapports éloignés, et une ressemblance imparfaite (1).

Avant d'examiner successivement quelles étoient les Divinités gauloises, il faut observer qu'on n'a pas sur ce sujet des renseignemens très anciens; ceux qui ont été conservés ne remontent guères au delà du tems de César et d'Auguste; ainsi, nous ne pouvons connoître l'enfance de la Religion de nos pères; nous remarquerons cependant que les Gaulois, au tems de César, n'avoient encore reçu fortement aucune impression étrangère, et qu'ils avoient conservé dans leur intégrité les mœurs anciennes.

Teutatès.

Teutatès (2) occupoit le premier rang

(1) *Voy.* Mémoir. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 24. pag. 345 par l'abbé Fenel, et t. 24. p. 389 par Freret.

(2) *Voy.* sur le Dieu Teutatès, Cæs. de bello gall. l. 6. c. 17. — Bulæus. historia. veter. Acad. Galliæ druidic. — Lenglet Dufresnoy, méthod. pour étud. l'histoire, t. 2. c. 29. pag. 239. édit. in-4°. — Montfauc. Antiquit. expliq. t. 2. 2de. part. l. 5. c. 1—5. — Lactant. divinar. institut. l. 1. c. 21. — Lucan. Pharsal. l. 1. v. 445.

parmi

parmi les Divinités gauloises; c'étoit le même Dieu que Mercure, suivant une opinion généralement adoptée par les Romains. Tite-Live (1) raconte qu'il y avoit, près de la Nouvelle-Carthage, en Espagne, une colline qui portoit le nom de *Mercure-Teutatès*. Les Gaulois regardoient Teutatès comme inventeur de tous les arts, et comme présidant aux grandes routes et au commerce; d'anciens monumens prouvent que son culte a été fort en vogue avant et depuis la soumission des Gaules par les Romains; on a découvert de ces monumens dans la Franche-Comté, dans la Bourgogne, et sur une montagne nommée *Framont*, qui est située entre la Lorraine et l'Alsace; là on a trouvé plusieurs Mercures sans sexe: c'est sous cette forme qu'on adoroit ce Dieu dans plusieurs Provinces; ailleurs, il est représenté, comme chez les Romains, avec un caducée et des ailes aux talons, tenant dans sa main droite une bourse, et dans l'autre une corne d'abondance, symbole qui le désignoit comme le Dieu des marchands. CHAP. VII.

Ce Teutatès ou Teutat paroît être la

(1) L. 26. c. 44.

CHAP. VII. même Divinité que le Taautès de Phénicie, le Teutat de Carthage, le Thau d'Egypte, et le Theut ou Tuiscon de Germanie (1); la ressemblance des noms de ces Dieux annonce une même origine, et confirme ce que nous avons déjà dit, c'est que les Gaulois avoient probablement emprunté leurs Dieux de la Phénicie; ils les transmirent ensuite aux Germains, comme on l'a prouvé par de savantes recherches.

Nous verrons, dans la suite, quel culte les Gaulois rendoient à Teutatès; contentons-

---

(1) Pelloutier (hist. des Celtes, l. 3. c. 6.) prétend que Theut étoit le Dieu suprême de tous les peuples qu'il appelle Celtes, c'est-à-dire, de presque toutes les nations de l'Europe. Il fait dériver de son nom ceux d'un grand nombre de peuples et de Rois; tels que les Teutons ou Germains, les Tectosages de la Gaule, les Taurisques de l'Illyrie, etc.

Teutatès ou Theut étoit encore la même divinité qui s'appeloit *Wodan* ou *Gwodan* chez les Germains; de là les mots *Goth* et *God*, qui ont été employés en allemand et dans les langues qui en dérivent, pour exprimer *un Dieu;* de là les mots françois *bigot* et *cagot*, employés pour signifier des hommes superstitieux; de là enfin les juremens *vertugoy*, *morgoy*, *sangoy*, *jernigoy* et autres avec une terminaison semblable, qui étoient usités en France, il n'y a pas un grand nombre d'années.

nous maintenant d'observer qu'ils avoient pour lui un respect tout particulier. Zénodore, fameux statuaire Gaulois, qui vivoit du tems de Néron, mit dix ans à faire, pour les Arverniens, une statue de ce Dieu, laquelle, au rapport de Pline (1), coûtoit quarante millions de sesterces, ce qui feroit plus de quatre millions de francs ; ce fait nous apprend que les Gaulois n'épargnoient pas leurs trésors, lorsqu'il s'agissoit du culte de leurs Dieux ; ils étoient fortement attachés à leur religion, comme on a pu déjà s'en convaincre par ce qui précède. CHAP. VII.

Esus ou *Hésus* (2) étoit un autre Dieu des Gaulois ; quelques savans croient que son nom vient de l'hébreu *Jéhu* ou *Jéhova*, qui signifie le Dieu-Suprême. C'étoit le même que Mars chez les Romains ; il Esus.

(1) L. 34. c. 7.

(2) *Voy.* Sur le Dieu Esus, Cæs. de bell. gallico, l. 6. c. 17. — Flor. l. 2. c. 4. — Macrob. saturnal. l. 6. c. 9. — Aulu-Gell. noct. atticar. l. 16. c. 6. — Jan. Gruter. inscriptionum collectiones. — Lactant. divinar. institut. l. 1. c. 21. — Lucan. Pharsal. l. 1. v. 445.

Une des plus belles découvertes, faite par les modernes, touchant la Religion des Gaulois, est celle des quatre grandes pierres, ayant des bas-reliefs de

CHAP. VII. présidoit aux combats; les Gaulois, avant de livrer une bataille, lui vouoient ordinairement le butin qu'ils devoient faire (1); après la victoire, ils lui immoloient les animaux dont ils s'étoient emparés, et faisoient un amas du reste du butin: « On » peut voir, » dit César, « plusieurs de » ces amas dans des lieux consacrés. Rare- » ment un Gaulois oseroit-il n'y pas met- » tre tout son butin, ou en soustraire quel- » que chose après l'avoir mis; il seroit » puni du plus grand supplice s'il étoit » découvert. » Florus raconte que les Gaulois, dans une de leurs guerres contre les Romains, prêts à leur livrer un combat, firent vœu d'employer tout le butin, s'ils remportoient la victoire, à faire un collier pour leur Dieu Mars; nous avons déjà cité ce fait en parlant des ornemens des Gaulois; en voici un autre qui va au même

---

chaque côté, qui ont été trouvées bien avant dans la terre, au mois de Mars 1711, en creusant au-dessous de l'église de Notre-Dame à Paris. *Voy.* Montfaucon, Antiquit. expliq. t. 2. 2de. part. l. 2. c. 1-5.

(1) Dans le latin (de César) il y a, le butin *qu'ils avoient fait*, et non *qu'ils devoient faire* : c'est probablement une faute des copistes.

but. Un Barde, nommé *Pomponius*, se trouvant exposé à un très grand danger dans une bataille, fit vœu à Mars de lui immoler un sanglier, dans le cas où il sortiroit sain et sauf du combat. CHAP. VII.

Les Gaulois donnoient quelquefois à Mars le nom de *Camulus*, comme on le voit par deux inscriptions recueillies et publiées par Gruter; dans une autre inscription il est surnommé *Vincius*; ce qui vient probablement de la ville de *Vence*, en Provence, où il étoit adoré.

Bélénus.

Bélénus (1), le même à peu près que l'Appollon des Romains, étoit aussi un Dieu des Gaulois; il avoit ses temples et ses autels; on croyoit qu'il chassoit les maladies.

Taranis.

Taranis (2), le même que le Jupiter des Romains, avoit le gouvernement du ciel; quelques auteurs l'appellent *Theranim* et *Taramis*; sans doute son nom venoit du pouvoir de lancer la foudre qu'on lui attribuoit; et en effet, les mots *taran*, *thoran*, *tonar*, *donnar*, *tordan*, *dondar*,

(1) *Vid.* Cæs. de bello gall. l. 6. c. 17. — Auson. de professor. burdigalens. c. 4.

(1) *Vid.* Cæs. de bell. gall. l. 6. c. 17. — Lucan. pharsal. l. 1. v. 446. — La Tour-d'Auvergne, origin. gauloises, c. 5.

CHAP. VII. et *tondar*, suivant divers dialectes en usage dans le Nord, ont toujours signifié *tonner ;* le tonnerre dans le pays de Galles et chez les Bretons, se dit encore *taran ;* ainsi donc, Taranis étoit le Dieu de la foudre.

Minerve. Minerve (1), au rapport de César, étoit adorée par les Gaulois ; elle enseignoit les arts et les travaux qui en dépendent; nous ne savons pas sous quel nom elle étoit connue ; peut-être étoit-elle la même Déesse que l'Isis des Egyptiens ; peut-être son culte avoit-il été emprunté de Marseille, dont elle étoit la protectrice, et où elle étoit en grande vénération. Polybe nous apprend qu'elle étoit déjà adorée (l'an 223 avant Jésus-Christ) chez les Insubriens établis en Italie.

Dis ou Dit. Le Dieu de la terre, de la nuit, ou des enfers (2) suivant César, n'étoit pas

---

(1) *Vid.* Cæs. de bell. gall. l. 6. c. 17. — Polyb. l. 2. — Mém. de l'Académ. des Inscriptions et Bell. Lettr. t. 7. Mémoire sur le culte d'Isis par l'abbé de Fontenu.

(2) *Vid.* Cæs. de bell. gall. l. 6. c. 18. — Tacit. german. c. 11, annal. l. 1. c. 50 et 65, et historiar. l. 4. c 4. — Strab. l. 3 et l. 10. — Capitular. Caroli Magni, l. 1. tit. 64, et l. 7. tit. 236. — Petri Lescaloperii, theolog. veter. Gallor. c. 7. — Cæs. Eg. Bu-

inconnu aux Gaulois ; ils le nommoient *Dis* ou *Dit*, et croyoient en être descendus. En conséquence, ils donnoient à la nuit la CHAP. VII.

læum, hist. veter. acad. gall. druid. c. 3. — Il n'est peut-être aucun sujet sur lequel on ait émis autant d'opinions différentes que sur le Dieu *Dis* des Gaulois. L'Abbé Fenel croit qu'il s'appeloit Tuiston, et qu'il étoit le même que le Pluton des Romains; il prétend que Taranis et Tuiston étoient les deux divinités principales des Gaulois, auxquelles toutes les autres étoient subordonnées; Taranis régnoit au ciel, et Tuiston sur la terre. *Voy*. Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. t. 24. page 345. — Le mot *dis* ou *ditis*, veut dire *terre* en langue celtique. D'après cette étymologie, quelques savans ont cru que le passage de César, où il est dit que les Gaulois se croyoient descendus de Dis ou du Dieu des enfers, signifie réellement qu'ils se croyoient issus du Dieu de la terre.

La Tour-d'Auvergne (origin. gauloises, c. 5.) accuse César d'avoir confondu le *Dis* des Romains avec le *Dis* des Gaulois, qui vouloit dire le Dieu du jour, de la lumière, d'après les mots celtiques ou bretons *di*, *dis*, *dé* ou *deiz*, qui signifient le jour, la lumière. « On conçoit sans peine, » dit-il, « que la soif des richesses, ou la crainte des juge-
» mens de Rhadamanthe, purent faire aux supersti-
» tieux Romains ériger dans l'obscurité des autels
» à Pluton ; mais comment se persuader que les
» Gaulois, ces peuples si fort élevés au-dessus des
» idées communes sur la destinée qui attendoit les

CHAP. VII. prééminence sur le jour dans leur manière de compter le tems; ils faisoient, ainsi que les Germains, commencer leurs journées par la nuit; c'étoit peut-être aussi d'après le même principe qu'ils se réunissoient de nuit en assemblées religieuses, et qu'ils célébroient dans l'obscurité leurs cérémonies sacrées. Tacite assure ce fait en parlant des Germains; Strabon le rapporte de même sur les Celtibères et quelques autres peuples européens; l'analogie conduit à croire que le même usage étoit

---

» hommes après le trépas, et qui portèrent le mé-
» pris des richesses aussi loin que celui de la mort,
» aient jamais consenti à prostituer leur encens à
» une divinité infernale, de laquelle ils n'avoient
» rien à redouter, ni rien à espérer. Les dogmes
» de leur Religion leur enseignoient qu'il n'y avoit
» pas de lieu d'expiations ni de tourmens dans les
» abîmes de la terre. » etc.

Tant d'opinions différentes sur le *Dis* des Gaulois, peuvent donner des doutes sur la nature attribuée à ce Dieu; cependant, le témoignage de César est si positif, qu'il est impossible de croire que les Gaulois adorassent en Dis le Dieu de la lumière; tout ce qu'on pourroit accorder à La Tour-d'Auvergne, c'est qu'ils ne regardoient pas cette Divinité comme présidant aux enfers, mais seulement comme étant le Dieu de la nuit ou de l'obscurité.

commun aux Gaulois. On voit, d'ailleurs, dans les Capitulaires de Charlemagne, que cet Empereur défendit à ses sujets d'allumer des flambeaux devant des arbres, et de leur rendre un culte religieux; ce qui suppose que ce culte se rendoit de nuit : il est donc probable que les Gaulois recherchoient le silence et l'obscurité, pour adorer leur Dieu Dis ou Dit.

On a conservé long-tems dans la Gaule l'usage de préférer la nuit au jour dans le compte du tems; la loi salique (1) portoit le maître d'un esclave accusé de quelque crime, devoit le présenter dans le terme de sept nuits. Dans les Capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire (2), il est ordonné que les ajournemens personnels se donneront pour comparoître, sept, quatorze, ou vingt-une nuits après l'assignation. C'est vraisemblablement d'après le respect que les Gaulois avoient pour la nuit, qu'ils comptoient leurs mois, leurs années et même leurs siécles, depuis le sixième jour de la lune, parce qu'alors, suivant Pline, elle éclairoit déjà suffisam-

(1) Tit. 42.

(2) L. 3. tit. 45.

CHAP. VII. » croyons que c'est Hercule, parce qu'il » est beaucoup plus fort que Mercure. »

Ce récit est extraordinaire ; il est trop ingénieux, et suppose trop de connoissances chez les Gaulois, pour qu'on leur en fasse l'application, pour qu'on les regarde comme inventeurs de l'Hercule-Ogmion, avant le tems où ils furent soumis par les Romains ; la relation de Lucien auroit, tout au moins, besoin de beaucoup d'explications. Du reste, on ne s'étonnera pas qu'Hercule fût adoré dans un pays où les Gaulois étoient persuadés qu'il étoit venu (1), qu'il avoit fondé la ville d'Alise, et qu'il avoit épousé une femme dont les enfans leur avoient donné le nom qu'ils portoient ; ils conservoient même, au rapport d'Ammien Marcellin, des monumens de ce voyage d'Hercule.

Telles étoient les principales Divinités des Gaulois ; il est remarquable sans doute qu'il n'en eussent point qui présidât à l'amour. Ce fait prouve combien leurs mœurs étoient simples ; ils connoissoient à peine cette passion, à laquelle les Grecs et les Romains ont élevé tant d'autels.

---

(1) *Vid.* Amm. marcell. l. 15. c. 9.

Quelques auteurs (1) ont avancé que les Celtes, au milieu même du paganisme, adoroient un Dieu en trois personnes, auquel ils donnoient le nom de *Thaut*, et dont la première personne se nommoit *Esus*; le fils étoit appelé *Bélénus*, et le Saint-Esprit *Theranim*. Cluvier prétend aussi que, sous le nom du soleil, de la lune, et du feu, soit Vulcain, les Germains adoroient la Sainte Trinité.

CHAP. VII.

Erreurs de quelques auteurs chrétiens sur les Dieux gaulois.

D'autres savans, en plus grand nombre (2), ont assuré que chez les Carnutes (pays Chartrain), on adoroit déjà avant Jésus-Christ une Vierge sainte qui devoit engendrer un Sauveur; pour confirmer cette opinion, ils disent qu'au moment où la Religion Chrétienne commençoit à se faire connoître dans les Gaules, les Carnutes l'embrassèrent des premiers; qu'ils changèrent leur culte en celui de la Vierge Marie, et qu'ils envoyèrent des députés à Jérusalem, pour se mettre sous la protection de la Vierge qui vivoit encore (3).

---

(1) *Vid.* Schedium de Diis germanis. pag. 220. — Cluver. German. antiqua. c. 29.

(2) *Vid.* Petr. Lescaloperii theolog vet. Gall. c. 10.

(3) Le Père Louis de Ste. Thérèse (cité par de

CHAP. VII.

Les diverses opinions que nous venons d'exposer, ne sont nullement fondées, comme on s'en doute facilement, et ne méritent par conséquent aucune foi ; on voit aisément qu'un excès de zèle pour des dogmes favoris leur a donné naissance, et qu'elles ont été arrangées après coup : il est vraisemblable que quelque légère superstition chez les Carnutes, a été la cause de la fable qui concerne ce peuple.

Divinités inférieures des Gaulois.

Outre leurs Dieux principaux, les Gaulois en avoient un grand nombre d'infé-

---

Chiniac, discours sur la nature et les dogmes etc. 1re. part.) s'exprime ainsi dans un Ouvrage sur la succession du Saint Prophète en l'ordre des Carmes de la réforme de Ste. Thérèse. « Les Druides, » dit-il, selon Diogène Laërce, commençant son livre de la vie des philosophes, « étoient nommés σεμ-» νοθεοι (semnotheoi), non pas tant à cause du culte » religieux qu'ils rendoient au Dieux, qu'à cause » du culte qu'ils rendoient à Marie. Ces gens de-» meuroient en notre France, et poussèrent Priscus, » Roi des Chartrains, à lui dédier son Royaume; » et pour en rendre témoignage à la postérité, il » en fit faire l'image qui fut posée sur une chapelle » avec cette inscription *Virgini pariturœ* (à la Vierge » qui doit enfanter). Cette chapelle se nommoit » aussi *semnœum*, et à cause qu'elle étoit desservie » par les Druides, ils furent appelés *semnothei.* »

rieurs, qui étoient adorés dans une Province ou dans une ville en particulier; les recherches qu'on a faites sur les antiquités de la France, les inscriptions, les bas-reliefs, les statues qu'on a découvertes en ont fait connoître plusieurs (1). CHAP. VII.

Il y avoit un Dieu *Rot* ou *Rhot* qui étoit adoré à Rouen (Rotomagus), et d'où cette ville a tiré son nom; la Déesse *Leucotoé*, la même que la *Matuta* des Romains, avoit son culte principal et sa résidence à Paris, d'où vint le nom de cette ville, *Lutèce* (Lutetia), comme qui diroit *Leucotèce*, (Leucotetia). Namur tire son nom de *Namus*, Dieu qui y rendoit des oracles avant le tems de Jésus-Christ; la Déesse *Nehalennia* étoit adorée chez les Toxandriens, peuple de la Belgique. Les Gaulois déifioient les villes et les montagnes; on trouve dans les inscriptions les

(1) *Vid.* Jan. Gruter. inscript collect. — Lettre de M[r]. Abauzit, de Genève, rapportée dans Montfaucon, Antiq. expliq. supplém. t. 2. l. 8. c. 7. — Petri Lescaloperii theolog. veter. Gall. c. 9 et 11. — Keysleri antiquit. selectas septentrional. et celtic. — Senec. l. 5. quæst. natur. c. 17. — Plin. l. 16. c. 44. — Lucan. Pharsal. l. 3. v. 426 et seq.

CHAP. VII. Dieux *Nemausus*, *Vogesus*, *Penninus*, les Déesses *Ardoinne*, *Aventia*, *Bibracte*, le Déesse des Vocontiens, la Déesse de Feurs, ville des Ségusiens, et plusieurs autres. Ils respectoient si fort le vent *Circius*, qu'ils lui rendoient des actions de grâces, quoiqu'il soufflât avec tant de violence, qu'il renversoit souvent les toits de leurs maisons, et quelquefois les maisons elles-mêmes ; ce vent tempéroit les chaleurs de l'été, et ils étoient persuadés qu'ils lui devoient la salubrité de l'air qu'ils respiroient. La Déesse *Epone* étoit adorée à Soleure ; *Isis*, chez les Helvétiens ; *Andarte* chez les Vocontiens, etc. On a trouvé des monumens à Lausanne et à Aix (Département du Mont-Blanc), qui semblent indiquer que les *Sulfes* et les *Comédoves* étoient des Dieux gaulois.

Ils adoroient des êtres inanimés.

Les bois, les lacs (1), les fontaines, les rochers, de grosses pierres entassées dans

(1) Grégoire de Tours (*de gloriâ confessorum*, c. 2., traduct. de Pelloutier. l. 3. c. 9.) raconte que les Gaulois adoroient un lac situé sur une des montagnes de leur pays, nommée Mont-Hélanus. « Une grande multitude de paysans, » dit-il, « s'as- » sembloient tous les ans auprès du lac; ils lui

la

la campagne étoient autrefois des objets de vénération pour tous les peuples du Nord de l'Europe; c'étoit là qu'ils adoroient leurs Divinités, et qu'ils leur offroient Chap. VII.

» offroient une espèce de libation, jetant dans l'eau, » les uns des pièces de toile ou de drap, les autres » des toisons; le plus grand nombre y jetoit outre » cela des formes de fromage ou de cire, ou des » pains tout entiers, et différentes autres choses, » chacun selon ses facultés; ils y venoient avec » leurs chariots, sur lesquels ils apportoient de la » boisson et des vivres, et après avoir immolé des » animaux, ils faisoient bonne chère pendant trois » jours; le quatrième jour, lorsqu'ils étoient sur le » point de s'en retourner, il survenoit un orage, » accompagné de tonnerre et d'éclairs; il tomboit » en même tems une pluie si abondante et une si » grande quantité de pierres, que tous ceux qui » étoient venus à la fête, craignoient d'y périr; cela » arrivoit régulièrement tous les ans. Long-tems » après, un prêtre de la ville s'étant transporté sur » les lieux avec l'évêque, bâtit, à quelque distance » du lac, une église à l'honneur de Dieu, sous l'in» vocation de S[t]. Hilaire de Poitiers; alors les habi» tans de la contrée, touchés de componction, se con» vertirent, et depuis ce tems-là l'orage fut détourné » de l'endroit. » Ce récit prouve à la fois l'ignorance et la superstition qui régnoient dans les Gaules, dans les premiers siécles de l'ère chrétienne.

CHAP. VII. des sacrifices; ces êtres inanimés devenoient même quelquefois leurs Dieux, et ils leurs rendoient un culte direct.

Les Gaulois portoient, en particulier, du respect aux arbres et aux forêts; quelques-uns, comme les Gandaviens (peuple des environs de Gand), adoroient tous les arbres sans distinction. La plupart avoient une vénération spéciale pour les chênes; ils les regardoient comme sacrés, et leur rendoient les honneurs dus à la Divinité. Maxime de Tyr (1) dit que le simulacre de Jupiter, chez ces peuples, étoit un chêne élevé.

Lucain (2) raconte que César, faisant

---

(1) Orat. 38.

(2) Pharsal. l. 3. v. 399. — Voici la description que Lucain donne de cette forêt :

Lucus erat longo nunquam violatus ab ævo,
Obscurum cingens connexis aera ramis,
Et gelidas altè summotis solibus umbras,
Hunc non ruricolæ Panes, nemorumque potentes
Sylvani Nymphæque tenent, sed barbara ritu
Sacra Deûm, structæ sacris feralibus aræ,
Omnis et humanis lustrata cruoribus arbos.

Et plus bas v. 426:

Hanc jubet immisso sylvam procumbere ferro,

le siége de Marseille, ordonna à ses soldats d'aller couper du bois dans une forêt CHAP. VII.

Nam vicina operi, belloque intacta priori
Inter nudatos stabat densissima montes.
Sed fortes tremuêre manus; motique verendâ
Majestate loci, si robora sacra ferirent,
In sua credebant redituras membra secures.
Implicitas, magno Cæsar terrore, cohortes
Ut vidit, primus raptam librare bipennem
Ausus, et aëriam ferro proscindere quercum,
Effatur merso violata in robora ferro:
« *Jam ne quis vestrûm dubitet subvertere sylvam;*
» *Credite me fecisse nefas.* » *Tunc paruit omnis*
Imperiis non sublato secura pavore
Turba, sed expensa Superorum et Cæsaris irâ.
. . . .
. . . . *Gemuêre videntes*
Gallorum populi: muris sed clausa juventus
Exultat. Quis enim læsos impunè putaret
Esse Deos? . . . .

« On voyoit dans ce lieu un bois sacré, que, de tems immémorial, la hache sacrilège n'avoit jamais entamé. Les branches entrelacées des arbres y formoient un dôme obscur, que l'air pénétroit à peine. Les rayons du soleil n'y avoient point d'accès; une ombre épaisse et humide régnoit seule sous les hautes cimes de cette forêt. Pan et les autres Dieux, amis des campagnes, les Sylvains adorés dans les bois, les Dryades, n'y étoient pas révérés. Des rites barbares,

CHAP. VII. voisine; mais que ceux-ci, dont un grand nombre étoient Gaulois, furent frappés de

---

un culte atroce, y étoient célébrés; on y voyoit des autels destinés à d'affreux sacrifices. Tous les arbres étoient arrosés de sang humain, offert en libations. — César ordonne que cette forêt soit abattue, et que le fer l'attaque de tous côtés. Voisine de son camp, elle pouvoit être incontinent coupée. Les guerres précédentes l'avoient épargnée. Elle seule dominoit sur les collines nues d'alentour; mais les mains intrépides des soldats de César tremblèrent à cet ordre. Émus par la majesté religieuse de ce bois sacré, ils appréhendèrent qu'en frappant de la hache ces chênes sacrés, elle ne réjaillît sur eux pour les frapper eux-mêmes. Dès que César s'aperçut que ses cohortes intimidées hésitoient à lui obéir, il se saisit d'une hache, et le premier il eut l'audace de la balancer sur un de ces chênes, et de le frapper à grands coups. Ayant ainsi violé cette forêt, et plongé le fer dans son sein, « qui de vous, » s'écria-t-il, « craindra maintenant de suivre mon » exemple, et d'abattre cette forêt? Je me charge » seul des suites de cet attentat. » Tous les soldats encouragés par ce discours, mais non exempts de crainte, obéirent. Le courroux de César et des Dieux contrebalançoient leur frayeur. . . . . Les Gaulois, témoins de cet attentat, gémirent; mais leurs guerriers, renfermés dans la ville, s'en réjouirent. Lequel d'entr'eux en effet auroit pensé que la majesté de leurs Dieux pût être outragée impunément? »

respect en entrant dans cette forêt, et n'osèrent abattre les chênes qu'ils y trouvèrent. César, pour les engager à exécuter ses ordres, fut obligé de prendre lui-même une hache, et de frapper les premiers coups. Lucain ajoute que les Gaulois, enfermés dans Marseille, se réjouirent en apprenant la nouvelle de ce sacrilége; ils étoient persuadés que César seroit puni de l'attaque impie qu'il avoit osé diriger contre leurs Dieux. CHAP. VII.

On ignore la cause du respect que les Gaulois portoient au chêne; peut-être l'adoroient-ils à cause du gui qu'on y recueilloit, et auquel ils attachoient des vertus particulières, comme on aura occasion de le voir par la suite; peut-être la grandeur et la beauté seules de cet arbre leur inspiroient-elles du respect; son épais feuillage les préservoit des injures de l'air, et les défendoit contre les ardeurs de l'été, son gland leur offroit une nourriture saine, qu'ils pouvoient se procurer sans culture et sans peine. La plupart des peuples anciens ont partagé cette espèce d'idolatrie. Presque partout les chênes, les bocages, les bois touffus ont été considérés avec vénéra-

CHAP. VII. tion ; la Genèse elle-même dans l'histoire des Patriarches, et les autres livres des Juifs, fournissent des exemples de ce culte (1). Faut-il penser, d'après cette conformité, que la nature a inspiré les mêmes idées religieuses à tous les hommes qui se trouvoient placés dans des circonstances semblables ? ou bien ne seroit-il pas plus naturel de croire que toutes les Religions, actuellement si différentes chez les diverses nations de la terre, ont été une fois réunies et confondues dans un culte unique dont tous les autres sont dérivés ? Ces questions offrent des difficultés, et nous n'oserions peut-être pas y répondre d'une manière positive, si les livres de Moyse ne tranchoient le nœud gordien, en traçant l'histoire d'un peuple unique, qui s'est répandu peu à peu sur toute la terre, et qui l'a enfin couverte en entier.

Quoi qu'il en soit, les Gaulois étoient fortement attachés au culte qu'ils rendoient aux chênes, aux forêts, aux rochers et aux

(1) *Vid.* Genes. c. 12. v. 6. c. 13 ad finem, et c. 21. v. 33. — *Voyez* aussi le commentaire de Chais, sur ces versets de la Genèse.

fontaines ; les actes de divers Conciles tenus à Arles, à Tours, à Nantes et à Rouen, montrent combien on a eu de peine à abolir les cérémonies, par lesquelles ils adoroient ces êtres inanimés. CHAP. VII.

Il seroit trop long d'entrer dans le détail de tous les Dieux particuliers des Gaulois. Ces peuples, comme les Grecs et la plupart des nations, dont l'imagination n'a pas été comprimée par les liens de la raison, ou d'une révélation, en avoient un nombre indéfini. On sait qu'après leur soumission ils adoptèrent une partie de ceux des Romains ; ils en vinrent même au point d'élever des temples aux Empereurs ; nous avons vu qu'ils déployèrent un grand luxe dans celui qu'ils consacrèrent à Auguste près de Lyon ; dans ce tems ils ne suivoient plus l'impulsion de leurs propres idées ; ils étoient entraînés par le tourbillon de la puissance romaine.

Ces détails sur les Dieux des Gaulois sont caractéristiques ; ils peignent les mœurs, les sentimens habituels, le génie particulier de cette nation ; ils nous présentent le tableau d'un peuple sauvage, dont l'imagination fertile, exaltée et sans guide,

CHAP. VII. enfante des conceptions vagues et indéterminées ; elle adore ce qu'elle ne connoît pas ; les lieux où habitent le silence, la solitude et l'obscurité, sont pour elle des objets de vénération. La nature muette devient même à ses yeux une Divinité.

Les Gaulois avoient des temples, avant leur soumission aux Romains.

On a souvent agité cette question : « Les Gaulois avoient-ils des temples (1)? » Tacite, en parlant des Germains, dit qu'ils regardent les Dieux comme trop grands pour

---

(1) *Voyez* sur les temples des Gaulois, Tacit. in Germaniâ. — Strab. l. 4. — Tit. Liv. l. 23. c. 24. — Antonin. itinerar. — Pellout. histoir. des Celtes, l. 2, l. 3. c. 3, et l. 4. c. 2. — De Chiniac, discours sur la nature et les dogmes de la Religion gauloise, 1re. part. — Condillac, hist. ancienne l. 3. c. 8. — La Tour d'Auvergne, Origines gauloises, c. 1. — Lucain (Pharsal. l. 3. v. 400 et seq.) parle ainsi des bois de chênes qui servoient de temples aux Gaulois :

Lucus erat etc. *Voyez* la note 2 pag. 50.

Auson. de professorib. burdigalensibus, c. 4. — Gregor. turonens. hist. Francor. l. 1. c. 30., de miracul. Sti. Juliani. c. 5, de gloriâ confessorum c. 77, et in vitis patrum, c. 6. ubi de sancto Gallo commemorat. — Vitam Sti. Eugend. apud Bolland. t. 1. c. 1. — Montfaucon, Antiquit. expliq. supplément, t. 2. l. 8. c. 1, 2, 3 et 4. — Petri Lescaloperii theolog. veter. Gallorum, c. 9. — Keysler,

les représenter par des images ou pour les renfermer dans des temples ; de là quelques auteurs, entr'autres Pelloutier, se fondant sur la grande analogie qui existoit entre les mœurs des Germains et celles des Gaulois, ont pensé que ces peuples n'avoient point de temples ; peut-être cette opinion seroit-elle vraie, s'il n'étoit question que de tems fort anciens ; il est naturel de croire que des peuples qui savoient à peine construire des habitations pour eux-mêmes, n'avoient pas des temples qui demandent un travail plus considérable ; mais alors on ne doit pas leur en faire un mérite, ni attribuer à leur respect pour la Divinité, ce qui étoit un effet de l'enfance de leur civilisation. CHAP. VII.

Dans la suite, le commerce avec des nations policées dut faire adopter aux Gaulois l'usage des temples ; l'exemple des Marseillois dut, en particulier, les engager à en bâtir ; ils ne renoncèrent pas à em-

---

antiquit. septentrional. et celtic. — Hist. universell, par une société de gens de lettres, traduct. de l'angl. t. 13. édition in-4°. l. 4. c. 13. sect. 2. — Eumenii panegyric. Constantini, c. 21.

CHAP. VII. ployer les forêts et l'ombrage des chênes touffus pour leurs cérémonies religieuses, mais ils y joignirent d'autres sanctuaires. Refuser tout-à-fait des temples aux Gaulois dans les tems qui ont précédé la conquête des Romains, ce seroit être en contradiction avec Diodore de Sicile, Tite-Live et avec plusieurs autres auteurs dignes de foi. Strabon fait mention d'un temple bâti à l'embouchure de la Loire, qui étoit ancien de son tems, à en juger par la manière dont il en parle ; le même auteur raconte que lorsque Cépion s'empara de Toulouse (106 avant Jésus-Christ), il y avoit dans cette ville un temple sacré, pour lequel les peuples voisins avoient une grande vénération, et qu'ils avoient, en conséquence, rempli de leurs trésors. Tite-Live parle d'un temple des Gaulois-Boïens, dans lequel ils apportèrent la tête du Consul romain Posthumius qu'ils avoient tué dans un combat. Comment éviter de se rendre à de pareils témoignages ? On est donc obligé d'admettre que les Gaulois, dès les commencemens de leur civilisation, eurent des temples dans lesquels ils adoroient leurs Dieux, et où ils déposoient

leurs trésors, ainsi que les dépouilles des ennemis qu'ils avoient vaincus. CHAP. VII.

Les Romains répandirent leurs usages dans les vastes Provinces soumises à leurs lois ; de tous les côtés des temples s'élevèrent sur le modèle de ceux qui existoient dans l'Italie ; la Gaule en eut un grand nombre ; cependant, parmi ceux dont les historiens font mention, il en est plusieurs dont l'origine remontoit vraisemblablement à une assez haute antiquité ; tels étoient le temple de Mars, dont il est parlé dans l'itinéraire d'Antonin, et ceux d'Autun, qui étoient célèbres au tems de l'orateur Euménius, vers la fin du troisième siécle. Ausone parle d'un ancien temple de Bélénus, qui étoit desservi, de père en fils, par des Druides. Grégoire de Tours décrit un temple de structure admirable, qui existoit en Auvergne du tems des Empereurs Valérien et Gallien ; il s'appeloit *Vasso* dans la langue du pays, et fut brûlé et ruiné par Chrocus, Roi des Allemands. Il y avoit un autre grand temple auprès de Trèves, dédié à Mars et à Mercure ; il est probable aussi que les Gaulois avoient un temple pour leur statue de Bé-

CHAP. VII. récynthie qu'ils promenoient sur un char en chantant et dansant, afin d'obtenir du ciel la fertilité de leurs champs et de leurs vignes. Près de Cologne, il y avoit encore, au rapport de Grégoire de Tours, un temple enrichi de plusieurs ornemens, où les Gaulois alloient se gorger d'alimens et de boissons. On lit dans la vie de St. Eugende, qu'il naquit près d'un village où étoit un temple fort révéré, et si bien fortifié, qu'on l'appeloit *Ysarnodore;* ce qui, dans la langue gauloise, vouloit dire *porte de fer.*

Les temples des Gaulois étoient octogones.

Les temples des anciens Gaulois, dont on a des restes, étoient octogones (1); cette forme est celle qu'ils employoient de

(1) Montfaucon (Antiq. expliq. supplément t. 2, l. 8. c. 1—4.) parle d'un ancien temple des Gaulois, qu'on voyoit à Montmorillon en Poitou; il avoit une forme octogone, et présentoit, sur chacun de ses côtés, la statue d'une Divinité. L'abbé Le Bœuf (Mémoir. de l'Académ. des Inscriptions et Bell. Lettr. t. 25. hist. pag. 129.) a montré que ce prétendu temple des Gaulois étoit un ancien hôpital, bâti dans le onzième ou douzième siècle, destiné pour les pélerins, et sur la porte duquel on avoit placé d'anciennes statues du paganisme.

préférence dans leurs bâtimens de tout genre. Le Phare de Boulogne-sur-Mer, la Tour-Magne de Nîmes, la tour de Matignon, la tour du cimetière des Innocens à Paris, ont été construits sous cette forme. On a découvert à Cussi, dans l'Auxois, une colonne octogone, où la figure d'une Divinité est représentée sur chacun des côtés; de là on peut tirer encore une autre conclusion; ce nombre de huit figures, comparé à celui des autres qui ont été trouvées réunies huit à la fois, à Paris et ailleurs, prouve que le nombre de huit étoit consacré pour les Divinités gauloises. Peut-être y avoit-il quelque mystère caché sous ce nombre.

Ils adoroient des idoles.

Les mêmes écrivains qui ont avancé que les Gaulois n'avoient pas de temples, soutiennent également qu'ils ne représentoient pas leurs Dieux par des images et des statues; ils disent que les Gaulois se moquoient des peuples qui faisoient des idoles pour adorer l'ouvrage de leurs propres mains; le passage de Tacite, que nous avons déjà cité sur les temples des Germains, sert de base à ce raisonnement: puisque les Germains n'avoient pas de temples ni d'idoles,

CHAP. VII. on en conclut que les Gaulois n'en avoient pas non plus; les rapports, qui existoient entre ces deux peuples, permettent, jusqu'à un certain point, de tirer cette conclusion; cependant il ne faut pas oublier la grande différence qui existoit entre les degrés de civilisation de chacun d'eux; nous ne serions pas éloignés de croire qu'à une époque fort reculée, dans l'état absolument sauvage, les Gaulois ne connoissoient pas les images et les statues, mais nous n'avons aucune notion exacte sur ces tems-là; l'histoire n'a pas levé le voile qui les couvre; on ne peut avancer que des conjectures sur les usages qui étoient alors en vigueur. Lors des premiers tems connus, les Gaulois avoient des temples comme nous l'avons déjà vu; il est probable qu'ils introduisirent alors des idoles dans leur culte religieux. César (1) dit que les Gaulois avoient plusieurs statues de leur Dieu Mercure, c'est-à-dire, de Teutatès. Maxime de Tyr (2) parle du simulacre de Jupiter chez les Gaulois, qui étoit un grand

(1) De bello gallico, l. 6. c. 17.
(2) Orat. 38.

chêne ; le vœu fait par les Gaulois d'Italie, dans une de leurs guerres contre les Romains (l'an 223 avant Jésus-Christ), ne doit pas être oublié ici ; ils s'engagèrent à employer leut butin pour faire un collier à leur Dieu Mars ; un pareil vœu suppose qu'ils avoient des statues de ce Dieu (1). Lucain (2) parle des simulacres des Dieux qu'on voyoit, au tems de César, dans une forêt voisine de Marseille ; il dit que ces simulacres étoient informes, et avoient été taillés sans art dans des trones d'arbres.

Les Gaulois, depuis leur soumission, adoptèrent les usages des Romains à l'égard des idoles, comme sous beaucoup d'autres rapports. Les statues faites par le statuaire Zénodore, sont une preuve de cette assertion. Montfaucon en donne plusieurs autres dans ses savantes recherches sur les antiquités gauloises.

---

(1) *Vid.* Flor. l. 2 c. 4.

(2) Pharsal. l. 3. v. 412.

. . . . . *Simulacraque mœsta Deorum*
Arte carent, cœsisque extant informia truncis.

« On y voyoit les tristes simulacres des Dieux, informes, et taillés sans art dans des troncs d'arbres. »

CHAP. VII.

Autels des Gaulois.

La grande vénération que les Gaulois avoient pour les chênes, les avoit engagés à employer ces arbres au lieu de temples ou d'autels; d'autres fois ils faisoient servir au même usage un rocher où des pierres entassées sans art; enfin, ils construisoient aussi des autels grossiers, et suivoient, à cet égard, une coutume généralement répandue dans le Nord et l'Occident de l'Europe; on trouve fréquemment, de nos jours, des traces de ces monumens anciens que les siécles ont respectés (1).

Trois ou quatre grosses pierres, placées verticalement, en formoient la base; une pierre plus grosse encore étoit placée sur les autres; c'est sur cette dernière, à ce qu'il paroît, qu'on immoloit des victimes de tout genre; l'espace renfermé par les pierres, étoit ordinairement assez élevé et assez grand pour que plusieurs personnes pussent s'y tenir debout à la fois. Rien de si simple que ces autels; ils étoient parfaitement adaptés aux mœurs sauvages des Gaulois.

(1) *Voyez* Bulletin de la société philomatique; thermidor an 7. Mém. du cit. Ch. Coquebert. — Keysler. antiquit. select. septentrion. et celtic.

La

CHAP. VII.

La Religion avoit donc étendu son empire sur toute la Gaule; on y adoroit des Dieux; on leur avoit élevé des temples, des statues et des autels; il reste à examiner quel étoit le culte qu'on leur rendoit, et quels étoient les ministres de cette Religion.

Ministres de la religion.

Le peuple ne faisoit pas lui-même des sacrifices, et ne consultoit pas directement la Divinité; il se servoit, pour ces fonctions importantes, de Prêtres qui avoient fait de longues études préalables, et qui jouissoient auprès de lui d'une haute considération (1).

César, parmi les Prêtres gaulois, ne compte que les Druides; Diogène Laërce nomme les Druides et les Semnothées; Diodore de Sicile, les Bardes, les Saronides et les Devins; Strabon, les Bardes, les Devins et les Druides; Ammien Mar-

(1) *Vid.* Cæs. Egass. Bulæum. histor. veter. Acad. Gall. druidic. — Frickii commentat. de Druid. c. 1. § 3 et 4. — Joan. Petri Milleri epist. ad Frickium, in commentatione Frickii. — Quelques savans ont fait venir le mot de *saronide*, du grec σαρωνις (saronis), qui, ainsi que Δρυς (drus), veut dire un chêne.

CHAP. VII. cellin, les Bardes, les Eubages qu'on regarde comme les mêmes que les Devins et les Druides ou Drysides. Quelques auteurs racontent que les Semnothées, ainsi nommés de Semnothès, fils de Japhet, sont les plus anciens des Prêtres gaulois; que les Saronides vinrent ensuite, et que leur nom dérive de Saron, troisième Roi des Gaules; que les Druides, enfin, ne vinrent que les derniers. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qui ne reposent pas sur des bases bien solides, le nom de Druides est celui qui est le plus généralement employé, et qui a prévalu pour exprimer la première classe des Prêtres gaulois; les Devins et les Bardes jouèrent un rôle moins important, et, en quelque sorte, secondaire.

Etymologie du nom de Druides.

L'étymologie du nom de Druides n'est pas facile à découvrir, quoiqu'on ait fait de nombreuses recherches sur ce sujet; mais, comme il arrive souvent dans des questions de ce genre, on a plutôt embrouillé la matière qu'on ne l'a éclaircie. La plupart des langues anciennes ont été mises à contribution; le grec, l'hébreu, le tudesque, le saxon, le celtique, surtout, n'ont pas

été oubliés; partout où quelques ressemblances de son se sont offertes, on a cru reconnoître l'étymologie cherchée; en conséquence, on a donné un grand nombre de significations différentes au mot *Druides;* les uns ont cru qu'il exprimoit l'idée d'un Dieu, d'un maître, d'un Seigneur; d'autres, celle d'un mage, d'un sage, d'un philosophe, d'un théologien; d'autres, celle d'un Démon, d'un magicien; enfin, il n'est presque pas d'opinion qui n'ait eu ses sectateurs. Si, au milieu d'un dédale aussi compliqué, il étoit nécessaire de choisir l'étymologie la plus vraisemblable, nous la chercherions parmi celles qui sont tirées du celtique, puisque cette langue étoit celle des Gaulois, et nous croirions que le mot *deru*, qui veut dire un chêne, est la racine la plus naturelle du nom des *Druides*, parce que le chêne étoit particulièrement en honneur chez ces Prêtres, et qu'il étoit considéré comme étant de tous les arbres le plus agréable aux Dieux (1).

---

(1) On a fait venir le nom de *Druide* du saxon *Dry*, un mage; de l'allemand *Druthin*, un Dieu, un maître, un seigneur; du mot grec Δρυς (drus),

CHAP. VII.

Origine de leur Institution.

L'origine de l'institution des Druides (1) n'est guères mieux connue que l'étymologie de leur nom, quoiqu'on ait aussi beaucoup

---

ou du celtique *deru*, un chêne; du mot hébreu *derulsim* ou *drulsim*, des méditateurs; du celtique *wys* ou *wis*, un sage; du celtique *derouyd*, interprète de Dieu, théologien d'après les deux racines *De* ou *Di*, Dieu, et *rouyd* ou *raydd*, participe du verbe *rayddeim* ou *rouyddim*, parler, dire, haranguer, soutenir; du breton *Drus*, Démon, magicien; de l'hibernois *drui*, *droi* et *draui*, une personne sacrée, du mot *true*, foi, fidélité; du mot *dru*, fréquent, épais, nombreux, parce que les Druides demeuroient tous dans le même collége, et de là vint qu'on les appela *les Drus*; de là encore la ville de Dreux s'appeloit autrefois *ville des Drus*, etc. *Voy.* les auteurs cités dans la note précédente, et Pellout. Hist. des Celtes, l. 4. c. 4. — Duclos, Mémoir. de l'Académ. des Inscript. et Belles-Lettres, t. 19. page 483. — Freret, Mém. de l'Académ. des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 24. page 389. — De Chiniac, Discours sur la nature et les dogmes de la Religion gauloise, 1re. partie. — La Tour d'Auvergne, Orig. gauloise, c. 5. — Jean Picard (*in priscâ celtopædiâ*, l. 2.) fait venir le nom de Druide d'un Prince nommé Dryus, qu'il prétend avoir été l'un des premiers Rois des Gaulois.

(1) *Vid.* Frick. commentat. de Druid. c. 1. § 4.

écrit sur ce sujet. Les uns la font remonter à Samothès ou Semnothès, frère de Gomer et fils de Japhet; les autres à Tuiscon, Dieu des Germains, à un Roi des Celtes, nommé Dryius, à Bélénus ou Appollon, à Firmanus, Roi des Ecossois, etc. De pareilles fables ne méritent pas qu'on les discute sérieusement; le seul résultat certain qu'on puisse en tirer, c'est que l'institution de l'ordre des Druides remonte à la plus haute antiquité. CHAP. VII.

Il y avoit des Druides non-seulement dans la Gaule, mais dans la Bretagne et la Germanie; on ne sait pas dans lequel de ces pays leur ordre a pris naissance (1). Quelques savans pensent que c'est en Bretagne, et que de là ils se sont répandus dans la Gaule et dans la Germanie; ces savans se fondent sur un passage des Commentaires de César sur la guerre des Gaules : cet auteur rapporte qu'on croyoit, de son tems que les mystères des Druides avoient été inventés en Bretagne, et que de là ils avoient passé en Gaule.

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 13. — Frick. commentat. de Druidis, c. 1. § 6. — Bulæum, histor. veter. Academ. Galliæ druidic. c. 1.

CHAP. VII. Malgré ce passage, il nous paroît vraisemblable que la Gaule a été le berceau des Druides : on remarque, en effet, qu'elle a reçu des germes de civilisation bien avant la Bretagne et la Germanie. D'ailleurs, le passage de César, qu'on vient de citer, n'est nullement concluant ; cet auteur ne propose point sa propre opinion, mais un ouï-dire ; et enfin, lors même qu'on adopteroit, comme un fait certain, ce qu'il ne dit que comme une chose douteuse, on ne pourroit pas en conclure que les Druides bretons existassent avant ceux de la Gaule, mais seulement qu'on avoit imaginé en Bretagne des réglemens pour les mystères des Druides, et que ces réglemens avoient été adoptés dans la Gaule.

Crédit des Druides.

Les Druides jouissoient d'un grand crédit (1) ; ils avoient, comme on l'a déjà vu, la principale part dans l'administration des affaires et de la justice ; ils étoient exempts de tributs, de service militaire et

(1) *Vid.* Diod. sic. l. 5. — Platon. in polit. et in symp. — Pompon. Melam, l. 3. — Strab. l. 4. — Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 13. — Lucain (Phars. l. 1, v. 452.) s'adresse ainsi aux Druides :

de toute espèce de charges ; ils profitoient de la superstition généralement répandue pour maintenir leur autorité ; ils enveloppoient toute leur conduite d'une sorte de mystère et d'obscurité, qui étonnoit le peuple, et rehaussoit auprès de lui leur mérite ; on étoit persuadé qu'ils connoissoient la nature divine, et qu'ils avoient des communications habituelles avec les Dieux ; on avoit à leur égard les mêmes idées à peu près que Platon se formoit des Génies, dont la nature étoit mitoyenne entre celle des Dieux et des mortels, et dont la fonction étoit d'entretenir un commerce secret, entre le ciel et la terre ; aussi, on ne faisoit aucun sacrifice sans l'intervention des Druides ; c'est par leur intercession qu'on demandoit des faveurs au Ciel ; c'est par CHAP. VII.

Solis nosce Deos et cœli Numina vobis
Aut solis nescire datum ; nemora alta, remotis
Incolitis lucis.

« Vous seuls avez le privilége de connoître la nature des Dieux et les puissances célestes, si du moins vous pouvez parvenir à cette connoissance ; vos demeures sont des bois épais, des forêts impénétrables. »

CHAP. VII. leur conseil qu'on faisoit la paix ou la guerre ; le caractère inquiet de la nation sembloit fléchir, quand il s'agissoit de se soumettre à leur autorité ; leur influence étoit même assez grande, suivant Diodore de Sicile, pour suspendre les coups au moment d'une bataille ; ils s'avançoient au milieu des rangs ennemis, et bien loin qu'ils fussent alors victimes de leur hardiesse, la fureur des combattans s'appaisoit à leur vue ; ceux même du parti opposé respectoient leur présence. Puissance d'opinion flatteuse sans doute ! mais dont ceux qui l'obtiennent abusent trop souvent ; les passions, dans les tems d'ignorance, étayées d'un intérêt aussi respectable que celui de la Religion, prennent un ascendant dont les peuples ont eu presque toujours à gémir.

Education de leurs élèves.

La condition des Druides, étoit à la fois si honorable et si avantageuse, que plusieurs personnes, parmi la Noblesse, demandoient à embrasser cet état (1). Les parens y destinoient volontiers leurs enfans ; mais les études qu'on exigeoit étoient lon-

(1) *Vid.* Pompon. Melam, l. 3. — Cæs. de bell. gallico, l. 6. c. 13.

gues et pénibles. Du tems de César, ceux qui vouloient s'instruire d'une manière approfondie, alloient en Bretagne, parce qu'on y trouvoit le collége le plus fameux; le tems de l'étude duroit vingt années; on faisoit apprendre aux élèves un grand nombre de vers qui contenoient toute la doctrine des Druides; il n'étoit pas permis d'écrire ces vers. César donne deux raisons de cette défense : la première, que les Druides ne vouloient pas qu'on connût leur doctrine; la seconde, qu'ils désiroient que les jeunes gens ne négligeassent pas d'exercer leur mémoire, comme cela arrive ordinairement à ceux qui, se confiant à ce qu'ils ont écrit, pensent qu'ils pourront le retrouver sans peine au moment du besoin. CHAP. VII.

La longueur des études qu'on prescrivoit aux élèves, et peut-être la rigueur des examens qu'on leur faisoit subir, empêchoient que le nombre des Druides ne fût trop multiplié; nous ne savons pas si ce nombre étoit limité par des réglemens; une autre cause, qui pouvoit contribuer à dégoûter les Gaulois de l'état de Druides, étoit la sévérité de la vie que ces philosophes se prescrivoient : plusieurs d'entr'eux

CHAP. VII. renonçoient au monde, et habitoient les forêts et les lieux les plus sauvages; par ce moyen, ils pouvoient méditer plus tranquillement sur leur doctrine, et ils acquéroient plus de considération auprès du peuple; mais ils ne jouissoient pas des plaisirs de la société, dont les hommes font ordinairement plus de cas que de tous les autres.

Costume des Druides.

Il est difficile de dire quel étoit précisément le costume des Druides (1), cependant des bas-reliefs, trouvés sur la porte d'un ancien temple, ont donné quelque jour sur ce sujet; on y voit des Druides d'une taille plus qu'humaine, de sept pieds de hauteur, leur tête est découverte, leurs pieds sont nus; leur barbe fort longue est divisée en deux parties; ils tiennent un livre et un bâton à la main; leur front est triste et sévère; ils ont les yeux fixés sur la terre; cette manière d'être, bien conforme à leur caractère, devoit imprimer le respect, et donner une grande idée des ministres de la Divinité à des peuples

(1) *Vid.* Theophil. apud Montanum; il est cité par Cæs. Egass. Bulæus. histor. veter. Acad. Gall. druidic. c. 1.

dont l'esprit borné ne savoit pas pénétrer au delà du voile qu'on opposoit à leurs regards. CHAP. VII.

Leurs colléges.

Nous avons vu que les Druides se réunissoient toutes les années sur les frontières du pays des Carnutes (pays Chartrain) dans un lieu qui passoit pour être le centre des Gaules (1); ils avoient aussi un collége près d'Autun, sur une colline qui s'appelle encore *Mont-Dru*, d'après leur nom. La ville de *Dreux* et quelques autres villes ou places de la France ont retenu de nos jours leur nom des Druides.

Leur doctrine.

On connoît peu les principes de la philosophie gauloise; les Druides en faisoient un mystère, comme César (2) nous l'apprend dans ses Commentaires : il leur importoit d'entretenir le peuple dans l'ignorance la plus profonde, afin de dominer sur lui, et de le tenir dans leur dépendance; en cela leur intérêt étoit évident; ils devoient surtout redouter des étrangers éclairés comme les Romains, qui ve-

(1) *Vid.* Bulæum. histor. veter. Academ. Gall. druidic.

(2) De bello gallico, l. 6. c. 13.

CHAP. VII. noient dans leur pays, pour en chasser les ténèbres, et pour y introduire les mœurs et les connoissances de l'Italie. En conséquence, ils durent éviter de leur communiquer la doctrine qu'ils enseignoient, et d'entrer en discussion sur ce sujet; de là vint que les écrivains grecs et latins, qui voyagèrent dans les Gaules, obtinrent peu de renseignemens sur la théologie gauloise; ceux qu'ils nous ont transmis, peuvent être soupçonnés d'infidélité, et exigent d'être discutés avec soin.

On sait, en général (1), que la théologie

(1) *Vid.* Diod. sicul. l. 5. — Cicer. de divinatione l. 1. — Strab. l. 4. — Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 14. — Valer. Maxim. l. 2. c. 6. — Pompon. Melam, l. 3. — Amm. Marcell. l. 15. c. 9. — Frick. commentat. de Druidis, § 2 et not. et § 4 et 5. — Lucain (Pharsal. l. 1. v. 454.) s'exprime ainsi, en s'adressant aux Druides:

. . . . Vobis auctoribus umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt; regit idem spiritus artus
Orbe alio, longæ (canitis si cognita) vitæ
Mors media est. Certè populi quos despicit
Arctos
Felices errore suo, quos ille timorum

des Druides étoit obscure et embarrassée; elle reposoit sur deux bases principales, dont l'une fait honneur à leur raison: 1.° l'existence de plusieurs Divinités puissantes, dignes d'admiration, de respect et d'un culte religieux; 2.° l'immatérialité et l'immortalité de l'âme; ces deux dogmes étoient ceux qu'ils avoient le plus généralement adoptés, et auxquels ils attachoient la plus

CHAP. VII.

Maximus haud urget leti metus; inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum rediture parcere vitæ.

« Les ombres des morts ne descendent point, selon vous, dans l'Erèbe, demeure du silence, dans le royaume souterrain du ténébreux Pluton. Le même esprit qui animoit les hommes sur la terre, anime encore leurs corps transportés dans un monde nouveau. Si les mystères de votre doctrine nous ont été bien révélés, la mort n'est pour l'homme qu'un point de séparation entre les deux parties d'une longue existence. Heureux peuples, qui voyez sur vos têtes les deux ourses, cette erreur de votre raison vous rend intrépides! La plus cruelle de toutes les terreurs, la crainte de la mort, ne vous obsède jamais. Libres de cet effroi, vous vous précipitez avec courage sur l'ennemi; vos grandes âmes affrontent le trépas: épargner une vie qui doit vous être rendue, est à vos yeux une lâcheté que vous ne connoissez point. »

CHAP. VII. grande importance ; ils ne négligeoient pas cependant d'autres études ; la morale, l'astronomie et l'histoire naturelle étoient également de leur ressort. Voici comment César s'exprime sur ce sujet : « Les Druides, » dit-il, « enseignent surtout que » les âmes ne périssent point, mais qu'elles » passent des uns aux autres. Ils pensent » par là exciter le courage en bannissant la » crainte de la mort. Les astres, leur mou» vement, la grandeur du ciel et de la » terre ; la nature des choses, la puis» sance des Dieux immortels, sont aussi » le sujet des leçons et des dissertations » des Druides. » Strabon, Diodore de Sicile, Pomponius Méla et Ammien Marcellin confirment le récit de César.

L'idée de l'immortalité de l'âme et d'une vie à venir, donnoit effectivement un grand courage aux Gaulois ; c'est de là que venoit cette intrépidité sans bornes qu'ils montroient dans les combats ; ils regardoient comme une honte d'épargner une vie qui ne pouvoit leur être enlevée que momentanément.

Les Marseillois avoient probablement reçu

cette doctrine des Gaulois (1); c'est de là peut-être qu'ils tiroient une pratique bien singulière, au premier coup-d'œil, et cependant bien généralement répandue chez quelques peuples, même dans le siécle où nous vivons. Après la mort de leurs parens ou de leurs amis, ils ne se livroient point à la douleur et aux larmes; seulement, quand la cérémonie des funérailles étoit achevée, ils faisoient un sacrifice domestique, et les parens du défunt se réunissoient dans un grand repas ou dans une espèce de festin qu'on préparoit à cette occasion. CHAP. VII.

D'après le même principe de l'immortalité de l'âme, les Gaulois avoient adopté quelques coutumes remarquables (2); ainsi l'on brûloit et l'on enterroit avec les morts, différens objets qui leur avoient servi pendant leur vie; on jetoit dans le bûcher des lettres écrites, avec la persuasion que le défunt pourroit les lire dans une autre vie. Un Gaulois ne craignoit pas de prêter

(1) *Vid.* Valer. Maxim. l. 2. c. 6.

(2) Valer. Maxim. l. 2. c. 6. — Diod. sicul. l. 5. — Pompon. Melam, l. 3.

CHAP. VII. de l'argent à ses amis, avec la condition que cet argent ne lui seroit rendu que dans le lieu où ils se retrouveroient après la mort; on en voyoit même, dans les tems anciens, qui se jetoient volontairement dans le bûcher de leurs parens ou de leurs amis morts, comme devant continuer à vivre avec eux.

L'histoire ne fait pas connoître, d'une manière positive, si les Gaulois croyoient à l'entrée des âmes, après la mort, dans un séjour particulier, ou bien à leur passage dans d'autres corps, c'est-à-dire, à la métempsycose (1); Diodore de Sicile est le seul

---

(1) *Vid.* Diod. sic. l. 5. — Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 14. — Pompon. Melam, l. 3. — Lucan. l. 1. v. 454. — L'abbé Fenel (Mém. de l'Académ. des Inscript. et Belles-Lettres, t. 24. page 345.) cherche à concilier les opinions différentes d'après Diodore de Sicile. Les Gaulois, suivant lui, ne croyoient pas que les âmes entrassent dans de nouveaux corps, et reprissent la vie immédiatement après la mort, mais seulement au bout d'un certain tems; il est facile de voir que cette explication ne détruit pas la difficulté; elle ne fait que la reculer.

Les Gaulois, ou au moins quelques-uns d'entr'eux, croyoient que les âmes passoient après la mort dans un séjour particulier, savoir : dans la Grande- Bre

qui

qui se prononce pour cette dernière opinion; CHAP. VII.
il dit qu'à cet égard les Gaulois pensoient comme Pythagore. César paroît être du même avis dans le passage que nous avons cité tout à l'heure; il dit que les Druides enseignoient la transmigration de l'âme *des uns aux autres*, c'est-à-dire, probablement d'un corps à un autre.

Malgré ces témoignages, on doit rester dans le doute sur la nature des idées que les Gaulois se faisoient de l'immortalité de l'âme. Diodore de Sicile n'avoit pas voyagé dans les Gaules; le passage de César entraîne avec lui quelques difficultés; enfin, ces auteurs sont en contradiction avec quelques-uns des écrivains qui ont parlé de la philosophie des Gaulois; s'il falloit choisir une opinion, nous serions plutôt disposés à adopter celle qui est contraire au sen-

tagne ou dans quelqu'île voisine. *Vid.* Plutarch. de oracul. defect. — Euseb. præparat. evangel. l. 5. c. 17. — Procop. de bell. goth. l. 4. c. 20. — Pellout. Hist. des Celtes, l. 3. c. 18. — Procope dit que la côte de France étoit habitée par un grand nombre de pêcheurs et de laboureurs, qui étoient exempts d'impôts, parce qu'ils conduisoient dans leurs bateaux les âmes des morts à l'île voisine.

CHAP. VII. timent de Diodore de Sicile : en effet, rappelons-nous la coutume qu'avoient les Gaulois de jeter dans les bûchers de leurs amis divers objets qui leur avoient appartenu, et des lettres écrites, ou, enfin, de s'y précipiter eux-mêmes, lorsqu'ils étoient tendrement attachés au défunt ; cette coutume excluoit l'idée de la métempsycose ; elle suppose qu'ils croyoient trouver leurs amis dans un autre monde, et qu'ils ne pensoient pas que les âmes de ces amis eussent passé dans d'autres corps ; le courage avec lequel ils bravoient la mort, étoit fondé sur la même idée. Comment se seroient-ils réjouis d'une autre vie, s'ils avoient cru passer dans de nouveaux corps où ils auroient peut-être été plus malheureux que dans ceux qu'ils occupoient ? Il est donc probable qu'ils croyoient à l'existence d'un séjour particulier, destiné aux âmes, et qu'ils avoient à cet égard le même sentiment que les sauvages du Nord de l'Asie et de l'Amérique.

Du reste, il faut en convenir, les idées des Gaulois sur leur Religion étoient si vagues, qu'ils n'avoient peut-être pas de croyance précise sur la nature du séjour de

l'âme après la mort. On ignore aussi si, d'après leur opinion, les Dieux étoient chargés de veiller sur le gouvernement du monde et sur la conduite des hommes ; on ne voit nulle part qu'ils crussent à une intervention divine dans les affaires humaines, autres que les combats ; on ne sait pas si leurs Dieux étoient censés prescrire d'autres vertus que celle du courage. Les Grecs, même dans l'enfance de leurs Républiques, avoient des principes mieux assis et plus perfectionnés sur cette partie de la Religion ; chez eux, on étoit persuadé que les Dieux jugeoient continuellement les actions des mortels, et punissoient, jusques sur les enfans, les crimes des pères. Rien de semblable chez les Gaulois ; leur Religion étoit aussi obscure que celle des Grecs étoit brillante et lumineuse ; leurs Dieux participoient aux passions humaines les plus féroces, ils se plaisoient dans l'effusion du sang, en un mot, ils étoient aussi sauvages que les hommes dont l'imagination leur avoit donné naissance ; voilà tout ce qu'on connoît de leur essence, et de leurs fonctions.

Les Druides

Une des occupations les plus importan-

CHAP. VII.

s'adonnèrent à la divination.

tes des Druides étoit la divination (1); Cicéron raconte qu'il avoit connu dans les Gaules un Druide, nommé *Divitiacus*, qui étoit du pays des Eduens (environs d'Autun). « Il prétendoit, » dit Cicéron, « connoître les secrets de la nature que » les Grecs appellent *physiologie*, et il » prédisoit l'avenir, en partie d'après des » augures, en partie par conjecture. » On ne croiroit pas, d'après ce témoignage de Cicéron, que les Druides exerçassent avec cruauté la divination ; il n'en est pas moins vrai cependant que bien souvent ils répandoient du sang pour consulter l'avenir ; nous en trouverons une preuve dans les circonstances qui accompagnoient leurs sacrifices. Du reste, l'art de la divination n'étoit pas fondé, chez eux, sur des règles bien fixes; Cicéron remarque que ces règles étoient tout-à-fait différentes de celles des Romains. « Les Galates, » dit-il, « regar» doient comme un augure sinistre ce » qui passoit, chez les Romains, pour un » auspice favorable. »

---

(1) *Vid.* Ciceron. de divinat. l. 1. et l. 2. c. 76.

Les Druides (1) avoient quelques idées particulières, fruit de leurs réflexions solitaires; ils croyoient, par exemple, que le monde avoit été créé, et qu'il arriveroit un tems où le feu et l'eau y prévaudroient, et opéreroient la destruction de tout ce qui existe; ils étoient loin d'avoir un système complet de doctrine, une telle suite d'idées ne se conciliant pas avec leur ignorance. CHAP. VII.

Avant de parler des pratiques superstitieuses des Gaulois, il convient de dire quelques mots sur deux espèces de philosophes qui habitoient parmi eux, et que nous n'avons fait qu'indiquer jusqu'à présent.

Les Bardes (2) étoient des poëtes qui Les Bardes.

---

(1) *Vid.* Plin. l. 29. — Diogen. laër. — Ciceron. in somno Scipionis. — Strab. l. 4.

(2) *Vid.* Strab. l. 4. — Diod. sicul. l. 5. — Epit. Sexti Pompeii Festi à Paulo Diacono, l. 2. — Ælian. var. histor. l. 12. c. 23. — Ammian. Marcell. l. 15. c. 9. — Lucain (l. 1. v. 447.) s'adresse ainsi aux Bardes :

Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremtas
Laudibus in longum vates, dimittitis ævum,
Plurima securi fudistis carmina, Bardi.

« Vous aussi, poëtes bardes, qui, dans vos chants héroïques, donnez l'immortalité aux guerriers cou-

CHAP. VII. composoient des vers, et qui les chantoient en s'accompagnant sur un instrument qui différoit peu de la lyre. Leur nom vient du mot celtique *bard*, qui veut dire *un chanteur* (1); leur fonction étoit de louer les exploits des héros, et de célébrer les victoires de leurs compatriotes; ils devoient aussi, pour rehausser la gloire des guerriers de leur parti, chanter les actions honteuses des ennemis. Les Seigneurs gaulois avoient ordinairement quelqu'un de ces Bardes à leur suite pour faire leur éloge, et les exciter aux combats.

Les Devins. On ne sait pas, d'une manière positive, si les devins, dont parlent quelques auteurs, n'étoient pas les mêmes que les Druides; il est cependant vraisemblable qu'ils étoient une classe de Prêtres inférieurs, chargés du détail des sacrifices, et de tout ce qui concernoit l'art de la divination. Quant aux Saronides et aux Semnothées, nous avons déjà vu qu'ils étoient les mêmes que les Druides.

---

rageux, que le fer a moissonnés dans les combats, vous composâtes, dans vos retraites tranquilles, plusieurs hymnes de guerre pour animer le courage de vos héros. »

(1) Cette étymologie paroîtra sans doute plus na-

CHAP. VII.

Manière dont les Gaulois adoroient la Divinité.

Les Gaulois (1) se tournoient de gauche à droite dans les cérémonies de leur Culte. Les Romains observoient un usage contraire, c'est-à-dire qu'ils se tournoient de la droite à la gauche ; c'est ici une bizarrerie de l'esprit humain, dont il est impossible d'assigner la cause d'une manière satisfaisante ; peut-être le hasard seul avoit-il produit la différence que l'on observoit à cet égard entre les Gaulois et les Romains. Les Prêtres Catholiques, selon Pelloutier, observent, de nos jours, le même usage que les Romains, lorsqu'ils officient auprès de l'autel ; ils ont toujours soin, dans les révolutions qu'ils font sur eux-mêmes, de se tourner de la droite à la gauche.

Gui du Chêne

Tout ce qui croissoit sur le chêne étoit sacré pour les Gaulois (2) ; les feuilles de

---

turelle que celle de la Tour d'Auvergne, qui pense (Orig. gauloises, c. 5.) que le mot de *barde* vient de l'Anglo-Saxon *beard*, de la barbe, parce que, suivant lui, les poëtes gaulois avoient probablement l'usage de porter leur barbe dans toute sa longeur.

(1) *Vid.* Plin. l. 28. c. 2. — Athen. l. 4. c. 13.

(2) *Vid.* Plin. l. 16. c. 44. — Montfauc. Antiq. expliq. t. 2. part. 2. l. 5. c. 6.

CHAP. VII. cet arbre leur servoient dans toutes leurs cérémonies religieuses; le gui, qui s'y trouve rarement, étoit en particulier l'objet de leur idolâtrie; ils le regardoient comme un des présens du Ciel les plus rares et les plus précieux; il ne sera pas inutile de raconter la manière dont ils le recueilloient, telle qu'elle a été transmise par Pline : les pratiques qui avoient lieu à cet égard peignent l'ignorance du peuple et le charlatanisme des Druides.

« Le gui du chêne, » dit Pline, « est » fort difficile à trouver, et d'abord qu'on » l'a découvert, on va le chercher avec » beaucoup de solemnité. Les Gaulois choi- » sissent avant tout, pour cette opération, » le sixième jour de la lune, qui commence, » chez eux, les mois, les années et les » siécles qui sont de trente ans. Elle a » déjà dans ce jour assez de force, quoi- » qu'elle ne soit pas encore au milieu de » son accroissement; ils lui donnent un » nom dans leur langue, qui signifie *gué-* » *rissant tout*. Après avoir préparé conve- » nablement sous le chêne des sacrifices » et des festins, on amène deux taureaux » blancs, qu'on lie par les cornes pour la

» première fois ; le Prêtre, revêtu d'une robe blanche, monte sur l'arbre, coupe avec une serpe d'or le gui qu'on reçoit sur un manteau blanc ; ensuite on immole les victimes, priant la Divinité de rendre profitable le présent qu'elle vient de faire. Ils croient que ce gui, pris en boisson, rend féconds les animaux stériles, et qu'il est un préservatif contre toutes sortes de poisons. » — Chap. VII.

Pline rapporte une autre cérémonie superstitieuse des Druides, touchant la sélage et le samole (1) : « La sélage, » dit-il, « est une herbe semblable à la sabine ; on la cueille sans instrument, en passant sa main droite du côté gauche par-dessous la tunique, comme si l'on faisoit un vol ; on doit être revêtu de blanc, avoir les pieds nus et bien lavés, et avoir préalablement offert un sacrifice avec du pain et du vin ; on porte la sélage dans — La Sélage.

(1) *Vid.* Plin. l. 24. c. 11. — Je trouve dans quelques auteurs, mais je ne sais d'après quel fondement, que le samole des anciens étoit la même plante qu'on appelle maintenant *anagallis*, c'est-à-dire le mouron des botanistes. Cette plante fait partie de la pentandrie monogynie de Linné.

CHAP. VII.

» un linge neuf. Les Druides disoient que » cette herbe étoit un préservatif contre » tous les maux, et que sa fumée étoit » très utile pour guérir les maladies des » yeux. »

Le Samole.

Le samole, autre herbe qui croissoit dans les lieux humides, se recueilloit d'une manière encore plus singulière ; il falloit être à jeun, et ne se servir que de la main gauche ; on devoit ne pas regarder la plante en la cueillant ; ensuite on la mettoit dans une auge, on la broyoit pour servir aux cochons et aux bœufs qui venoient boire dans l'auge, et pour qui ce mélange étoit regardé comme un remède à toutes les maladies.

Œufs de Serpens.

Les Gaulois croyoient que les œufs de serpens (1), recueillis d'une certaine manière, étoient merveilleusement utiles pour gagner des procès, et avoir accès chez les Rois. L'Empereur Claude fit périr un Chevalier romain, qui étoit du pays des Vocontiens, uniquement parce qu'en plaidant une cause, il avoit un de ces œufs dans son sein.

(1) *Vid.* Plin. l. 29. c. 3.

Pline parle encore d'une cérémonie pratiquée par les Gaulois, relativement à la verveine (1). En voilà assez pour prouver leur superstition. Heureux s'ils s'en étoient tenus à ces usages innocens, et si par les procédés de la barbarie la plus raffinée, ils n'avoient pas arrosé les autels de leurs Dieux du sang de leurs semblables! Malheureusement, la superstition a presque toujours été inséparable de la cruauté; toutes deux, dans l'état sauvage, sont filles de la nature et de l'ignorance. CHAP. VII.

Sacrifices humains.

Les Gaulois faisoient des sacrifices humains, et ils employoient le ministère des Druides pour cette cruelle cérémonie (2). Les témoignages nombreux des auteurs anciens, ne permettent pas d'avoir des doutes sur cet usage, dont de faux principes étoient la cause; les Gaulois regar-

(1) *Vid.* Plin. l. 25. c. 9.

(2) *Voyez* sur les sacrifices humains, faits par les Gaulois, Cæs. de bello gallico, l. 6. c. 14 et 16. — Ciceron. pro Fonteïo. — Plin. l. 30. c. 1. — Diod. sicul. l. 5. — Pompon. Melam, l. 3. — Dyon. Halicarnass. l. 1. — Strab. l. 4. — Lactant. divinar. institut. l. 1. c. 21. — Lucain (Pharsal. l. 1. v. 444.) parle ainsi, en faisant le récensement des peuples qui prirent le parti de César contre Pompée :

CHAP. VII. doient l'homme comme étant de toutes les victimes celle qui étoit la plus agréable au ciel ; ainsi, sans exclure tout-à-fait les sacrifices des animaux, ils les considéroient comme très inférieurs aux autres, quant à l'efficace ; d'ailleurs, ils croyoient que la vie d'un homme ne pouvoit s'acheter que par la vie d'un autre homme ; ils étoient persuadés que, dans un pressant danger, pour obtenir des Dieux la conservation de leurs jours, ils devoient offrir ceux d'un de leurs semblables en leur place ; ainsi, quelquefois, les personnes dangereusement malades ou

---

Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque feris altaribus Hesus,
Et Taranis scythicæ non mitior ara Dianæ.

« César appelle aussi dans son armée ces Gaulois dont le Dieu sanguinaire, Teutatès, n'est appaisé que par des victimes humaines ; ces Gaulois, qui invoquent le farouche Hésus, auprès de ses autels arrosés de sang, et Taranis non moins cruel que la Diane des Scythes. »

Et plus bas, l. 1. v. 450 :

Et vos barbaricos ritus, moremque sinistrum
Sacrorum, Druidæ, positis repetistis ab armis.

« Et vous, Druides, vous recommençâtes alors vos sacrifices barbares et les cérémonies lugubres de votre culte, que la paix avoit interrompues. »

celles qui partoient pour la guerre, immoloient des victimes humaines, ou bien faisoient vœu d'en immoler. Quand les Gaulois croyoient que leurs Divinités étoient irritées, ils les appaisoient également par du sang humain. Teutatès, Hésus et Taranis, étoient celles qu'ils choisissoient pour leur adresser ces sacrifices. Lucain en fait mention dans le premier livre de sa Pharsale, lorsqu'il donne le récensement des peuples qui prirent le parti de César contre Pompée.

Les Gaulois offroient des sacrifices publics, outre ceux qu'ils faisoient en particulier; ils choisissoient de préférence pour victimes les brigands et les voleurs qu'ils regardoient comme les offrandes les plus agréables aux Dieux. Diodore de Sicile rapporte qu'on conservoit les malfaiteurs pendant cinq ans, qu'ensuite on les perçoit avec des pieux pour rendre hommage aux Dieux, et qu'on les immoloit avec d'autres prémices sur de grands bûchers élevés à cette occasion.

Outre les malfaiteurs, on faisoit servir pour les sacrifices les prisonniers faits à la guerre; quelquefois on les brûloit, ou

CHAP. VII. on les immoloit avec les animaux qui avoient été pris dans le combat. Diodore de Sicile (1) parle d'une guerre dans laquelle un chef des Gaulois, après une victoire remportée sur ses ennemis, choisit les plus beaux et les plus jeunes des captifs, pour les immoler aux Dieux, et se contenta de faire périr les autres à coups de traits.

Enfin, si l'on n'avoit pas suffisamment de malfaiteurs ou de captifs, on ne craignoit pas de sacrifier d'autres individus; c'étoit là le comble de la barbarie. Pelloutier (2) prétend que les Gaulois immoloient des vieillards à leurs Dieux, mais son opinion n'est pas fondée, puisqu'elle repose sur un passage de Tertullien qu'il a mal interprété; Tertullien ne dit pas que les Gaulois immoloient des vieillards, mais des hommes faits; ce qui est bien différent.

La manière dont ces sacrifices se faisoient n'étoit pas constamment la même; quelquefois on frappoit les victimes avec l'épée; d'autres fois on les perçoit de flè-

(1) Excerpta ab Henrico Valesio, l. 26.

(2) Hist. des Celtes, l. 4. c. 5. § 8. — *Voyez* aussi Tertull. apologet. c. 9.

ches, ou bien on les crucifioit : souvent on les renfermoit dans d'immenses colosses en paille et en bois ou en osier, qui pouvoient contenir un grand nombre d'hommes à la fois, et on mettoit ensuite le feu à ces colosses.

Lorsqu'on frappoit un homme avec l'épée (1), les devins avoient grand soin d'observer la manière dont il tomboit, le cours de son sang, les déchirures de ses membres, et ses palpitations; c'est de là qu'ils tiroient des signes pour prédire l'avenir. Un philosophe ancien (2), Plutarque, frappé de la barbarie de ce culte religieux, a proposé avec raison cette question ; savoir : s'il n'auroit pas mieux valu, pour les Gaulois, n'avoir aucune idée de la Divinité, que de se la figurer prenant plaisir à l'effusion du sang humain qu'on répand en son honneur.

L'usage des sacrifices humains a été général dans le monde.

Ne seroit-on pas tenté, d'après ces détails affreux, de regarder les Gaulois comme la plus cruelle de toutes les na-

(1) *Vid.* Diod. sicul. l. 5. — Strab. l. 4.

(2) Plutarch. de superstitione.

CHAP. VII. tions, et de s'affliger d'être issus d'un tel peuple? Cependant, si l'on parcourt les annales de l'antiquité (1), on trouvera

---

(1) La plupart des historiens anciens offrent des preuves de cette vérité. Les Romains eux-mêmes, quoique les plus policés des anciens peuples, sacrifioient des victimes humaines. Pline (l. 30. c. 1.) rapporte un arrêt du Sénat, de l'année 97 avant J. C., par lequel il étoit défendu d'immoler des hommes à la Divinité; cet arrêt suppose que la coutume d'en immoler existoit. Plutarque (Quæst. cent.) rapporte qu'après la mort d'une Vestale, nommée Héloca, et après l'inceste commis par trois autres Vestales, Emilia, Licinia et Martia (ce qui arriva l'an 114 avant J. C.), les Romains consultèrent les livres de la Sybille, et d'après ces livres, enterrèrent vivans deux Grecs et deux Gaulois, savoir : un homme et une femme de chaque nation. On peut voir encore des exemples de sacrifices humains, faits par les Romains, dans Pline (l. 28), Dion Cassius (l. 43 et 48), Vopiscus (de Aureliano), Plutarque etc. Au reste, il faut convenir que les Romains, du moins lorsqu'ils furent civilisés, ne se portèrent que dans des cas très rares à ces extrémités; ils abolirent même l'usage des sacrifices humains dans la plupart des Provinces où ils étendirent leur Empire. Pline (l. 30. c. 1.) assure ce fait, et il déclare en même tems qu'on ne peut assez estimer le service que les Romains ont rendu par là à l'espèce humaine.

de

que peu de coutumes ont été plus généralement répandues dans le monde, que celle de sacrifier des victimes humaines; il n'est peut-être aucun peuple qui puisse se vanter d'avoir échappé à cette funeste contagion; la même erreur les a tous aveuglés; partout on a cru appaiser le courroux de la Divinité, par les offrandes les plus propres à l'allumer : bien plus; les mêmes principes subsistent de nos jours; on les retrouve chez un grand nombre de peuplades sauvages de l'Ancien et du Nouveau Monde; il est inutile de s'arrêter à la démonstration de ce fait; les relations de tous les voyageurs ne l'attestent que trop.

Il ne faut donc pas accuser exclusivement les Gaulois de barbarie; mais nous devons, en général, plaindre l'espèce humaine qui méconnoît si fort les droits de ses semblables, et qui se laisse si cruellement égarer par la superstition; nous devons nous applaudir de ce qu'une Religion éclairée et bienfaisante a succédé, chez la plupart des peuples de l'Europe, au culte barbare que suivoient nos ancêtres; de ce que cette Religion, en supprimant toute espèce d'effusion de sang sur les autels, même celui

CHAP. VII. des animaux, a proscrit, d'autant plus efficacement, la coutume affreuse d'y sacrifier des victimes humaines.

Cependant, quelque pénétrés que nous soyons des services rendus, sous ce rapport, à l'espèce humaine par la Religion Chrétienne, nous ne pouvons admettre en entier l'opinion singulière, quoique d'ailleurs très respectable d'un auteur moderne (1); après avoir parlé des sacrifices humains, en usage chez les Gaulois: « Quand on veut » réfléchir, » dit-il, « sur cette habitude » cruelle d'offrir aux Dieux des sacrifices » humains, il me semble qu'on y trouve la » preuve d'une idée première universelle» ment répandue; cette idée étoit que la » réconciliation du ciel et de la terre ne » se consommeroit que par le sang humain, » que par le sacrifice de l'humanité en» tière; la perversité humaine s'est long» tems méprise sur ce sacrifice; mais il s'est » enfin opéré dans la mort de l'Homme-

(1) Ferrand, esprit de l'histoire, t. 1. 1re. part. lettre 16. — La même idée se trouve exprimée dans le discours sur la nature et les dogmes de la Religion gauloise (3me. partie), par Mr. de Chiniac.

» Dieu, qui représentoit tous les hommes. » CHAP. VII.
Nous avons vu que les Gaulois, dans leurs sacrifices, étoient dirigés par d'autres idées que celles qu'expose cet auteur; ils ne connoissoient pas les livres sacrés des Hébreux, et en particulier la prophétie du sacrifice qui devoit être offert un jour par le Messie. D'ailleurs, pour réfuter ce qu'il y a de trop général dans cette opinion, il suffit de réfléchir sur la continuation des sacrifices humains, qui ont eu lieu chez plusieurs peuples barbares, depuis la mort de Jésus-Christ, et depuis l'introduction de la Religion Chrétienne dans le monde.

'La permission d'immoler des victimes d'animaux, sur les autels du vrai Dieu, fut vraisemblablement une condescendance de l'Etre-Suprême, pour les opinions admises, dès long-tems, chez les peuples voisins des Hébreux; ce fut un moyen employé pour leur faire recevoir une Religion infiniment supérieure à la leur sous tous les autres rapports. Les Hébreux, accoutumés à l'idée des sacrifices, n'auroient pas admis un Culte où cette pratique auroit été proscrite. Les sacrifices humains, dont tant d'autres peuples se

CHAP. VII.

rendirent coupables, furent une exagération de ce principe général, toléré dans la Religion des Juifs; savoir : que le sang étoit une offrande agréable à la Divinité.

Fonctions religieuses des femmes gauloises.

Les femmes gauloises, qui jouoient un rôle dans le gouvernement de leur pays, en remplissoient aussi un dans les affaires religieuses; elles exerçoient l'état de Druides, et se mêloient surtout de prédire l'avenir (1); c'est ce qui paroît par divers

(1) Les auteurs que nous avons consultés sur les femmes Druides, sont : Amm. Marcell. l. 15. c. 8. — Flav. Vopisc. in Aurel. et Numeriano. — Lamprid. in Alexand. Severo. — Aurel. Victor. in Claud. — Jan. Gruter. inscription. collection. — Aimoin. proem. histor. Franc. c. 1. — Plutarch. in vitâ Cæs. — Egid. Bucher. veterum Belgarum, Gallorumve Sacerdotes, c. 4. § 15. — Pellout. histoire des Celtes l. 4. c. 4. note 208. — *N. B.* L'auteur du Précis de l'Histoire Universelle, le savant Anquetil, est tombé dans l'erreur en reconnoissant (t. 5. p. 425.) trois classes de Druidesses : l'une de femmes célibataires; la seconde de femmes mariées, mais qui ne voyoient leurs époux qu'une fois l'année; la troisième de femmes qui n'étoient pas soumises à ces règles sévères; les détails que l'on connoît sur les femmes Druides, sont en trop petit nombre pour autoriser des distinctions aussi tranchées; je ne crois pas non

passages des auteurs anciens, et par quelques inscriptions. CHAP. VII.

Il suffira de rappeler ici les Vestales gauloises, qui habitoient dans l'île de Sena, proche de l'Armorique, et qui y jouissoient d'une grande considération; nous renvoyons à ce qui en a été dit dans le courant de cet Ouvrage. L'Empereur Alexandre Sévère, au rapport de l'historien Lampridius, étoit en marche (l'an 235) pour une expédition qui fut la dernière qu'il ait faite, lorsqu'il rencontra une femme Druide qui s'écria en langage gaulois, dès qu'elle le vit: « Vas, mais n'espères pas la victoire, » et ne te confies pas dans l'obéissance » de tes soldats! » Peu de tems après, il fut assassiné par ses propres troupes, et Maximien lui succéda.

Aurélien consulta des femmes Druides gauloises sur la destinée de ses descendans, pour savoir si la dignité impériale resteroit long-tems parmi eux; elles répondirent qu'aucun nom ne seroit plus célèbre dans la République, que celui de la pos-

plus qu'on puisse dire des femmes Druides qu'elles avoient la principale part aux sacrifices humains qui se faisoient chez les Gaulois.

CHAP. VII. térité de Claudius. Vopiscus, qui raconte ce fait, ajoute qu'elles avoient raison, et que leur prédiction se vérifia dans la suite. Le même auteur rapporte un autre fait qu'il tenoit de son grand-père, auquel Dioclétien lui-même, à qui l'événement étoit arrivé, l'avoit confié.

Pendant que Dioclétien étoit dans le pays des Tongres (environs de Spa), et peu avancé encore dans le service militaire, il rencontra, dans une hôtellerie, une femme Druide avec laquelle il entra en conversation; cette femme lui reprocha d'être trop avare. « Je serai généreux, » répondit-il en badinant, « quand je serai Empereur. » Alors cette femme s'écria : « Dioclétien, ne plaisantons point, car tu seras Empereur quand tu auras tué Aper ! » Le mot *aper* en latin veut dire un sanglier. Dioclétien, frappé de ce discours, pensa dès lors à acquérir l'Empire; il se mit à chasser au sanglier, mais inutilement; la prédiction n'eut son effet que lorsqu'il eut tué Arrius Aper, Préfet du Prétoire, qui aspiroit à l'Empire, après avoir fait assassiner son propre gendre, l'Empereur Numérien.

Ammien Marcellin parle d'une vieille femme aveugle, que Julien, alors César, rencontra à Vienne dans les Gaules (l'an 355); elle se mêloit de prophétiser, et s'écria, quand elle sut qu'il étoit là: « Il répa- » rera les temples des Dieux ! » ce qui eut effectivement lieu dans la suite, après l'apostasie de Julien. CHAP. VII.

On a découvert, aux environs de Metz, une inscription qui porte :

SILVANO
SACR
ET. NYMPHIS. LOCI
ARETE. DRUIS
ANTISTITA
SOMNO. MONITA
D.

c'est-à-dire, Arété, Druide et Prêtresse, avertie par un songe, a consacré cette place à Silvain et aux Nymphes du lieu.

Les témoignages que nous venons de rapporter sur les femmes Druides, ne méritent pas sans doute, à tous égards, de la confiance; mais ils prouvent au moins que ces femmes existoient, et qu'elles jouissoient d'un certain crédit dans la Gaule :

CHAP. VII. il ne faut pas croire cependant qu'elles eussent la même influence que les Prêtres Druides, et que leurs fonctions fussent aussi importantes; il paroît qu'elles se mêloient surtout, peut-être même uniquement, de la divination; elles avoient du rapport avec les femmes devineresses des Germains, qui prédisoient l'avenir en examinant les gouffres des rivières, leurs contours et le bruit de leurs eaux; on les appeloit en latin *fatidicœ*, *fatœ*, *fadœ:* il est vraisemblable que le nom de *fées* est dérivé du leur.

Changemens survenus dans la religion gauloise sous les Romains.

La Religion des Gaulois ne pouvoit subsister avec les lumières de la raison; aussi, dès que la civilisation eut fait des progrès dans la Gaule, elle fut bannie; elle se réfugia peu à peu avec l'ignorance dans les bois, dans les montagnes et dans les Provinces les plus éloignées; la Religion Païenne des Romains, et ensuite la Religion Chrétienne prirent sa place; quelquefois elles se mélangèrent avec elle; leur lutte, dans plusieurs Districts, fut longue et pénible; il y avoit d'anciens préjugés à vaincre, et l'intérêt des Druides à combattre. Auguste et Tibère interdirent aux

Gaulois leurs cruels sacrifices (1); Tibère même fit crucifier les Prêtres qui immoloient des victimes humaines (2); Claude alla plus loin; il ordonna la destruction complète des Druides et de leur Religion (3); ces Empereurs parvinrent, en CHAP. VII.

(1) *Vid.* Plin. l. 30. c. 1. — Sueton. in Claudio, c. 25. — Aurel. Vict. in Claudio.

(2) *Vid.* Tertull. apologet. c. 4.

(3) Pline dit que Tibère détruisit les Druides; Suétone et Aurelius Victor rapportent que Claude abolit complétement chez les Gaulois la Religion des Druides: il semble, au premier coup-d'œil, qu'il y ait ici de la contradiction; cependant, on peut concilier ces auteurs en disant que Claude acheva ce que Tibère avoit commencé. Il a fallu bien du tems pour anéantir le culte des Druides; d'ailleurs, Tibère et Claude ayant porté les mêmes noms et surnoms, il ne seroit pas étonnant qu'on les eût confondus.

Quand on lit, dans les Ouvrages des historiens anciens la relation des efforts faits par les Empereurs romains pour extirper la Religion gauloise, on s'étonne qu'un auteur aussi justement célèbre que Ferrand paroisse d'un avis contraire; il dit (Esprit de l'Histoire, partie 1re. lettre 16.) que les Romains, après avoir pénétré dans la Gaule, respectèrent le Culte de ses habitans. Ce n'étoit guères le respecter, que d'en proscrire les Ministres, et que de persécu-

CHAP. VII. partie, à leur but; on n'entendit plus parler de sacrifices humains faits avec les formes anciennes; cependant, ils n'avoient pu couper le mal à sa racine : pendant plusieurs siécles encore il resta des traces de l'ancienne superstition.

Tertullien (1) raconte que, de son tems, dans le troisième siécle, les Gaulois immoloient des hommes à Mercure; de pareils sacrifices, si nous en admettions l'authenticité, supposeroient que les changemens dans les mœurs anciennes étoient bien légers; mais je ne sais si l'on doit adopter complétement le récit de Tertullien : en effet, dans le tems où il vivoit, les efforts des Romains, joints à l'influence des gens instruits, répandus dans toute la Gaule, avoient banni les pratiques les plus atroces de l'ancienne Religion. Pomponius Méla (2) et Pline (3) rapportent que, de leur tems, les sacrifices humains n'étoient plus en usage; Eusèbe, sans être du même avis, dit ce-

---

ter cette Religion elle-même, comme Suétone et Aurélius Victor nous l'apprennent.

(1) Apologet. c. 9.

(2) L. 3.

(3) L. 30. c. 1.

pendant que les sacrifices humains cessèrent sous Adrien, c'est-à-dire, au commencement du second siécle; peut-être Tertullien étoit-il mal informé, ou bien n'entendoit-il parler que d'un fait rare, et qui avoit lieu seulement dans les Provinces les plus reculées. Quoi qu'il en soit, la barbarie des mœurs, et avec elle la superstition reprirent leur empire, lors de la décadence de l'Empire romain, et lors du mélange des peuples du Nord avec les Gaulois. CHAP. VII.

Sulpice Sévère, dans la vie de St. Martin (1), raconte que les Gaulois, du tems de ce Saint (vers l'an 370), promenoient, avec une malheureuse démence à travers la campagne, les images des Démons, couvertes d'un voile blanc; le même historien (2) fait mention, à diverses reprises, des Gentils qui habitoient la Gaule; il parle (3) de la résistance que St. Martin eut à éprouver, en voulant détruire un temple très riche, pour lequel les habitans des

(1) C. 9.
(2) *Vid.* Sulpit. Sever. dialog. 2. c. 5. et dialog. 3. c. 9.
(3) *Vid.* vitam Sti. Martini, c. 12.

CHAP. VII. environs de Tours avoient une vénération particulière.

Les familles des Druides, vers la fin du quatrième siécle, jouissoient encore d'une certaine considération; ainsi Ausone, qui fut Consul en 379, observe, en faisant l'éloge d'un Professeur d'éloquence de Bordeaux, qu'il descendoit d'un Druide de Bayeux, Prêtre du temple de Bélénus.

Sous les Francs. Il existoit des traces de la Religion gauloise sous Théodebert, second Roi franc d'Austrasie, qui régna à Metz dans le sixiéme siécle (1); ce Prince entra (l'an 539) en Italie, à la tête d'une armée nombreuse, et se rendit maître du pont de Pavie; ses soldats immolèrent les femmes et les enfans des Goths qu'ils firent prisonniers, et

(1) *Vid.* Procop. de bell. goth. l. 2. c. 25.

N. B. On pourroit fournir encore d'autres exemples de la superstition païenne, qui subsistoit en France dans le sixième et dans le septième siécles; ainsi l'on s'adressoit aux devins dans les maladies; quelquefois on portoit avec soi des caractères magiques pour se guérir; d'autres fois, on rendoit un culte direct aux Divinités qui avoient été abolies; on n'adoptoit que lentement la nouvelle Religion; l'ignorance, généralement répandue, étoit la principale cause de cette superstition.

jetèrent leurs corps dans la rivière, comme des prémices de leurs exploits guerriers; Procope, qui rapporte ce fait ajoute : « Ces » barbares, quoique devenus Chrétiens, » observent encore une grande partie de » leurs anciennes superstitions; ils immo- » lent des victimes humaines, et font d'au- » tres sacrifices impies, qui leur servent » pour les divinations auxquelles ils se li- » vrent. » CHAP. VII.

Sous Thierri et Théodebert, Rois des Francs, à la fin du sixième siécle, ou plutôt sous Brunehaut, leur grand-mère, qui gouvernoit le Royaume à leur place, Grégoire de Tours, écrivant à cette Princesse, lui adressoit ces paroles remarquables : « Faites en sorte que vos sujets ren- » trent dans la modération de la disci- » pline religieuse; qu'ils n'immolent plus » de victimes à des idoles; qu'ils n'ado- » rent plus des arbres, et qu'ils ne fassent » plus de sacrifices sacrilèges avec des têtes » d'animaux. »

Personne n'ignore combien divers Conciles tenus en France, dans les sixième et septième siécles, ont eu de peine à extirper la superstition qui subsistoit alors. Char-

CHAP. VII. lemagne, dans ses Capitulaires, fut obligé de porter des lois sur ce sujet. « A l'égard » des arbres, » dit-il (1), des pierres » et des fontaines où quelques insensés » vont allumer des chandelles, et prati- » quer d'autres superstitions, nous ordon- » nons que cet abus, si criminel et si » exécrable aux yeux de Dieu, soit aboli » et entièrement détruit partout où il se » trouvera établi. » Dans un autre Capitulaire il dit (2) : « S'il se trouve dans » une paroisse des infidèles qui allument » des flambeaux, et qui rendent un » culte religieux aux arbres, aux fontaines » et aux pierres, nous avertissons le Curé, » qui négligera de corriger cet abus, qu'il » se rend coupable d'un véritable sa- » crilége. »

Traces de la Religion Gauloise.

Nous en avons assez dit (3) pour montrer combien l'habitude et les préjugés ont d'empire sur les hommes, et combien la superstition des anciens Gaulois, soutenue

(1) *Vid.* Capit. Caroli Magni, l. 1. tit. 64.

(2) *Vid.* Capitul. Caroli Magni l. 7. tit. 236.

(3) Outre les auteurs cités dans les notes précédentes, *vid.* Dyonis. Halicarnass. l. 1. et l. 7. — Frick. comment. de Druidis, etc.

de celle des Francs et de quelques autres peuples barbares du Nord de l'Europe, a été difficile à déraciner; mais on peut aller plus loin ; il est facile de montrer qu'il reste dans le siécle où nous vivons des traces de la Religion gauloise ; quelques faits suffiront pour convaincre de cette assertion (1). CHAP. VII.

Keysler raconte que, de son tems, il n'y a pas plus de soixante-dix ans, la veille du premier de Janvier, les enfans, en Guyenne, parcouroient les villages et les campagnes demandant des étrennes en chantant, et commençant leurs vœux pour la nouvelle année par cette exclamation : *Au gui l'an neuf.* Certainement cette coutume date du tems de la Religion des Druides, et elle rappelle ce vers d'Ovide :

Ad viscum Druidæ, Druidæ clamare solebant.

C'est-à-dire, « Les Druides avoient coutume de s'écrier : *Au gui! au gui!* »

---

(1) *Vid.* Keysler. antiquit. select. septentrion. et celtic. et dissertation. de visco Druidum. — Bulæum. hist. veter. Academ. Gall. druidic. — Frick. comm. de Druidis. — Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des François, article *A-guy-l'an-neuf.*

CHAP. VII. Le même usage existoit, il y a environ trente ans, et subsiste probablement de nos jours, dans quelques parties de la Bretagne, de la Bourgogne et de la Picardie, où les anciennes coutumes des Gaulois se sont le mieux conservées.

Dans plusieurs cantons de l'Allemagne, le peuple croit encore aux propriétés admirables du gui de chêne; non-seulement il le regarde comme guérissant toutes les maladies, mais de plus comme servant à divers autres usages.

Les Druides, comme on l'a vu en parlant de leurs cérémonies superstitieuses, recueilloient, au commencement de chaque mois, de chaque année et de chaque siécle, le gui qui croissoit sur le chêne; il est probable (1) qu'ils le distribuoient alors par

(1) *Voy.* Duclos, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell. Lett. t. 19. mém. pag. 483.

L'œuf de serpent, comme on l'a vu précédemment, étoit un amulette fameux chez les Druides; on trouve encore au Nord et à l'Occident de la Grande-Bretagne des traces de la superstition dont il étoit l'objet. Lhwyd, auteur de l'Archéologie, écrit ainsi à Rowland (*Voy Mona antiqua*, page 338): « La doctrine des Druides sur le *Glain Neidr*

forme

forme d'étrennes, et de là vient la coutume du peuple chartrain de nommer *éguilables*, les présens qu'on se fait au premier jour de l'an. CHAP. VII

L'influence des poëtes Bardes, qui chantoient les exploits des héros, a résisté longtems avec succès à la faulx destructrice du

---

» est en vigueur dans toute l'Ecosse, dans les plaines » comme sur les montagnes; mais il n'en est point » question dans l'Irlande; elle n'a pu s'y propager, » parce qu'on ne trouve pas de serpens dans ce pays. » Outre les *pierres de serpent*, les montagnards ont » leurs *pierres de limaçon*, leurs *pierres de crapaud* » etc. auxquelles ils attribuent plusieurs vertus, et » qu'ils portent comme des amulettes. » Lhwyd écrit dans une autre lettre que le *Glain Neidr* est aussi appelé *Milpreu* ou *Melpreu*; pour donner de la vertu à cet amulette, les habitans de Cornouailles se servent d'une espèce de charme vis-à-vis des serpens : lorsqu'ils en trouvent quelqu'un d'endormi, ils jettent une baguette de noisetier dans le centre des spirales que forme son corps, et ils y fixent ensuite vraisemblablement l'amulette. *Voy. Caractacus,* tragédie angloise de Mason, édit. de Glasgow, 1777. pag. 19. vers. 1. et suiv., et notes correspondantes. On aime à lire dans cette tragédie de Mason diverses descriptions très poétiques des anciens usages des Druides.

CHAP. VII. tems (1). Dans le pays de Galles en Angleterre, ils ont conservé de race en race leurs anciennes prérogatives, jusques vers la fin du treizième siécle de l'ère chrétienne; leur autorité étoit telle, qu'Edouard IV, Roi d'Angleterre, après s'être emparé du pays de Galles (en 1284), ordonna qu'on les fît tous périr, et veilla à l'entière exécution de cette cruelle sentence : il craignoit que l'éloquence de leurs chants ne rappelât au peuple son ancienne indépendance, et ne lui inspirât la haine du despotisme.

Dans quelques-uns des Départemens de la Bretagne en France, on appelle encore aujourd'hui *bards* les joueurs de vielle et de violons, qui vont chanter par les villages : leur talent, au rapport de La Tour d'Auvergne, ne s'exerce plus qu'à l'épithalame; mais en ce genre, le caractère de leur éloquence agreste a conservé quelque chose d'antique et d'imposant qu'on est forcé de respecter.

Parmi les nombreux amas de pierres qui se voient dans divers Départemens de la

---

(1) *Voy.* La Tour d'Auvergne Origines gaulois. c. 1, et 5. — Diction. historiq. des mœurs, usages et coutumes des François, article *Bardes.*

France, et qui servoient autrefois d'autels aux Gaulois, il en est un qui a été découvert récemment à douze lieues de Paris dans les bois de la Gârenne-de-Trie, Département de l'Oise (1); ce monument, ainsi que les autres du même genre, est formé de trois ou quatre grosses pierres placées verticalement, et d'une autre plus grosse encore, assise sur les autres, et sous laquelle vingt personnes pourroient se tenir debout; la pierre du fond est percée d'un trou, par lequel les païsans des environs sont dans l'usage, de tems immémorial, de faire passer les enfans foibles et languissans; ils croient, par ce moyen, leur rendre la santé; cet usage superstitieux paroît remonter aux tems qui ont précédé l'introduction de la Religion Chrétienne : en effet, il ne cadre point avec les principes de cette Religion; d'ailleurs, on ne trouve près de là ni croix, ni chapelle, ni rien qui rappelle le Christianisme; enfin, il existe en Angleterre, au rapport de Borlase, dans le Comté de Cornouailles, des

(1) *Voy.* Ch. Coquebert, Mémoire dans le bulletin de la société philomatique, thermidor an 7.

CHAP. VII. pierres percées de la même manière, et destinées au même usage ; la coïncidence de ces faits dans deux Cantons aussi éloignés l'un de l'autre, donne plus de poids à l'explication que nous venons de rapporter ; elle prouve en même tems la ressemblance qui existoit entre la Religion des Gaulois et celle des Bretons.

Les restes des anciens autels gaulois, qui servoient aux sacrifices de nos ancêtres, se trouvent encore en grand nombre sur le sol de la France ; on les voit épars çà et là dans les forêts et sur les montagnes les moins fréquentées ; les observateurs, amis de l'humanité, ont à gémir en contemplant ces monumens de cruauté, ces monumens, qui ne semblent subsister que pour nous avertir d'un écueil qu'il faut éviter, pour nous guérir à jamais d'une superstition qui a produit de si grands maux.

On a vu, dans ce chapitre, que les Gaulois avoient un grand nombre de Divinités ; que, dès les tems les plus anciens, dont l'histoire nous ait transmis la connoissance, ils avoient élevé des temples, des autels et des statues à ces Divinités ; on s'est convaincu que leurs idées religieuses étoient

vagues, indéterminées et incomplètes ; que leurs Druides les entretenoient dans une profonde ignorance ; enfin, on les a suivis dans les changemens que le Christianisme a opérés dans leurs préjugés et dans leurs mœurs ; il reste encore, pour achever de les connoître, à examiner quelques questions relatives à la langue qu'ils parloient, à leurs connoissances et à leur industrie. CHAP. VII.

CHAPITRE HUITIÈME.

De la langue celtique ou gauloise, et des altérations qu'elle a subies en différens tems jusqu'à nos jours.

Chap. VIII. LES Savans françois, depuis la renaissance des lettres en Europe, ont fait de nombreuses et profondes recherches sur l'ancienne langue que parloient les Gaulois (1); aucun sujet n'étoit plus digne, en effet, de leur attention, puisque par là ils ont été conduits à approfondir un grand nombre des difficultés de l'histoire ancienne; ils ont publié des Dictionnaires de l'ancien gaulois; ils ont montré, d'une manière évidente, qu'il étoit la même langue que le

(1) *Vid.* Hotomanni Franco-Galliam, c. 2. — Pezron, Antiquit. de la nation et de la langue des Celtes. — Martin Bouquet, Recueil des histor. des Gaules, t. 1. préface, § 4. — Bullet, Mémoir. sur la langue celtique. — Duclos, sur l'origine et les révolutions des langues celtique et françoise, mémoire parmi ceux de l'Académie des Inscript. et Bell. Lett. t. 15. page 565, et t. 17. page 171. — La Tour d'Auvergne, Origines gauloises.

celtique ; qu'il n'étoit point absolument perdu ; qu'il étoit même en usage et habituellement parlé de nos jours.

Nature de la langue Celtique ou Gauloise.

Le celtique ou gaulois est une langue particulière, dont la grammaire est très simple ; elle est pauvre, si on la considère comme étant peu chargée de mots qui expriment des idées différentes; mais, en revanche, elle peut passer pour riche, en ce qu'elle offre un grand nombre de mots synonymes; elle ressemble, à cet égard, aux langues les plus anciennes et les plus remarquables par leur simplicité. Ainsi, dans l'arabe, au rapport de Bullet, on peut désigner un lion par cinq cents termes différens, un serpent par deux cents, le miel par quatre-vingt, et une épée par plus de mille. Le celtique n'offre pas une aussi grande richesse ; cependant, sous ce rapport, il l'emporte extrêmement sur la plupart des langues modernes.

Elle a de grands rapports avec les langues anciennes.

On retrouve dans les langues anciennes un grand nombre de mots celtiques, comme aussi dans le celtique on trouve beaucoup de mots hébreux, phéniciens, syriaques ; toutes ces langues, malgré les nuances qui les différencient, offrent un air de res-

CHAP. VIII. semblance qui annonce une origine commune ; elles renferment plusieurs termes qui ont la même signification, et qui ne diffèrent que par de légères variétés ; en un mot, elles présentent les élémens d'un idiome primitif : on pourroit dire d'elles, avec La Tour d'Auvergne, ce qu'Ovide dit de la ressemblance caractéristique que l'on remarque entre des sœurs :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

« Elles n'ont pas toutes la même physionomie; elles se
» ressemblent cependant. Ce sont des sœurs dont les
» traits ont un air de famille malgré leurs différences. »

Il résulte de cette remarque, une des vérités historiques les plus importantes à établir ; savoir : que tous les hommes ont une origine commune ; qu'ils descendent d'une même souche primitive. Comment, en effet, sans cela, placés à des distances immenses les uns des autres, privés des relations qu'entretiennent actuellement le commerce, le goût des sciences, et la facilité des voyages, auroient-ils pu s'entendre pour désigner les mêmes choses par les mêmes mots; il faut nécessairement qu'ils

les ayent tirés d'une source commune ; c'est par ce moyen seul qu'on peut expliquer un pareil phénomène ; les faits confirment, sur ce sujet, les déclarations des livres sacrés ; ils leur servent d'appui ; ils fournissent une preuve inattaquable de la vérité de leur récit.

Bien plus ; on aperçoit aussi dans les langues modernes plusieurs conformités avec le celtique, en sorte que leur témoignage se joint à celui que fournissent les langues anciennes, pour annoncer qu'il a existé une fois une langue primitive et commune dont toutes les autres sont dérivées. Le savant Le Brigant (1) a donné des exemples de l'application des monosyllabes celtiques aux mots d'un grand nombre d'idiomes existans dans les diverses parties du globe, tels que l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, le persan, le grec, le latin, le hanscrit, le chinois, le galibi ou langue des Caraïbes, le taïtien ou langue de l'île de Taïti : il a confirmé, par cette

(1) Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes, ou prospectus de l'ouvrage intitulé, la *langue primitive conservée ;* un petit vol. in-4°. Paris 1787.

Chap. VIII.

Exemple des rapports du Celtique et du Latin.

écrivains, ce qu'il avoit déja dit sur la ressemblance de toutes ces langues avec le celtique. Nous ne rapporterons ici qu'un seul des exemples qu'il cite ; cet exemple suffira pour faire connoître, jusqu'à un certain point, les résultats auxquels cet auteur est arrivé. Il s'agit de la comparaison du celtique avec le Latin. Le Brigant prend pour texte le commencement de l'Enéide de Virgile, qui est connu de tout le monde, afin qu'on ne le soupçonne pas d'avoir mis de l'adresse dans le choix d'un passage plutôt que d'un autre. Voici ce passage :

TEXTE LATIN.

Arma, virumque cano, Trojæ qui primus ab oris Italiam, fato profugus, Laviniaque venit, Littora.

TRADUCTION FRANÇOISE.

« Je chante les armes et cet homme qui chassé par le destin, vint le premier des côtes de Troie en Italie, et aux rivages Laviniens.

TRADUCTION CELTIQUE.

Armo a hour *enoque* canan. Troie pe prim as ab o rai iz
Ital a, fe a tea bro fog us, Lavina*que* ve en et Lod dour a.

DÉTAIL DE LA TRADUCTION.

Celtique.	*François.*	*Latin.*
Canan	Je chante	Cano
Armo	Les armes	Arma
A hour	Et cet homme	Virumque
Pe prim *us*	Qui le premier	Qui primus
Fé a tou	Par ce qui est caché (par le destin)	Fato
Bro fug *us*	Fuyant son pays	Profugus
Ab o rai iz	Des vallées	Ab oris
Troié	De Troie	Trojæ
Ve en et Italia	Vint en Italie	Venit Italiam
Lavina*que*	Et aux Laviniens	Lavinaque
Led dour a.	Où l'eau s'étend (les rivages).	Littora.

Le celtique ne fournit pas de sons pour répondre aux syllabes *rumque* du premier vers, qui ne sont, la première, qu'une flexion du mot *vir*, et la seconde qu'une conjonction propre à la langue latine ; par la même raison, on néglige en celtique la conjonction *que* après *Lavina ;* le mot celtique *us* n'est qu'une finale latine.

Les mots *Trojæ, Italia, Lavina* sont des noms de lieux, qui n'ont aucun sens en latin, et qui, par conséquent doivent être

CHAP. VIII. communs à toutes les langues, pour la désignation des mêmes lieux.

Il est impossible, après avoir lu cette traduction, qui est à peu près littérale, de ne pas être frappé de sa ressemblance avec le texte latin ; de là peut-être on pourroit conclure avec quelques auteurs modernes (1), que le latin a été formé par le mélange du grec et du celtique, et qu'il a pris naissance lorsque les Celtes et les habitans de la Grèce, venant chacun de leur côté peupler l'Italie, se rencontrèrent vers le milieu de cette contrée : une pareille opinion pourroit se soutenir avec avantage, quoiqu'il soit difficile d'en donner la démonstration rigoureuse ; ce qu'il y a de certain, c'est que les Gaulois introduisirent de tout tems des mots de leur langue dans celle des Romains. Quintilien (2), vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, formoit des plaintes à ce sujet.

Le Celtique est- Le Brigant (3), frappé de la simplicité

(1) *Voy.* Bullet, Mém. sur la langue celtique.

(2) Institut. orator. l. 1.

(3) Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes. *Voyez* aussi La Tour d'Auvergne, Origines gauloises, l. 1.

de la composition de la langue celtique, la regardant comme moins chargée d'élémens, comme plus monosyllabique qu'aucune autre langue, la reconnoissant enfin dans toutes les langues mortes et vivantes, par la ressemblance de son et de signification des mots, a cru qu'elle étoit antérieure à toutes les autres langues, et qu'on devoit la considérer comme la véritable langue primitive que parloient les premiers habitans du globe. Il prétend, à cet effet, que l'idiome celtique est une clef commune à tous les idiomes connus; que les monosyllabes celtiques traduisent toutes les autres langues, et qu'aucune ne peut fournir la traduction du celtique; il ajoute que cette langue, en s'étendant, a successivement embrassé toutes les parties de la terre; qu'elle existe de nos jours, avec quelques altérations, dans le pays de Galles en Angleterre, et dans une partie de la Bretagne en France; qu'elle est parlée plus particulièrement dans toute sa pureté par les habitans de la ville de Pontrieux, et du petit territoire qui l'environne (Département des Côtes-du-Nord). Il propose qu'on adopte le celtique pour remplacer la langue universelle, dont tant

Est-il le langage des premiers hommes?

CHAP. VIII. de Savans ont reconnu l'utilité, et qu'il est si difficile cependant de pouvoir former, de manière à ce qu'elle soit accueillie et répandue généralement; il assure que cette étude est facile, et peut s'achever en peu de tems.

L'idée qu'on vient d'exposer est grande et curieuse, il faut en convenir: rien, en effet ne seroit plus utile qu'une langue universelle; rien de plus intéressant que de trouver cette langue dans celle que parloient les premiers hommes; mais croira-t-on que l'auteur de cette idée ne se soit point laissé entraîner au delà de la vérité; que la langue qu'on parle usuellement à Pontrieux ou même que l'ancien celtique soit la langue primitive des hommes, celle que l'on parloit dans les premiers âges du monde? Croira-t-on que le tems, qui détruit tout, n'ait opéré, durant un si grand nombre de siécles, aucune ou presqu'aucune altération dans la manière de parler des habitans d'un petit coin privilégié de la terre? Estimera-t-on que les Gaulois, dont la langue étoit déjà altérée dans le cinquième siécle, n'aient produit aucun changement dans celle des Armoriques, lorsqu'ils se

réfugièrent chez eux, pendant les invasions des Barbares du Nord de l'Europe? Non sans doute. Le Brigant étoit né en Bretagne, et a pu se laisser égarer par l'amour de sa patrie; il a trouvé beau de la rendre dépositaire de la langue primitive, et de la représenter comme immuable, sous ce rapport, au milieu des changemens et des vicissitudes sans nombre que le tems apportoit chez les autres nations; ainsi donc, tout en rendant justice à l'utilité des recherches de cet auteur, nous ne pouvons adopter en entier son système; mais, si la langue de Pontrieux, si le celtique même n'est pas précisément la langue qu'ont parlée les premiers habitans de la terre, du moins on doit convenir que l'origine du celtique remonte à la plus haute antiquité; il est un dialecte de la langue primitive; la simplicité de sa composition, qu'on peut regarder comme un caractère certain d'antiquité, et ses nombreux rapports avec les langues les plus anciennes, prouvent incontestablement cette vérité (1); le celti-

(1) *Voy.* Bullet, Mémoires sur la langue celtique, 1re. partie, c. 3.

CHAP. VIII. que n'est point dérivé de l'hébreu, du syriaque, du phénicien, ni d'aucune autre des langues anciennes que l'on connoît de nos jours; il est aussi simple qu'elles dans sa composition; il est, par conséquent, aussi ancien, il est leur contemporain; il a pris naissance, ainsi qu'elles, dans l'enfance du monde, lors des premières dispersions des peuples.

La différence des climats, le mélange des peuples, la suite des siècles, ont produit la diversité des langues; l'idiome primitif étoit probablement tout monosyllabique. Lorsqu'il s'altéra peu à peu en se disséminant, le celtique devint particulier aux Gaulois et aux nations qui habitoient à l'Occident de l'Europe; les mots composés qui s'y introduisirent furent peu nombreux; leur composition n'est que de deux, de trois, ou au plus de quatre syllabes; toutes ces nations parlèrent la même langue, et ne différèrent entr'elles que par le dialecte; plusieurs savans (1) ont prouvé

(1) Pelloutier, histoire des Celtes, l. 1. c. 15. — Duclos, Mémoir. de l'Académ. des Inscript. et Bell. Lettr. t. 15. page 565. — Wachter. Glossarium. — Cluver. German. antiq. l. 1. — Boxhorn. de origin.

cette

cette conformité pour les Bretons, les Germains, les Gaulois et les Espagnols; Boxhorne montre que, chez les anciens Germains et les Gaulois presque tout se ressembloit, et en particulier le langage. Au reste, plus d'un demi-siécle avant Jésus-Christ, il s'étoit déjà établi une grande différence entre la langue des Germains et celle des Gaulois. César rapporte (1) qu'Arioviste, Roi des Germains, avoit appris la langue gauloise, pendant le long séjour qu'il avoit fait dans les Gaules; il n'auroit pas eu besoin d'une pareille étude sans la différence des deux langues qui existoit au moment où il envahit la Gaule. CHAP. VIII.

Quant aux Bretons, il paroît que leur langage conserva beaucoup plus long-tem

Gall. l. 1. — La Tour d'Auvergne, Origines gauloises, c. 5. — Le Père Lemperеur, dissertat. sur la langue celtique. — Pezron, antiquité de la nation et de la langue des Celtes. — On a publié un grand nombre d'opinions sur l'origine du celtique; les uns le font venir de l'hébreu, les autres du phénicien, du scythique, du grec ou même du germain; la diversité des opinions à cet égard suffit presque pour prouver qu'aucune d'elles n'est bien fondée.

(1) De bell. gallico, l. 1. c. 47.

CHAP. VIII.

ses rapports avec celui des Gaulois. Tacite (1) l'assure, et, d'ailleurs, parmi les Gaulois nous avons vu que ceux qui vouloient s'instruire à fond de la doctrine des Druides, passoient dans la Bretagne; ce qui suppose qu'ils parloient la même langue que les Bretons; enfin, on peut dire, à l'appui de ce qui précède, que la langue celtique s'est conservée jusqu'à aujourd'hui avec peu d'altérations dans le pays de Galles en Angleterre et dans la Bretagne : on ne doit pas négliger cette remarque, tout en reconnoissant cependant que l'établissement des Bretons, au cinquième siècle, dans l'Armorique, c'est-à-dire, dans la Bretagne-Françoise, a dû contribuer aussi à la conformité des deux langues.

Le Celtique est-il le plus ancien des idiomes de l'Europe?

On connoît en Europe plusieurs idiomes anciens qui réclament la même antiquité que le celtique (2), tels sont le tudesque ou le vieux allemand; le runique ou cim-

(1) In Agricolâ, c. 11.

(2) *Voy.* La Tour d'Auvergne, Origines gauloises, l. 2. — Shaw, Dictionnaire erse ou gallique, Londres 1780.

brique d'où sont dérivés le suédois, le danois, le norvégien et l'islandois; la langue erse ou gallique, que parlent les Irlandois et les montagnards d'Ecosse; l'esclavon qui est usité dans la partie orientale de l'Europe, et d'autres encore. La Tour d'Auvergne, en faisant l'énumération de ces idiomes, les regarde tous comme découlant du vieux gaulois ou du celtique; il assure, comme Le Brigant, que le celtique existe dans sa pureté originelle dans l'ancienne Armorique ou Basse-Bretagne; que la simplicité de sa composition annonce évidemment sa haute antiquité, et sa supériorité, sous ce rapport, sur toutes les langues de l'Europe. CHAP. VIII.

Nous ne discuterons pas ici les assertions de La Tour d'Auvergne; un grand nombre d'écrivains modernes sont en contradiction avec lui : la plupart de ceux qui sont étrangers à la France, bien loin de reconnoître la priorité du celtique, ont réclamé pour les idiomes de leur pays les mêmes priviléges; Shaw, dans la préface de son Dictionnaire erse ou gallique, prétend que l'erse ou le langage des Irlandois et des Ecossois montagnards, est la lan-

CHAP. VIII. gue de Japhet : « Elle a été parlée, » dit-il, « avant le déluge, et probablement c'étoit » celle dont on se servoit dans le Paradis » terrestre. » Voilà donc un auteur qui revendique pour la langue erse, la même priorité que Le Brigant et La Tour d'Auvergne réclament pour le celtique ; cet exemple suffira pour montrer combien les opinions ont été différentes sur ce sujet, car les peuples du Nord et de l'Orient de l'Europe n'ont pas été moins ardens que les Irlandois ou les François, à vanter l'antiquité de leur langue; il seroit intéressant, sans doute, que des hommes éclairés se vouassent au jugement de ce procès des nations, qu'ils étudiassent les langues qui font le sujet du différent, qu'ils les comparassent soigneusement entr'elles, qu'ils cherchassent à reconnoître les traces de leur origine, et à distinguer celles qui offrent véritablement les caractères les plus marquans de simplicité ; mais jusqu'à ce moment, jusqu'à ce qu'on ait porté de la lumière sur des questions aussi difficiles, nous devons demeurer dans le doute, nous devons, comme nous l'avons déjà fait précédemment, nous borner à regarder le cel-

tique comme une langue extrêmement ancienne, comme un dialecte de la langue primitive.

Le Celtique a été parlé dans toutes les colonies gauloises.

Les Gaulois, qui envoyèrent des colonies dans diverses contrées de l'Europe et de l'Asie, y répandirent par cela même leur langue; ceux qui connoissent le celtique, distinguent facilement beaucoup de ses monosyllabes dans les mots simples ou composés de plusieurs idiomes anciens ou modernes; ils observent dans ces mots une plus grande conformité avec le celtique que dans les langues qui n'ont d'autres rapports avec lui que celui d'une même origine première; l'on a parlé le celtique dans l'Italie, l'Illyrie, la Pannonie, la Thrace, et jusques dans l'Asie-Mineure.

Et en particulier dans la Galatie.

St. Jérôme raconte (1) que, de son tems, vers la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siécle, la langue celtique s'étoit conservée chez les Galates ou Gaulois d'Asie; ces peuples, outre le grec, commun à tout l'Orient, parloient aussi un langage particulier, qui étoit à peu près le même que celui des Tréviriens. Cette ob-

(1) In commentar. epist. ad Galatas. l. 2. c. 13.

CHAP. VIII. servation de St. Jérôme est remarquable ; elle anéantit tous les doutes que quelques Savans ont manifestés sur l'origine des Galates. Comment ne pas les regarder comme Gaulois, puisque, malgré l'énorme distance qui les séparoit de la Gaule, ils parloient la même langue qui étoit en usage à Trèves ? Il est impossible de se refuser à l'évidence de cette conclusion, mais peut-être, dira-t-on, le témoignage de St. Jérôme n'est pas assez digne de foi, pour qu'on y ajoute une entière confiance ; il est permis de douter du fait qu'il rapporte ; il se peut qu'il ait été trompé qu'il se soit laissé influencer par de légères analogies, par des récits infidèles : le doute, présenté de cette manière, auroit de la force, s'il étoit vrai que St. Jérôme eût pu se tromper aussi facilement sur la Galatie ; mais il avoit vécu lui-même dans ce pays, il ne pouvoit donc pas être dans l'erreur sur la langue qu'on y parloit ; ce n'est pas sur le témoignage d'autrui qu'il en jugeoit ; c'étoit d'après ses propres observations ; ainsi donc, son autorité est du plus grand poids ; on a, en outre, d'autres preuves du même

fait (1). Quelques mots de la langue des Galates, qui nous sont parvenus, annoncent, à la première inspection, leur rapport avec le gaulois; ainsi les noms de *Sinorix*, *Toredorix*, *Adiatorix*, *Albiorix*, *Ateporix* et autres avec une semblable terminaison, portés par des Galates, sont tirés de la langue celtique; la terminaison *rix* étoit très fréquente chez les Gaulois, comme on peut le voir en lisant les Commentaires de César. Le mot de *trimarcisia*, qui indiquoit une manière de combattre de la cavalerie des Galates, venoit du mot *mark*, *march* ou *marca*, qui veut dire en celtique un cheval; le mot de *drynemeto*, par lequel on exprimoit le lieu du rassemblement du conseil des Galates, dérive de deux mots celtiques qui signifient *temple des Druides*; on pourroit encore citer quelques exemples du même genre, si ceux-ci ne suffisoient pas pour le but que nous nous sommes proposés. La conformité de la langue des Galates avec celle des Gaulois, montre combien ces

(1) *Voy.* les Mémoires de l'Academ. des Inscript. et Bell. Lettr. t. 37. page 391.

derniers étoient attachés à leur langue, puisque, près de mille ans après avoir quitté leur patrie, ils n'y avoient pas encore renoncé.

Pelloutier (1), frappé de ce qu'on trouvoit des vestiges de l'idiome celtique dans les noms des villes et des Provinces, et dans les langues d'un grand nombre des peuples de l'Europe, en a tiré un de ses principaux argumens, pour prouver que les Celtes ont occupé une fois toute l'Europe. On vient de voir qu'il est facile de réfuter cet argument, puisque les Gaulois, en se répandant dans l'Europe, ont pu y porter avec eux leur langue, et y donner des noms celtiques aux établissemens qu'ils formoient; et, en effet, la plupart des villes de l'Orient de l'Europe, qui ont des terminaisons celtiques, sont situées dans les pays occupés par les Gaulois.

Il est facile de faire des erreurs sur les étymologies celtiques.

D'ailleurs, il est si facile de faire des erreurs sur les étymologies celtiques, qu'on doit user la plus grande défiance dans un pareil travail. Combien d'auteurs justement célèbres se sont brisés contre cet

(1) Histoire des Celtes, l. 1, c. 15.

écueil ! Nous citerons en particulier Bullet et La Tour d'Auvergne qui ont voulu donner une origine celtique à un grand nombre de noms modernes des villes, des villages, des rivières, des montagnes, des forêts, existant dans la Gaule, et même dans les pays voisins. Pour avoir mis trop d'extension dans leur travail, ils ont été forcés de recourir à des étymologies hasardées. La différence presque continuelle de leurs opinions sur un même mot, prouve le peu de certitude de leur marche; elle montre qu'on doit se défier de leurs conjectures, et ne les adopter qu'après un mûr examen : sans doute il est quelques-unes de ces conjectures qui ont du poids, qui portent avec elles le sceau de la vérité, et qu'on ne peut se refuser à admettre; mais elles sont en petit nombre; la prodigieuse richesse de la langue celtique, qui se prête à toutes sortes d'interprétations, l'abondance de ses termes pour exprimer une même idée, ses rapports enfin avec toutes les langues anciennes, expliquent suffisamment les différences d'opinions sur une même étymologie.

Nous pourrions citer ici un grand nombre

CHAP. VIII. d'exemples des contradictions qui règnent entre les Savans sur les origines celtiques, mais il seroit trop long de parcourir un pareil dédale : un volume entier suffiroit à peine pour ce travail ; nous nous contenterons de rapporter une des plus marquantes de ces contradictions. La terminaison *dunum* ou *don*, qui est celle de plusieurs villes anciennes, a été prise par un grand nombre d'étymologistes, dans le sens d'*élevé* ; d'autres, parmi lesquels on compte La Tour d'Auvergne, lui donnent un sens absolument contraire ; ils la font dériver du celtique *don* ou *doun* profond. Tous appuient leur opinion sur des bases qui paroissent assez solides quand on les considère isolément ; on demeure incertain sur le parti qu'on doit embrasser, lorsqu'on voit combien ils diffèrent entr'eux.

Les Gaulois se servoient de caractères grecs.

César assure, dans ses Commentaires (1), que les Gaulois se servoient de lettres grecques ; il raconte qu'on trouva dans un camp des Helvétiens, dont il s'empara, des tables écrites en lettres grecques, et qu'on les lui apporta. Strabon (2) rapporte que

(1) De bello gallico, l. 1. c. 29, et l. 6. c. 14.
(2) L. 4.

les Marseillois excitèrent si fort chez les Gaulois l'étude des lettres grecques, que ceux-ci en vinrent à écrire en grec les formules mêmes de leurs contrats. Il semble, d'après ces autorités, qu'on ne peut refuser aux Gaulois d'avoir adopté la langue grecque : cependant, d'un autre côté, il est facile de prouver, par des témoignages contraires, que cette langue n'étoit point généralement en usage chez eux ; nous alléguerons ici l'autorité de César lui-même (1). Pendant que Q. Cicéron étoit attaqué dans le pays des Nerviens, César lui envoya une lettre écrite en grec, afin que, si elle étoit interceptée, ses projets ne fussent pas découverts ; de là on peut conclure que le grec n'étoit pas connu dans les Gaules. A quoi, en effet, sans cette circonstance, auroit servi la précaution prise par César?

Un autre fait conduit à la même conséquence (2). César ayant voulu conférer avec Divitiacus, qui étoit Chef et Druide chez les Eduens, fut obligé de prendre un interprète ; or, César savoit le grec ; il

(1) De bello gallico, l. 5. c. 48.
(2) *Vid.* Cæs. de bell. gall. l. 1. c. 19.

CHAP. VIII. n'auroit donc pas eu besoin d'un interprète, si Divitiacus avoit connu cette langue.

On a imaginé différentes hypothèses, pour concilier l'apparente contradiction qui résulte des passages que nous venons de citer (1); suivant quelques-uns, il y a eu erreur dans la partie du texte des Commentaires de César, où il est dit que les Gaulois se servoient de lettres grecques; suivant d'autres, ce n'étoient que les gens instruits qui parloient la langue grecque, ou bien on ne l'employoit que dans les actes publics; enfin, on pourroit dire qu'on ne se servoit de cette langue, que dans la partie des Gaules voisine de Marseille; cette supposition une fois admise, la conduite de César ne présente rien d'extraordinaire; il ne devoit pas craindre qu'on pût lire sa lettre écrite en grec dans une Province du Nord de la Gaule; en effet, le pays des Nerviens, où étoit le camp de Q. Cicéron, son lieutenant, étoit situé aux environs de Cambrai.

(1) *Vid.* Hotomanni Franco-Gall. — Petri Lescaloperii theolog. veter. Gallor. c. 15. — Martin Bouquet, Recueil des histor. des Gaules, t. 1. préface, § 4. — Rollin, histoire romaine, l. 40. § 1.

Convenons-en cependant, toutes ces explications sont insuffisantes; il en est une autre plus naturelle qu'il faut leur ajouter: César et Strabon ne parlent que des lettres grecques, et non pas de la langue; il est naturel de croire que, par les lettres, il faut entendre les caractères grecs; de cette manière on concilie toutes les difficultés que la lecture des Commentaires de César offre au premier abord. En effet, César ne devoit point être entendu des Gaulois, lorsqu'il parloit la langue grecque, puisque les caractères seuls de cette langue leur étoient connus. Nous ne voulons point nier cependant que du tems de César, les Gaulois les plus instruits, ceux qui étoient allé faire leurs études à Marseille, ne connussent le grec, mais ils étoient en petit nombre, à peu près comme le sont encore les amateurs de cette langue qui existent en France de nos jours; ils devoient avoir peu d'influence sur le langage de la masse de la nation.

Les caractères grecs furent adoptés généralement dans la Gaule, et passèrent même aux Francs qui la conquirent; Grégoire de Tours et Aimoin fournissent la preuve

CHAP. VIII. de ce fait, lorsqu'ils racontent (1) que Chilperic, Roi des Francs, ajouta quatre nouvelles lettres grecques à celles qui étoient déjà en usage dans la France; il ordonna qu'on les enseigneroit aux enfans, et qu'à cet effet les livres existans seroient effacés avec la pierre ponce et écrits de nouveau.

Quand les caractères grecs furent ils adoptés dans la Gaule?

Quand les Gaulois ont-ils reçu et adopté les caractères grecs? Il est difficile de répondre à cette question; nous ne croyons pas, comme quelques auteurs françois, qu'ils les eussent inventés eux-mêmes, et qu'ils les eussent ensuite communiqués aux Grecs; l'idée de l'état sauvage où ils vivoient dans un tems où les Grecs étoient déjà civilisés, ne permet pas qu'on adopte cette opinion; il est probable qu'ils avoient reçu leurs caractères des Phéniciens, qui les avoient

(1) *Voy.* Grégoire de Tours, l. 5. c. 45, et Aimoin, l. 3. c. 41. Ces deux auteurs ne sont pas d'accord sur les lettres nouvelles, introduites en France par Chilperic. Suivant Grégoire de Tours, c'étoient les lettres O, Ψ, Z, Π; suivant Aimoin O, X, Θ, Φ; du reste, tous les manuscrits de ces auteurs ne sont pas uniformes sur ces lettres. *Voy.* le Recueil des historiens des Gaules et de la France; par Martin Bouquet, t. 2. page 260. note *b*.

Chap. VIII.

également communiqués aux Grecs; ou plutôt, ils les tenoient des Phocéens de Marseille, qui répandirent le goût de l'étude dans leur pays (1).

Le Celtique étoit commnn à tous les peuples de la Gaule.

La langue celtique étoit commune à tous les habitans de la Gaule; c'est ce que supposent ces assemblées générales où tous les peuples gaulois se réunissoient pour discuter les intérêts nationaux; c'est ce que supposent encore ces réunions des Druides, qui avoient lieu chaque année dans le pays de Chartres, et où on jugeoit les procès les plus importans; de pareilles assemblées n'auroient pu se tenir, si on n'y avoit pas parlé un langage uniforme; d'ailleurs, les noms propres des habitans, des villes, des rivières, des forêts, des montagnes, avoient des terminaisons semblables dans toute la Gaule; d'où l'on peut conclure qu'ils dérivoient tous d'une même langue.

Cependant, même avant l'entrée des Romains dans la Gaule, le celtique primitif s'étoit altéré peu à peu chez les Belges et chez les Aquitains, par leur mélange avec

(1) *Voy.* Duclos, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell. Lettr. t. 15. page 565.

CHAP. VIII. les Germains et les Espagnols ; de là vient ce mot de César (1) que les peuples de la Gaule diffèrent entr'eux par leurs langues ; cela veut dire seulement que c'étoit par le dialecte qu'ils différoient ; le fonds du langage étoit toujours le même ; Strabon l'assure positivement (2), et d'ailleurs on en a la preuve dans le passage de St. Jérôme que nous avons déjà cité, en parlant du langage des Gaulois d'Asie ; ces Gaulois provenoient, en grande partie, des Tectosages, peuple du Midi de la Gaule. Puis donc, qu'à quelques différences près, ils parloient la même langue que les Tréviriens, il faut en conclure que la langue des Tréviriens et des Tectosages, c'est-à-dire, des peuples du Nord et du Midi de la Gaule, ne différoit que par les accessoires. Ce raisonnement entraîne avec lui une entière conviction, à moins qu'on ne dise que les changemens essentiels dans le langage des peuples gaulois, se sont opérés depuis l'établissement des Tectosages en Asie, ou du moins depuis leur dé-

(1) De bello gallico, l. 1. c. 1.
(2) L. 4.

part

part de la Gaule : si l'on admettoit cette supposition, ce que ne permet pas le témoignage de Strabon, on ne feroit que reculer le moment où la langue celtique étoit uniformément parlée dans toutes les Provinces de la Gaule. CHAP. VIII.

Là langue des Gaulois a subi des changemens.

Après avoir montré que le celtique avoit de grands rapports avec les langues connues les plus anciennes, il seroit intéressant d'examiner, d'une manière approfondie, cet idiome, tel que le parloient nos ancêtres avant les conquêtes de César; il seroit curieux de le comparer avec le bas-breton qui a conservé de si grands rapports avec lui; mais les moyens nécessaires pour de pareilles recherches, manquent tout-à-fait, puisque les Gaulois n'ont rien écrit dans leur langue ; ainsi donc, renonçant à ce travail, nous nous contenterons de suivre le celtique dans les changemens qui s'y sont successivement opérés par son mélange avec le latin, avec le tudesque et, avec les autres langues que les peuples barbares du Nord de l'Europe apportèrent dans la Gaule en différens tems. Nous verrons comment peu à peu et après un grand nombre de révolutions, il a donné

CHAP. VIII. naissance au françois, si célèbre aujourd'hui, et presqu'aussi généralement répandu que l'étoit autrefois le celtique qu'il a remplacé.

Sous les Romains.

Les Romains introduisirent leur langue dans les Gaules; ils établirent des écoles où on l'enseignoit publiquement, et où toute la jeunesse, distinguée par la noblesse de son extraction ou par ses talens, venoit s'instruire; cependant, le latin ne fit d'abord que des progrès lents, parce que les Gaulois étant beaucoup plus nombreux que leurs vainqueurs, n'étoient que foiblement influencés par eux; d'ailleurs, l'attachement qu'ils conservoient pour leurs anciennes habitudes s'opposoit à tout changement rapide. Combien de pays ont été réunis à de vastes États où l'on parloit un langage différent du leur, sans que, pour cela, ils aient abandonné leur langue. L'Alsace, la Bretagne, le Béarn, la Principauté de Galles et plusieurs autres en sont un exemple. Il suffit de parcourir l'histoire de l'Empire romain, pour s'assurer que les peuples soumis à sa domination n'en conservèrent pas moins la langue qu'avoient parlée leurs pères.

Les Gaulois conservèrent donc long-temps l'usage de la langue celtique ; ils n'apprenoient le latin que lorsqu'ils vouloient se vouer aux charges publiques, ou par curiosité et comme un moyen d'instruction ; à la longue, cependant, plusieurs mots latins se glissèrent dans le celtique, et cela d'autant plus facilement, que les Gaulois n'avoient point de livres écrits dans leur langue, et manquoient, par conséquent, du moyen le plus efficace de la fixer et de la conserver (1). Une nouvelle langue, qui fut appelée *gauloise*, ou plutôt un jargon mêlé de celtique et de latin, prit

(1) On peut lire divers Mémoires, composés par Bonamy, sur la langue des Gaulois et des François; il les a insérés dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Bell. Lett. t. 24. pag. 582 et 603, et tom. 26. pag. 632; il y fait jouer au latin un rôle qui nous paroît trop considérable; ainsi, par exemple, il assure que, sous les Empereurs romains, le latin fit disparoître complétement des Gaules la langue celtique, et que le françois provient presqu'uniquement de lui; il y a là beaucoup d'exagération. *Voyez* aussi Bullet, Mémoir. sur la langue celtique, 1re. part. c. 8 et 9. — Duclos, Mém. de l'Académ. des Inscript. et Belles-Lettres, t. 15. page 565.

CHAP. VIII. naissance; il différa assez sensiblement du celtique pur, pour mériter d'en être distingué. Sulpice Sévère, Prêtre d'Agen, qui écrivoit au commencement du cinquième siécle, introduit, dans un de ses Dialogues (1), deux interlocuteurs, dont l'un, s'adressant à l'autre, lui dit : « Parlez celte, ou, si vous » l'aimez mieux, parlez gaulois. »

Sous les Francs. Dans la suite, lors de l'invasion des Francs (2) et des autres Barbares du Nord, la langue celtique pure fut tout-à-fait bannie de la plus grande partie de la France; elle se retira dans les montagnes et dans les Provinces les plus éloignées, où les habitans étoient le moins exposés à se mélanger avec des étrangers. Le tudesque, qui étoit la langue des Francs, se mêla à celle que parloient alors les Gaulois, principalement dans les Provinces septentrionales, et produisit un nouveau langage connu sous le nom de *françois-thiois*.

---

(1) Dialog. 1. c. 20.

(2) *Voy.* Duclos, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell. Lettr. t. 15. page 565, et t. 17. page 171. — Bullet, Mémoir. sur la langue celtique, 1re. part. c. 11 et suiv. — La Tour d'Auvergne, Origin. gauloises, c. 4.

Dans la Midi de la Gaule, et surtout parmi les anciens Romains qui y étoient établis, ou parmi les Gaulois qui, depuis leur soumission, avoient adopté les mœurs de l'Italie, on conserva dans le langage une plus grande proportion de latin, et de là vient qu'on nomme souvent *latin barbare* la langue qui étoit en usage dans la Provence et dans le Languedoc, sous les Rois francs de la race mérovingienne. CHAP. VIII.

Langue romance.

La langue gauloise, qui se parloit dans le milieu de la Gaule, corrompue par quelques additions du tudesque, prit le nom de langue *romance, romaine* ou *romane;* on l'appela ainsi, parce que les Gaulois qui s'en servoient, étoient alors confondus avec les Romains; on l'apela aussi *vulgaire*, parce qu'elle étoit la langue ordinaire du pays; d'autres fois, on la nommoit *romain laïque* ou *romain rustique*, parce que les laïques, et surtout les gens de la campagne n'en parloient point d'autres; de tous ces noms, celui de *langue romance* a le plus généralement prévalu. Cette langue ne différoit du latin barbare que par une plus grande proportion du celtique et du tudesque; elle ne se distin-

CHAP. VIII. guoit du franc-thiois, que par une moins grande abondance de termes et de tournures tudesques.

Peu à peu, les trois idiomes principaux, en usage dans la Gaule, se mélangèrent, et la langue romance prit tout-à-fait le dessus; ce fait peut paroître singulier à ceux qui pensent que les Francs étoient maîtres de la Gaule, qu'ils devoient, par conséquent, y avoir une grande influence, que, d'ailleurs, leur langue se parloit à la Cour des Rois, ce qui devoit contribuer à lui acquérir de la prépondérance; cependant; si l'on réfléchit, d'un autre côté, que les Gaulois étoient infiniment plus nombreux que leurs vainqueurs, on comprendra comment leur influence l'emporta à la fin, comment elle fit triompher leur langue de celle des Francs. Le franc-thiois disparut tout-à-fait vers la fin du dixième siécle : ce fut alors que la langue romance, presque seule en usage dans la France, commença à prendre le caractère du françois actuel.

La langue romance a été, pendant cinq siécles, en vigueur; elle est la mère de celle que nous parlons; sous ce double rapport, elle mérite notre attention : il ne

sera donc pas sans intérêt de la faire connoître ici par quelques exemples. CHAP. VIII.

En 842, Charles-le-Chauve, et Louis de Germanie son frère, tous les deux fils de Louis-le-débonnaire et petits-fils de Charlemagne, firent ensemble un traité d'alliance qu'ils confirmèrent par serment. Ce serment fut prêté par Charles en tudesque, mais, par Louis et par le peuple de Charles en langue romance; voici ces derniers sermens, tels qu'ils ont été conservés jusqu'à nos jours, et qu'ils sont rapportés par divers auteurs (1).

Serment de Louis en langue romance.

Pro Deo amur et pro Christian Poblo, et nostro commun salvament, dist di avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai io cist meon fradre Karlo, et in adjudha, et in cadhuna cosa, si com, om per droit, son fratre salvar, dist in o quid il mi altre si fazet, et ab

(1) *Voyez* sur l'explication de ce serment, Bonamy, Mém. dans ceux de l'Académ. des Inscript. et Bell. Lettr. t. 26. page 638. — Bullet, Mém. sur la langue celtique.

CHAP. VIII. *Ludher nul plaid nunquam prindray, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.*

Traduction littérale de ce serment.

« Pour l'amour de Dieu et pour le Peuple Chrétien, et notre commune sûreté, désormais, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai celui mon frère Charles, et par secours et par toute autre chose, ainsi, comme par droit, on doit défendre son frère, en ce que lui me feroit, (c'est-à-dire, comme il le feroit à mon égard), et je ne ferai avec Lothaire aucune convention, qui, suivant ma volonté, soit dommegeable à ce mien frère Charles. »

Serment du peuple de Charles.

Si Lodhuvigs sagrament que son fadre Karlo jurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo part non los tanit, si io returnar non lo poïs, ne io ne neuls cui eo returnar inxt poïs, in nulla adjugha contra Lodhuvigh nun li iver.

Traduction littérale de ce serment.

« Si Louis, (*le*) serment que son frère Charles jure, conserve, et Charles mon maître de sa part ne le tient, si je retourner ne le peux, ni moi ni aucun autre retourner ne le peut, en nulle aide contre Louis avec lui irai. »

Bullet montre que les formules précédentes sont composées de latin en grande partie, de celtique et d'un peu de tudesque.

Commencemens du françois actuel.

Dans le dixième siécle, ainsi que nous l'avons déjà dit, on vit éclore la langue que nous parlons actuellement (1); une plus grande proportion de latin la distingua de la langue romance; elle fut informe dans ses commencemens, et ce ne fut même que vers la fin du onzième siécle qu'on commença à l'écrire; les Grecs et les Ita-

(1) *Voy.* Duclos, Mém. sur l'origin. et les révolutions des langues celtique et françoise; dans les Mém. de l'Académ. des Inscript. et Bell. Lettr. t. 15. Mém. page 565 et t. 17 pag. 171. — Diction. historique des mœurs, usages et coutumes des François, article *Sciences*.

CHAP. VIII. liens, qui se réfugièrent dans la France, pendant les troubles qui agitoient l'Empire d'Orient et les Etats d'Italie, contribuèrent à sa formation ; on pourra juger, jusqu'à un certain point, de sa nature, par l'exemple suivant, qui est tiré des lois des Normands, faites par Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, qui mourut en 1087. Ces lois sont un des plus anciens monumens de la langue françoise; en voici le titre :

Ce sont les leis et les custumes que li Reis William grantut à tut le peuple de Engleterre après le conquest de la terre. Ice les meismes que le Reis Edward sun cosin tint devant lui.

Traduction.

« Ce sont les lois et les coutumes que le Roi Guillaume accorda à tout le peuple d'Angleterre, après la conquête de la terre. Ce sont les mêmes que le Roi Edouard, son cousin, tint (c'est à dire observa) avant lui. »

Ce langage s'appeloit, dès lors, *françois*; il est facile de reconnoître que les mots

latins y dominent; quelques-uns même y sont à peine déguisés. Le françois, jusqu'à l'an 1200, ne fit pas des progrès sensibles vers son état actuel, comme on en juge par quelques ouvrages du douzième siécle, conservés jusqu'à nos jours (1); alors, et sous St. Louis, qui régna peu de tems après, il se fit de nouveaux changemens qui durèrent près de trois cents ans. Sous François premier, un grand nombre de Savans grecs et italiens furent appelés à la Cour de France; la langue alors se perfectionna de nouveau; elle prit le caractère qu'elle n'a plus quitté depuis, et qu'elle conserve de nos jours; elle remplaça dans les jugemens et dans les actes publics le latin qui fut proscrit et relégué chez les seuls Savans et chez les Ecclésiastiques; la langue romance, chassée de la France par le grec, et l'italien, et par les efforts de François

(1) Le premier ouvrage sérieux qui fut écrit en françois, est l'histoire des Ducs de Normandie, rédigée en 1160 par un Clerc de Caen, nommé maître Wace; 50 ans après, Geoffroy-Ville-Hardouin écrivit en prose l'histoire de la conquête de Constantinople; le succès de ce livre enhardit insensiblement à écrire en langue vulgaire.

CHAP. VIII. premier, se réfugia dans les Alpes où on en retrouve encore des traces; les patois du Vallais, de la Savoie, et du pays de Vaud (canton de Vaud) en rappellent l'existence.

La langue françoise provient, pour une moitié, du latin, et, pour une autre moitié, du celtique, du tudesque et du grec. Quant aux dialectes qui sont en usage dans les divers départemens, il est vraisemblable que le mélange des peuples limitrophes, ainsi que les différentes irruptions des Maures et des nations barbares de l'Europe, ont eu la principale influence sur leur naissance; il seroit trop long d'entrer dans les détails de leur formation.

Langage des Marseillois.

Les Marseillois parlèrent long-tems le grec pur, tel que leurs ancêtres l'avoient apporté de la ville de Phocée; mais les Romains et les Gaulois, qui venoient profiter de leurs connoissances, naturalisèrent au milieu d'eux les langues de leurs propres pays; de là vient ce mot de Varron (1) que les Marseillois avoient trois langues;

(1) Apud Isidor. Origin. l. 15. c. 1, et apud Hieronym. prolog. commentar. epistol. ad Galatas, c. 3.

en effet, ils parloient à la fois le grec, le latin et le gaulois; lorsqu'ils eurent perdu leur indépendance, ils partagèrent le sort commun des habitans de la France; leur langue subit les mêmes changemens que le celtique; elle prit enfin tout-à-fait le caractère uniforme du françois actuel.

CHAP. VIII.

Traces subsistantes du celtique.

Les traces de la langue celtique ne sont point totalement effacées; nous avons vu qu'on les retrouve dans plusieurs langues anciennes et modernes; on les reconnoît en particulier dans les noms des pays, des villes et des rivières de l'Occident de l'Europe; ces noms sont la plupart très anciens, et ont été pris d'après la situation des lieux auxquels ils étoient donnés (1). Le celtique se parle, de nos jours, avec plus ou moins d'altérations dans le pays de Galles en Angleterre, dans la Biscaye en Espagne, et surtout dans quelques-uns des départemens

(1) Bullet, La Tour d'Auvergne et plusieurs autres Savans modernes ont travaillé sur ces étymologies. La base de leur travail est incontestablement solide; mais ils sont tombés dans quelques erreurs en en faisant l'application. *Voyez* ce que nous avons dit sur ce sujet dans ce chapitre, page 136.

 de la Bretagne en France (1) ; les habitans de ces divers pays peuvent s'entendre sans

---

(1) Martin Bouquet (Recueil des historiens des Gaules, t. 1. preface § 4.) va trop loin, lorsqu'il dit que la langue celtique s'est conservée *sans altération* dans la Basse-Bretagne et dans le pays de Galles en Angleterre. On peut faire à cet auteur le même reproche d'exagération que nous avons fait précédemment à Le Brigant.

La Tour d'Auvergne (Origin. gaulois. c. 3.) montre, par un grand nombre d'exemples, que l'ancienne langue celtique est la même que celle des Bretons, ou du moins qu'il existe des rapports nombreux entr'elles; la même démonstration peut s'appliquer à la langue du pays de Galles en Angleterre; cette langue a de très grands rapports avec celle de la Basse-Bretagne en France. Les habitans de ces deux pays se comprennent aisément lorsqu'ils s'écoutent avec attention. Entre plusieurs preuves de ce fait qu'on pourroit alléguer, nous choisirons deux anecdotes tirées d'un manuscrit de M.r André De Luc; l'exactitude de ce Savant modeste ne permet pas d'avoir aucun doute sur l'authenticité des faits qu'il rapporte.

Un Irlandois (Milord Ross) avoit amené avec lui de France, il y a environ vingt ans, un domestique bas-breton; en traversant le Nord du pays de Galles pour se rendre en Irlande, il remarqua que son domestique conversoit avec les habitans; il lui demanda s'il comprenoit leur langage; le domestique répon-

interprète et comme parlant des dialectes d'une même langue. La Martinière raconte, dans son dictionnaire géographique (1), qu'il en fit un jour l'essai sur un Gentihomme bas-breton, sur un voyageur du pays de Galles et sur un Biscayen qui se rencontrèrent

dit qu'oui, que c'étoit la même langue qu'on parloit dans la Basse-Bretagne.

Le Général anglois, Melville, racontoit à M.r De Luc une anecdote d'un genre semblable. Pendant qu'il étoit dans une auberge à Gand, lors de la guerre de Flandres, il y a environ soixante ans, un officier françois, bas-breton, et un officier gallois, du comté de Carnarvon, se disputèrent; le domestique du premier, aussi bas-breton, voulut appaiser l'affaire, et parla à son maître dans son patois; le maître lui ordonna, dans le même patois, de se retirer; l'officier gallois fut étonné d'entendre leur conversation; la dispute se termina bientôt après, et les deux officiers conversèrent ensemble le reste de la journée, l'un parlant armorique ou bas-breton, et l'autre gallois.

Personne n'ignore que, dans la dernière guerre de la République françoise contre l'Angleterre, des prisonniers françois bas-bretons, qui avoient été conduits dans le pays de Galles, purent converser avec les habitans; ils comprenoient, avec un peu d'attention, leur langage, et ils pouvoient s'en faire entendre avec la même facilité.

(1) *Voyez* à l'article *Celtes.*

CHAP. VIII. chez lui ; ces trois individus croyoient leurs langues réciproquement inintelligibles ; ils furent très étonnés de se comprendre et de pouvoir se parler.

Cet exemple ne laisse pas de doutes sur la conformité du bas-breton, du gallois et du biscayen ; cependant, nous devons ajouter que les rapports de cette dernière langue avec les deux premières, sont moins frappans que ceux de ces deux premières entr'elles. Les Arragonnois conservent aussi, dans leur langage, des traces de l'idiome des Gaulois (1) ; ces peuples, qui habitent les bords de l'Ebre, sont les descendans des anciens Celtibères qui, au rapport de Strabon, conquirent une grande partie de l'Espagne long-tems avant les Carthaginois ; ils en ont hérité le courage et une partie des habitudes ; enfin, on retrouve des vestiges de l'ancien celtique dans les patois de quelques-unes des montagnes de la France ; ce sont des restes précieux de l'antiquité, bien dignes de fixer l'intérêt et la curiosité ; ils nous rapellent les tems les plus

(1) *Voy.* La Tour d'Auvergne, Origines gaul. c. 4.

reculés

reculés de notre histoire; ils nous retracent des époques qui, déjà, sont séparées du tems présent par un long espace de siécles. Chap. VIII.

CHAPITRE NEUVIÈME.

De la population, des richesses, des monnoies, du commerce, des sciences et de l'industrie des Gaulois.

CHAP. IX.
Population de la Gaule.

IL est difficile d'estimer d'une manière exacte la population de la Gaule; les historiens anciens ne nous ont pas laissé suffisamment de matériaux pour ce travail (1); ils disent que la Gaule étoit fort peuplée, et que les femmes y étoient extrêmement fécondes; ils racontent, en parlant de la Thrace, que cette contrée étoit, de tous les pays connus, le plus abondant en hommes, excepté cependant la Gaule, mais ils n'entrent que dans peu de détails sur le nombre des habitans de chaque Province gauloise; tâchons de suppléer à ce qui leur

(1) *Vid.* Diod. sic. l. 5. — Strab. l. 4. — Paus. in Atticis. — Plutarch. in vitâ Cæsaris. — Papin. Statium Sylv. l. 1. v. 76:

Hunc Galatia vigens ausa est incessere bello.

« La Gaule redoutable osa lui faire la guerre. »

On peut conclure de ce vers que la Gaule étoit un pays peuplé et puissant.

manque, de recueillir dans leurs Ouvrages ce qu'ils ont dit de plus concluant sur ce sujet, et d'en tirer des conséquences. Nous commencerons par citer les passages qui sont relatifs à toute la Gaule. CHAP. IX.

« La Gaule, » dit Diodore de Sicile, « est » habitée par plusieurs nations dont les plus » puissantes sont de deux cent mille hommes, » et les plus foibles de cinquante mille » ; la moyenne entre ces deux nombres, (et il doit être permis de la prendre dans un calcul approximatif comme celui-ci) donne cent mille hommes pour la population de chaque nation ; si l'on savoit le nombre de ces nations, on en concluroit la population de la Gaule entière ; malheureusement, ce nombre est difficile à établir ; il varie suivant différens calculs ; en prenant les subdivisions de chaque peuple, on en compteroit trois ou quatre cents ; mais il est probable que Diodore de Sicile entendoit plutôt parler des nations principales, telles que la plupart des Géographes anciens les considéroient ; il y avoit 89 de ces nations, comme nous l'avons vu en traitant de la Géographie de la Gaule (1) ; si l'on adopte

(1) Le calcul que l'on fait ici est d'autant plus

CHAP. IX. cette base, on trouvera que la population de toute la Gaule s'élevoit à quatre-vingt-neuf multiplié par cent mille, c'est-à-dire, à huit millions neuf cent mille, ou environ neuf millions d'âmes.

Plutarque raconte que César, pendant la guerre des Gaules, a livré des combats, en diverses fois, à trois millions d'hommes; cette expression, il faut en convenir, est bien vague pour la conclusion que nous voulons en tirer; cependant, si l'on réfléchit que les enfans, au-dessous de l'âge de puberté, et les femmes ne sont pas compris dans le nombre des combattans, dont parle Plutarque; si l'on pense, d'un autre côté, que César fit la guerre à presque tous les peuples de la Gaule, alors indépendans; que la plupart même com-

probable, que Diodore de Sicile, après le passage que nous citons dans le texte, ajoute que l'une des nations de la Gaule est unie avec les Romains par d'anciens nœuds d'amitié : cette nation étoit évidemment celle des Eduens, et il n'y a pas de doute que le Père Martin Bouquet ne se soit trompé en croyant que c'était la Gaule-Narbonnoise; or, la nation des Eduens est bien une de celles que nous avons comptées au nombre des 89 qui composoient la Gaule entière. Diodore donc partoit de cette division.

battirent à deux reprises au moins, contre lui ; qu'enfin les hommes foibles et les vieillards même n'étoient pas exemptés du service militaire, on trouvera que les trois millions, dont parle Plutarque, doivent exprimer à peu près le nombre des mâles vivant dans la partie de la Gaule où combattit César ; en doublant ce nombre, on aura le nombre total des hommes et des femmes, et il ne sera pas trop d'ajouter trois millions d'âmes pour la Province narbonnoise que les romains possédoient déjà dans la Gaule, au tems où César commença sa carrière militaire ; cette Province n'étoit guères que le quart, en étendue, de la Gaule totale, mais elle devoit bien en être le tiers en population : ce calcul donne, comme le précédent, un résultat approximatif de neuf millions d'âmes pour la population de la Gaule.

Nous arriverons à un résultat un peu plus exact, en prenant l'Helvétie pour base de nos recherches. La population de cette Province, d'après la comparaison d'un grand nombre de témoignages (1), étoit de trois

(1) *Vid.* Strab. l. 4. — Plutarch. in vitâ Cæsaris.

CHAP. IX. cent mille âmes ; la même partie de l'Helvétie contient maintenant douze cent mille âmes, c'est-à-dire, quatre fois autant qu'elle en avoit alors. Raisonnons de même sur la Gaule entière ; sa population actuelle est de trente-quatre millions d'âmes environ ; en en prenant le quart, on aura huit millions et demi pour la population de la Gaule ancienne ; ce calcul suppose que les progrès de la population ont été les mêmes dans l'Helvétie que dans la Gaule prise dans son ensemble ; mais il n'y aura rien d'étrange dans cette supposition, si l'on réfléchit que l'Helvétie étoit placée sous la latitude moyenne de la Gaule ; ainsi, la Gaule-Narbonnoise devoit avoir plus du quart de sa population actuelle ; et la Belgique, au contraire, n'en avoit pas autant. Cette grande Province, qui occupoit tout l'espace compris entre le Rhin, l'Océan et la Seine, ne comptoit, au rapport de Strabon, que trois cent mille combattans, ce qui ne suppose qu'un million d'âmes ;

— Appian. de bell. gallic. — Polyæn. stratagemat. l. 8. c. 23. section 3. — Les Rhétiens ou Grisons n'étoient pas compris autrefois dans le nombre des Helvétiens.

sa population est au moins décuple maintenant. CHAP. IX.

L'Helvétie, quoique placée au milieu de la latitude des Gaules, devoit, à cause de son rapprochement de la Germanie et des mœurs sauvages de ses habitans, être moins peuplée que les autres Provinces qui étoient sous la même latitude, telles que le pays des Eduens ou des Arverniens (1) : ainsi, quoiqu'elle n'eût que trois cent mille habitans, on peut croire que la Gaule entière en avoit plus de huit millions et demi, et que le nombre de neuf millions n'est pas trop fort pour exprimer sa population, au moment où César en fit la conquête.

(1) Strabon (l. 4.) raconte que les Arverniens avoient combattu au nombre de quatre cent mille contre César, sous la conduite de Vercingétorix et auparavant au nombre de deux cent mille contre Emilianus et Ahénobarbus. Ce récit annonceroit une grande population dans le pays des Arverniens ; mais il faut se souvenir que, dans le tems dont il est question, les Arverniens avoient étendu leur domination sur une partie considérable de la Gaule, et ce sont les habitans de toute cette partie, dont Strabon a voulu probablement parler, en faisant mention des Arverniens.

CHAP. IX.

Nous n'examinerons pas les conséquences qu'on pourroit tirer de la population de quelques autres cantons de la Gaule, parce qu'elles offrent encore moins de précision que celles dont on vient de parler; nous dirons seulement qu'elles sont les mêmes, à peu de chose près (1). On ne sera pas étonné que la Gaule ancienne fût beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est maintenant; le grand nombre des forêts, des terres incultes et des marais qu'elle renfermoit, fournit une explication suffisante de cette différence.

En quoi consistoient les richesses des Gaulois?

Les richesses des anciens Gaulois étoient celles de tous les peuples sauvages (2); leurs armes et leurs troupeaux; ces objets

---

(1) J'avois achevé depuis long-tems le morceau qui précède, lorsque j'ai lu les Mémoires de Bullet sur la langue celtique; j'ai vu avec plaisir qu'il étoit arrivé, quoique par une route un peu différente, au même résultat que moi sur la population de la Gaule. Cette coïncidence confirme mes conjectures. On peut lire ce que dit Bullet sur ce sujet, dans le chapitre onzième de la première partie de ses Mémoires.

(2) *Vid.* Polyb. l. 2. — Cæs. de bell. gallico, l. 4. c. 2. — Apuleii metamorphoseon. l. 10. — Plutarch. de cupidit. divitiarum.

étoient les plus précieux de tous à leurs yeux, et satisfaisoient à leurs besoins ; ils pouvoient les transporter facilement avec eux dans leurs migrations continuelles, et n'avoient pas besoin de prendre beaucoup de peines pour les entretenir et les conserver. Ils élevoient aussi beaucoup de chevaux ; ils en avoient besoin pour leur nombreuse cavalerie, et ils aimoient à s'en procurer de beaux, quelque coûteuse que fût cette dépense ; ce goût étoit une suite de leur esprit militaire et entreprenant ; du reste, leurs soins n'avoient pas été infructueux ; ils avoient réussi à faire venir dans leur pays et à y naturaliser des chevaux de belle race, bien supérieurs à ceux des Germains ; chez les Gaulois, une jument d'une espèce rare s'achetoit à un prix très élevé.

Les dépouilles des ennemis vaincus et le grand nombre des cliens étoient une distinction honorable pour les Nobles Gaulois ; ils les considéroient comme une partie de leur fortune, et en faisoient l'objet principal de leur luxe ; ils aimoient l'or, parce qu'il servoit à leurs ornemens, et aux offrandes qu'ils faisoient dans les tem-

CHAP. IX. ples de leurs Dieux ; dès qu'ils eurent fait quelques progrès dans la civilisation, ils l'employèrent aussi comme monnoie et comme moyen d'acquérir des productions étrangères ; ce métal devint fort abondant dans la Gaule, et elle fut renommée, avant sa soumission, pour ses grandes richesses (1). Sans rappeler ici ce que nous avons dit des trésors immenses que Cépion emporta de Toulouse, et de ceux que César recueillit pendant ses conquêtes, on pourra juger par les traits suivans, combien les grandes fortunes gauloises surpassoient tout ce que l'on connoît de nos jours dans le même genre.

Athénée raconte, d'après Posidonius, que Luernius, père de ce Bituitus Roi des Arverniens qui fut défait et mis à mort par les Romains, étoit immensément riche ; il

---

(1) *Vid.* Strab. l. 4. — Athen. l. 4. c. 11, 12 et 13. — Tacit. german. c. 14. — Manilii astronomicon, l. 4. v. 601 : . . . *Gallia per census.* C'est-à-dire, « la Gaule qui est distinguée par ses richesses. »

Et l. 4. v. 791 :

Et quod fert Gallia dives.

« Et les productions de la riche Gaule. »

se promenoit dans un char, semant de l'or et de l'argent sur la route qu'il parcouroit, afin de se concilier la faveur de la multitude qui le suivoit, et de faire parade de ses richesses. Ce même Luernius fit servir pendant plusieurs jours, à tous ceux qui se présentoient, des viandes et des liqueurs préparées dans un espace clos de douze stades (demi-lieue) en quarré; l'un de ces jours de fête, un poëte Gaulois arriva trop tard pour profiter du repas; il alloit être obligé de s'en retourner sans avoir pu satisfaire son appétit et sa gourmandise, lorsqu'il s'avisa d'une ruse qui lui réussit. Connoissant apparemment le foible de Luernius, il s'approcha de lui, chanta ses louanges et ses vertus excellentes, et se plaignit en même tems d'être arrivé trop tard; Luernius fut charmé de ses chants, et, pour l'en récompenser, il fit demander un sác rempli d'or, et le jettà devant lui; le poëte alors chanta de plus fort les louanges de Luernius, et s'écria que la terre engendroit, sous les roues de son char, de l'or et toutes sortes de bienfaits pour le bonheur des mortels.

Un Seigneur gaulois, nommé Ariamne,

CHAP. IX. forma une entreprise qu'aucun particulier ne pourroit exécuter aujourd'hui : voulant sans doute se faire une réputation de générosité et capter la bienveillance publique, il fit préparer sur les grands chemins, dans le voisinage des villes et des villages, des loges artistement construites en saule, en roseaux et en paille ; dans chacune de ces loges pouvoient se placer quatre cents personnes ou même davantage ; là Ariamne avoit fait venir des ouvriers de différens genres pour y construire des chaudières et tous les ustensiles nécessaires à des cuisines aussi considérables ; il fit ensuite amener une grande abondance de tonneaux de vin, de la farine, de la viande et toutes sortes de provisions ; pendant une année entière il traita tous ceux qui se présentoient, et qui arrivoient de tous les côtés du pays environnant ; les étrangers eux-mêmes étoient invités à leur passage, et des esclaves chargés de ce soin, ne les laissoient pas partir qu'ils n'eussent pris part au festin. Une dépense aussi énorme suppose des richesses proportionnées ; les Nobles tenoient ordinairement table ouverte ; c'étoit un moyen de se faire beaucoup de cliens et même de les récom-

CHAP. IX.

penser de leur dévouement ; car, comme on l'a déjà dit, il ne paroît pas que ces cliens reçussent d'autre salaire. Tacite rapporte cette coutume en parlant des Germains ; il est vraisemblable qu'elle avoit également lieu pour les Gaulois.

Partage des terres chez les Gaulois.

Le tems où les terres cessèrent d'être communes n'est pas connu; il est probable que ce tems n'étoit pas fort ancien lors de la soumission des Gaulois, du moins, si l'on en peut juger d'après l'exemple des peuples voisins. César rapporte (1) que les Germains ne possédoient point de terres en propre, mais que les Magistrats en faisoient chaque année le partage aux nations et aux individus qui venoient s'établir dans un certain canton ; à la fin de l'année on devoit passer dans un autre pays, et abandonner à de nouveaux venus les champs qu'on avoit cultivés. Tacite assure (2) que la même coutume subsistoit de son tems. En Espagne, chez les Vaccéens, on avoit poussé encore plus loin le principe de l'égalité(3); on partageoit chaque année les terres

(1) De bello gallico, l. 4. c. 1, et l. 6. c. 22.

(2) In Germaniâ, c. 26.

(3) *Vid.* Diod. sicul. l. 5.

CHAP. IX. técs. On a découvert à Breteuil, entre Beauvais et Amiens, l'un des principaux amas de ces monnoies anciennes ; on peut en voir dans plusieurs collections des antiquaires françois.

Sous les Empereurs romains, on se servoit en Gaule de demi-sols, de tiers de sols et de deniers qui continuèrent à être en usage sous les premiers Rois francs.

Commerce.

La Gaule a toujours été favorablement placée pour le commerce ; les anciens ont été frappés des avantages de cette position (1) ; Strabon observe que les rivières de la Gaule et les deux mers qui l'entourent, facilitent extrêmement les communications ; ce qui, suivant lui, contribue au bonheur de ce pays. « On ne peut, » ajoute-t-il, « s'empêcher de reconnoître » l'action de la Providence, lorsqu'on fait » attention que ces dispositions du pays ne » sont point dues au hasard, mais ont été » faites dans un but déterminé : le Rhône, » en effet, peut se remonter pendant un

(1) *Vid.* Diod. sicul. l. 5. — Strab. l. 3 et l. 4. — Epitome Sexti. Pompeii Festi à Paulo Diacono confecta. col. 259.

» assez

» assez long espace, avec des vaisseaux » chargés, et les fleuves navigables qui s'y » jettent, facilitent encore le transport des » marchandises dans divers pays; on peut » remonter la Saône et le Doubs en quit- » tant le Rhône, et ensuite on transporte » par terre les marchandises jusqu'à la Seine; » ce fleuve les porte jusqu'à l'Océan et au » pays des Lexobiens et des Calétiens; de là, » la traversée n'est pas d'une journée jus- » qu'en Bretagne; le Rhône est rapide et » difficile à remonter; on préfère, en con- » séquence, quelquefois, malgré son voi- » sinage, transporter dans des chars les » marchandises qui sont destinées pour les » Arverniens et pour la Loire; ce fleuve » les reçoit, et les conduit, depuis les » Cévennes jusqu'à l'Océan. De Narbonne, » on remonte le fleuve Atace, dont la navi- » gation est courte; la route par terre, » jusqu'à la Garonne, est plus longue, c'est- » à-dire qu'elle a sept ou huit cents stades » (vingt-huit ou trente-deux lieues); la » Garonne conduit aussi à l'Océan. »

Ce passage de Strabon montre qu'on avoit su tirer parti du cours et de la position des rivières, non-seulement pour les descendre

CHAP. IX. mais pour les remonter; les transports par terre se faisoient à dos de chevaux; on se servoit aussi, selon le besoin, de chars pour cet usage; les Gaulois en avoient une espèce qu'ils appeloient *benne*, et il n'est pas sans intérêt de remarquer que le mot de *benne* est encore usité dans une grande partie de la France, pour exprimer une certaine mesure. Dans le patois de la Savoie, le mot de *benne* est aussi resté en usage pour désigner une partie des chars servant à l'agriculture; savoir, les planches placées dans le côté pour contenir les objets de transport.

Les Gaulois honoroient le commerce; ils l'appeloient au secours de l'Etat; ils faisoient circuler ainsi jusques dans les Provinces les plus reculées, les commodités de la vie, qui contribuent si fort au bonheur des hommes; elles se répandoient de tous les côtés, comme une sève nourricière dans toutes les parties d'un grand arbre. Différentes inscriptions, qui subsistent de nos jours, prouvent qu'il y avoit chez les Gaulois un grand nombre de négocians et de corps de métiers; nous pouvons citer, en particulier, celle des nautonniers de Paris,

qui consacrèrent un monument *à Jupiter très bon et très puissant* (1). CHAP. IX.

Nous ne savons qu'imparfaitement en quoi consistoit le commerce des Gaulois ; ils faisoient venir des vins et divers objets de luxe, de l'Italie ; ils exportoient, en revanche, divers métaux et quelques autres productions de leur pays ; ils alloient acheter, chez les Bretons, l'étain qu'on recueilloit près du promontoire de Valérie, et qui s'exploite encore de nos jours aux mêmes mines dans la Province de Cornouaille ; ils le transportoient en Italie, et mettoient trente jours à faire le trajet depuis les côtes de l'Océan aux sources du Pô ou à l'embouchure du Rhône ; ils se servoient de chevaux pour ce voyage. Les Gaulois alloient aussi acheter, dans la Bretagne, des peaux, des esclaves et des chiens de chasse. Ce fut plus tard que les exportations de grains, dont nous avons parlé ci-dessus, commencèrent à avoir lieu.

(1) Cette inscription étoit ainsi conçue : *Tib. Cæsare Aug. Jovi. Optum. Maxum. M. Nautæ Parisiaci posuerunt.*

CHAP. IX.

Les grandes routes que les Romains et Agrippa, en particulier, tracèrent dans les Gaules, les aquéducs et les canaux qu'ils y construisirent, les nombreux établissemens qu'ils y formèrent, donnèrent une grande extension au commerce des Gaulois et le rendirent très florissant.

Ports sur l'Océan.

Il est vraisemblable qu'on se servoit peu des ports placés sur l'Océan, et qu'on partoit de l'embouchure des grandes rivières qui s'y jettent, lorsqu'on vouloit faire quelque course maritime. Strabon (1) dit qu'il y a quatre passages usités depuis la Gaule dans l'île de Bretagne; savoir: depuis les embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne; il ajoute, quant au passage depuis le Rhin, qu'on ne part pas de l'embouchure même, mais d'un port nommé *Itium*, placé chez les Moriniens : ce fut dans ce port que César s'embarqua quand il voulut passer dans la Bretagne pour faire la conquête de cette île. On peut conclure, de ce passage de Strabon, que les ports, maintenant si nombreux sur les côtes de la France depuis la Zélande jusqu'à Bayonne,

(1) L. 4.

étoient autrefois peu connus des marins; une pareille ignorance a lieu d'étonner; il faut, en particulier, que la navigation fût bien dans son enfance, pour que le port de Brest, dont l'enceinte est si vaste et si commode, et dont l'entrée est si merveilleusement défendue, n'ait pas eu, dès ces tems-là, la célébrité qu'il méritoit. CHAP. IX.

Chaque nation (1) a eu sa manière propre de mesurer les distances; les Romains les comptoient par *milles*, qui avoient mille pas de longueur ou cinq mille pieds, soit environ quinze cents mètres; les Grecs connoissoient le mille, mais ils comptoient plus ordinairement par *stades* de cent vingt-cinq pas; les Egyptiens comptoient par *signes*, les Perses par *parasanges*, les Gaulois par *lieues*. Mesures pour les distances.

(1) *Vid.* Isidor. Origin. l. 15. c. 16. — Amm. Marcel. l. 16. c. 12. — Mém. de l'Académ. des Inscriptions et Bell. Lettr. t. 3. page 253. Mém. de Moreau de Mautour, sur une colonne trouvée à Vic-sur-Aisne, dans le Soissonnois. — T. 6. page 635. Mémoires de Lancelot sur Gergovia etc., et t. 14. page 150. Mém. de Fréret. — *N. B.* Le pied romain ne valoit pas tout-à-fait onze pouces pied de Roi. *Voyez* Barthelemi, Voyage d'Anacharsis en Grèce. — Eisenschmid, de ponderibus et mensuris etc.

CHAP. IX

La lieue gauloise, en latin *leuca* ou *leuga*, ne valoit à peu près qu'une demi-lieue moderne, c'est-à-dire qu'il en falloit cinquante pour faire un degré du méridien; elle avoit quinze cents pas ou sept mille cinq cents pieds, soit environ deux mille deux cent cinquante mètres.

On ne connoît pas en quoi consistoient les autres mesures et les poids des Gaulois; il ne paroît pas qu'ils en eussent d'uniformes; ils adoptèrent de bonne heure les usages des Romains à cet égard.

Etat des sciences et des beaux-arts.

Les premiers qui cultivèrent les sciences et les beaux-arts dans la Gaule, sont les Druides et les Bardes (1); les uns, en qualité de philosophes, méditoient sur la nature humaine, et étudioient quelques-uns des secrets de la nature; les autres, comme poëtes, chantoient les exploits et la mort des héros, au son d'un instrument qui ressembloit assez à la lyre; le peuple écoutoit avec avidité leurs leçons et leurs chants,

(1) *Voy*. Chapitre septième pag. 65 et suiv. — Plin. l. 5. c. 29, et l. 7. c. 56. — Isidor. Origin. l. 1. c. 37. — Lactant. l. 5. et l. 7. c. 22. — Herodot. l. 2. — Strab. l. 6.

et recevoit, en les entendant, quelques germes d'instruction.

On a remarqué que la doctrine des Druides et les chants des Bardes étoient contenus dans des vers; du reste, cette observation ne leur est pas particulière, et l'on peut dire généralement que, dans tous les pays, l'usage des vers a précédé celui de la prose; l'imagination est la première des facultés qui se développe chez les nations comme chez les individus, et la poésie marche toujours à sa suite; d'ailleurs, chez un peuple qui ne connoît pas l'usage de l'écriture, il seroit difficile de transmettre des connoissances, si l'on ne faisoit usage que de la prose; des vers qui ont une certaine mesure et une cadence réglée, se gravent bien plus facilement dans la mémoire; il n'est donc pas étonnant que la poésie soit beaucoup plus ancienne que la prose.

On sent aisément que la date de l'origine de la poésie échappe à toutes les recherches; elle se perd dans la nuit des tems. Pline assure qu'elle remontoit chez les Grecs, au delà de l'époque de la guerre de Troie; et les vers étoient déjà alors depuis long-tems en usage chez les Hé-

CHAP. IX. breux. Quant à la prose, elle n'a été introduite que tard dans les écrits qui avoient de la publicité; elle n'a commencé qu'avec l'écriture alphabétique. La connoissance des caractères phéniciens avoit été apportée dans la Grèce par Cadmus, environ quinze siécles avant l'ère chrétienne; mais l'usage de cette utile invention ne devint général que long-tems après. Hérodote, Strabon et Pline assurent que les premiers écrits en prose ont paru dans la Grèce six siécles avant Jésus-Christ; on en fut redevable à Cadmus de Milet et à Phérécide de Scyros. Chez les Romains, Appius l'aveugle, qui vivoit environ trois siécles après Cadmus de Milet, fut le premier qui employa la prose dans ses Ouvrages, et qui la fit connoître à ses concitoyens; il est vraisemblable que les Gaulois n'adoptèrent l'usage de la prose dans leurs écrits, qu'en suite des connoissances qu'ils reçurent de Marseille et de l'Italie, c'est-à-dire, deux siécles au plutôt avant l'ère chrétienne.

On a beaucoup exagéré le brillant état des sciences en Gaule dans des tems fort anciens. L'esprit national a enfanté des fables et a répandu une fausse lumière sur

les ténèbres des premiers âges. Jean Picard, par exemple (1), qui vivoit au commencement du dix-septième siécle, a cherché à prouver que les anciens Gaulois avoient brillé dans les lettres et dans les sciences, et qu'ils s'étoient servis de la langue grecque plus de huit cents ans avant que les Grecs reçussent de Cadmus les élémens de leurs lettres; diverses sectes de philosophes, les Samothées, les Saronides, les Druides et les Bardes fleurirent, suivant lui, successivement; ils cultivèrent l'éloquence et toutes les sciences; c'est d'eux, si on l'en croit, c'est des anciens Gaulois que les Grecs encore sauvages et ignorans apprirent à se civiliser. Picard recherche des restes de la langue grecque dans le français actuel, et il se donne beaucoup de peine pour montrer comment elle a disparu et comment elle a fait place au françois; enfin, il s'indigne contre ceux qui ont osé appeler barbares les anciens Gaulois; il prétend prouver, au contraire, qu'ils ont surpassé en science comme en valeur et en exploits

(1) In priscâ celtopædiâ, l. 1 — 5.

CHAP. IX. militaires, les Grecs et les Romains eux-mêmes ; cette prétention, fondée principalement sur quelques passages extrêmement exagérés des auteurs anciens, ne mérite pas d'être discutée ; l'exposer c'est la réfuter. On peut en dire presqu'autant de l'Ouvrage d'Etienne Forcadel, sur l'Empire et la philosophie des Gaulois (1) ; il adopte trop souvent les récits d'une antiquité fabuleuse ; il se trompe, en particulier, lorsque, d'après le faux Bérose (2), il parle des anciens Rois de la Gaule ; il regarde Saron, le troisième d'entr'eux, comme fondateur de l'école la plus célèbre des Gaules et de toute l'Europe, et comme chef de la secte des philosophes théologiens, nommés *Saronides* ; il dit que ce Prince accueilloit les augures, les mathématiciens et les savans étrangers, qu'il donna des lois à ses sujets plus de quatre cents ans avant Moïse, etc.... Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces écrits, quoique des au-

---

(1) De Gallorum imperio et philosophiâ.

(2) On appelle *faux Bérose* les écrits supposés qu'Annius de Viterbe a publiés dans le quinzième siécle, sous le nom de Bérose, prêtre du temple de Bélus à Babylonne, qui vivoit environ trois siécles avant l'ère chrétienne.

teurs modernes aient remis en vigueur quelques-unes des opinions qui y sont renfermées (1); ces opinions, comme on l'a déjà dit, sont évidemment erronnées; elles sont le fruit d'un enthousiasme national peu éclairé. CHAP. IX.

Les Druides avoient des colléges où ils se réunissoient plusieurs à la fois, et où ils enseignoient leur doctrine; ces colléges existoient déjà dans des tems très anciens, comme on peut le conjecturer d'après le passage suivant de Clément d'Alexandrie (2). « La philosophie, » dit-il, « avoit fleuri » de toute ancienneté parmi les peuples » barbares, et c'est de là qu'elle passa » chez les Grecs; elle étoit cultivée en » Egypte par les Prêtres, en Assyrie par » les Chaldéens, dans les Gaules par » les Druides. » Il est inutile de répéter, sur les connoissances des Gaulois, ce qu'on a déjà dit dans le courant de ce livre, et particulièrement dans le chapitre de leur Religion. Leur esprit vif et inventif étoit disposé à faire de grands progrès dans tou-

(1) *Voy.* La Tour d'Auvergne, Origin. gauloises.
(2) Strom. l. 1.

CHAP. IX. tes les branches des connoissances humaines, lorsqu'un principe moteur les aiguillonnoit, et les dirigeoit dans une bonne route ; on verra quels furent leurs succès, depuis que César les eut soumis à l'Empire des Romains.

Industrie. Le même esprit, qui rendoit les Gaulois propres aux sciences, excitoit aussi leurs talens pour les arts et pour toutes sortes d'industrie ; ils imaginèrent différens procédés ingénieux pour le perfectionnement de l'agriculture ; on doit regretter qu'on ne connoisse ces procédés qu'imparfaitement, et que le plus grand nombre soient tombés dans l'oubli ; cependant, on en sait encore assez pour juger de leurs heureuses dispositions ; nous en citerons ici quelques exemples.

La terre a besoin d'engrais pour être fécondée ; on se sert ordinairement de fumier pour cet objet, mais cette ressource n'est pas toujours suffisante, et peut manquer dans diverses circonstances (1). Les Gaulois et les Bretons avoient imaginé un moyen de nourrir la terre par elle-même,

(1) *Vid.* Plin. l. 17. c. 6. et 8.

suivant les expressions de Pline ; ils se servoient pour cela de l'espèce de terre qu'on nomme *marne ;* les Gaulois avoient aussi eu l'idée d'employer la chaux à la fertilisation de leurs campagnes. CHAP. IX.

Les habitans de plusieurs Provinces avoient remarqué (1) que leurs raisins ne parvenoient pas à une maturité complète, à cause de la rigueur du climat, qu'en conséquence le vin fait avec ces raisins devenoit facilement acide ; pour corriger ce défaut, ils se servoient de poix-résine qui, mêlée avec le vin, lui donnoit plus de corps, prévenoit son acidité et formoit une bonne liqueur, qu'on appeloit *vin résineux.*

Dans quelques Provinces (2), les cultivateurs répandoient de la poussière sur les tiges, les racines et les raisins de leurs vignes ; ils en hâtoient par ce moyen la maturité, et éprouvoient, surtout dans la Province narbonnoise, de très bons effets d'une méthode aussi simple.

Les Gaulois, à force d'industrie, étoient

---

(1) *Vid.* Dioscorid. l. 5. c. 43.

(2) *Vid.* Plin. l. 17. c. 9.

CHAP. IX. parvenus à avoir des vignes excellentes près de Paris (1); plusieurs cultivateurs y élevoient des figuiers; ils les couvroient pendant l'hiver avec de la paille de froment ou d'autres abris du même genre, qui formoient comme un vêtement pour le figuier, et qui le protégeoient contre les injures de l'air; ces méthodes, maintenant bien connues, paroissent à peine dignes de remarque; alors elles étoient nouvelles et leurs inventeurs rendoient service à l'agriculture.

Les Gaulois employoient les productions de leur pays à différens usages relatifs aux arts (2); ils se servoient, ainsi qu'en Espagne, du sable blanc pour en faire du verre; on piloit ce sable, en y ajoutant du nitre en proportion triple en poids ou en mesure; ce mélange, soumis au feu, donnoit du verre blanc.

Les Belges employoient les panicules des roseaux (3), pour remplir les fentes des vaisseaux; ils les broyoient pour cet effet, et trouvoient qu'elles calfatoient mieux les

---

(1) *Vid.* Julian. in Misopogone.
(2) *Vid.* Plin. l. 36. c. 26.
(3) *Vid.* Plin. l. 16. c. 36.

navires que de la poix même n'auroit pu le faire. CHAP. IX.

On inventa dans la Gaule (1) un procédé pour étamer le fer, tel, que ce fer étamé pouvoit à peine se distinguer de l'argent; on y imagina dans la suite un moyen semblable pour argenter les freins et les ornemens métalliques des chevaux; les habitans de la ville d'Alise et les Berruyens, se distinguoient dans ce genre d'industrie.

La manière dont les Gaulois recueilloient le panais et le millet, espèces de grains dont ils faisoient un grand usage, mérite d'être rapportée (2). Ils saisissoient d'une main les épis avec un peigne adapté à cet usage, et de l'autre main, ils les coupoient avec des ciseaux.

Il ne faut pas oublier de dire quelques mots d'un moyen facile et ingénieux dont les Gaulois, établis en Italie, se servoient

---

(1) *Vid.* Plin. l. 34. c. 17.

(2) *Vid.* Plin. l. 18. c. 30. — Pline dit seulement qu'on recueilloit le panais et le millet avec un peigne qu'on tenoit à la main; mais il est probable qu'on doit expliquer ce passage, comme nous l'avons fait dans le texte.

CHAP IX. pour reconnoître et séparer leurs nombreux troupeaux de porcs (1). Ces troupeaux se mêloient quelquefois ensemble, soit en paissant, soit en marchant dans les mêmes chemins ; il eût été fort difficile de les distinguer ; alors les bergers employoient une espèce de trompette, au son de laquelle les porcs étoient si bien accoutumés, qu'ils s'avançoient vers elle, dès qu'ils l'entendoient, et qu'ils se séparoient ainsi sans difficulté des autres porcs avec lesquels ils étoient mélangés ; ils précipitoient alors leur marche avec tant de rapidité, que les bergers n'auroient pas eu la force de les retenir, ni même de ralentir l'impétuosité de leur course.

---

(1) *Vid.* Polyb. l. 12.

CHAPITRE

CHAPITRE DIXIÈME.

Différences des peuples de la Gaule entr'eux, et comparativement aux autres peuples sauvages du Nord de l'Europe.

Chap. X.

Les peuples de la Gaule différoient entr'eux.

Un État aussi vaste que la Gaule, et qui contenoit un aussi grand nombre de peuples, devoit offrir nécessairement une grande variété de mœurs et de caractères ; la limite entre les extrémités étoit tranchée ; elle devenoit presqu'insensible en passant successivement d'une nation à l'autre.

Les Belges.

Les Belges (1), en y comprenant les Helvétiens, avoient contracté la férocité des Germains leurs voisins, avec lesquels ils étoient continuellement en guerre ; ils passoient, au tems de César, pour les plus redoutables des Gaulois, parce qu'ils ne s'étoient point laissé amollir par les commodités de la vie que procure le commerce,

(1) *Vid.* Cæs. de bell. gallic. l. 1. c. 1, et l. 2, c. 4. — Hirt. Pansam. de bello gallico, l. 8. c. 54. — Strab. l. 4. — Plutarch. in vitâ Cæsaris. — Dion. Cass. l. 39. — Amm. Marcellin. l. 15. c. 11.

CHAP. X. et qu'ils faisoient du métier des armes leur occupation habituelle; pendant que les Cimbres et les Teutons ravageoient le reste de la Gaule, eux seuls avoient repoussé loin de leurs frontières, ces brigands dévastateurs. Plusieurs peuples belges étoient issus des Germains qui autrefois avoient traversé le Rhin, et s'étoient établis dans les fertiles plaines qu'arrosent la Meuse et l'Escaut, après en avoir chassé les habitans Gaulois, moins vaillans qu'eux. Mélangés, dans la suite, avec de nouvelles nations germaines, ils avoient en partie adopté leur langue et leurs usages; tandis que les autres peuples de la Gaule habitoient dans des maisons commodes, ils se contentoient de mauvaises cabanes. Dion Cassius atteste ce fait en parlant des Moriniens et des Ménapiens; tout, dans leurs manières, annonçoit un état de civilisation peu avancé.

Les Aquitains. Les Aquitains étoient plus rusés que les autres Gaulois; leurs mœurs dégénérèrent de bonne heure en mollesse; de là vient qu'ils furent soumis facilement par les Romains; voisins de l'Espagne, ils eurent des communications fréquentes avec les habi-

tans de ce pays (1); ils empruntèrent quelques-uns de leurs usages, et plusieurs mots de leur langue. De nos jours encore il reste dans le pays des Basques, des traces de la langue cantabre; le jargon qu'on y parle est absolument différent du françois.

Les peuples de la Gaule Narbonnoise.

Les peuples de la Gaule-Narbonnoise, eurent, long-tems avant la perte de leur indépendance, des relations avec les Grecs établis à Marseille, et avec les Romains; au tems de César, soumis depuis plus d'un demi-siècle, et mélangés avec leurs vainqueurs, ils avoient rompu la plus part des liens qui les unissoient au reste de la Gaule, et pouvoient plutôt passer pour des Romains que pour des Gaulois; on assimiloit déjà leur pays à l'Italie, on le considéroit presque comme en faisant partie; la Sicile étoit la seule Province romaine qui fût dans le même cas; on peut juger de l'opinion qui régnoit alors à cet égard, par un décret rendu sous le cinquième consulat de César; il fut défendu aux Sénateurs de voyager, sans en avoir

(1) *Vid.* Strab. l. 4. — Dion. Cass. l. 52. — Cæs. de bello gallico, l. 1. c. 1. — Flor. l. 3. c. 10. — Amm. Marcell. l. 15. c. 11.

CHAP. X.

obtenu une permission expresse, à moins qu'ils ne sortissent pas de l'Italie, de la Sicile ou de la Gaule-Narbonnoise; la même ordonnance subsistoit du tems de Dion Cassius.

Les Celtes proprement dits.

Les Celtes proprement dits, qui habitoient au centre de la Gaule, furent, de tous les Gaulois, ceux qui conservèrent le plus long-tems les mœurs et le langage de leurs ancêtres (1); c'est pour cela que le nom de Celtes leur resta à eux seuls; ces peuples habitoient entre la Seine, l'Océan, la Garonne, les Cévennes et les Alpes; dans une aussi vaste étendue de pays, ils offroient entr'eux des différences assez remarquables; on comprend que ceux qui habitoient sur les bords de l'Océan, devoient avoir peu de communications avec ceux des Alpes; les premiers étoient adonnés au cabotage et à la pêche; les autres se livroient tout entiers aux soins de leurs troupeaux; les Vénètes passoient pour les plus habiles navigateurs de la Gaule, cependant ils furent plus facilement sou-

---

(1) *Vid.* Cæs. de bello gallico, l. 3. c. 8. — Strab. l. 4.

mis que les peuples des Alpes, parce qu'ils n'étoient pas comme eux protégés par des retranchemens naturels presqu'inattaquables.

Comparaison des Gaulois avec les peuples voisins.

Les peuples voisins des Gaulois, comparés à eux, offroient un grand nombre de rapports et de différences, sur lesquels il ne sera pas sans intérêt de fixer nos regards. Les Bretons, les Germains et les Ibères ou Espagnols méritent surtout d'être cités, comme étant les plus proches voisins des Gaulois.

Avec les Bretons.

Les Bretons (en latin *Britones*) avoient un langage semblable à celui des Gaulois, la même Religion, et plusieurs usages communs (1); ainsi, par exemple, ils se servoient à la guerre de chars construits de la même manière; ils avoient la taille plus élevée, le corps plus lâche, les cheveux plus blonds; Strabon dit en avoir vu à Rome, qui surpassoient d'un demi-pied les Romains de la taille la plus haute; ils avoient des mœurs semblables à celles des Gaulois, mais plus simples et plus sauvages; ils se peignoient le corps

(1) *Vid.* Diod. sicul. l. 5. — Solin. polyhistor. c. 32. — Strab. l. 4. — Hieronym. advers. Jovinum. l. 2. — La Tour d'Avergne, Origin. gauloises, c. 8.

CHAP. X. en diverses couleurs, ainsi que les Sauvages des îles de la mer Pacifique; de là, suivant La Tour d'Auvergne, est dérivé leur nom du mot celtique *brith* qui signifie *tacheté*, *moucheté*; leurs maisons étoient de bois ou de roseaux; ils y déposoient leur blé, et le broyoient chaque jour à mesure qu'ils en avoient besoin; ils étoient gouvernés par des Rois ou des chefs, comme les Gaulois.

Les Silures, qui habitoient la partie de la Bretagne, la plus rapprochée de l'Ibérie, ne connoissoient pas l'usage de l'argent; ils refusoient d'en recevoir en échange de leurs marchandises, mais ils prenoient d'autres marchandises en compensation. Les Hiberniens, peuple de l'Irlande, étoient plus sauvages encore et plus féroces que les Bretons; on les accuse de beaucoup d'inhumanité; ils buvoient, dit-on, le sang de leurs ennemis morts, et se nourrissoient publiquement de chair humaine; on assure qu'ils ne connoissoient aucuns réglemens; les mariages les plus réprouvés par nos lois étoient admis chez eux; ils épousoient leurs sœurs et leurs mères même, ou plutôt on ne peut qualifier du nom de mariage les

liens qui unissoient les deux sexes ; semblables aux animaux des forêts, ils n'étoient guidés que par un instinct aveugle, qui formoit et détruisoit ces liens. Les Ecossois n'étoient pas moins sauvages ; St. Jérôme rapporte qu'il en avoit vu, en Gaule, manger de la chair humaine ; ils la préféroient, dit-il, à celle des porcs et des bestiaux qu'on trouvoit en abondance dans les forêts. CHAP. X.

Avec les Germains.

Les Germains offroient des traits frappans de ressemblance avec les Gaulois, avant que ceux-ci eussent des relations avec les Romains (1) ; ils avoient les mêmes qualités extérieures, les mêmes mœurs et la même manière de vivre ; de là vient, suivant Strabon, le nom de Germains, que les Romains leur donnèrent, d'après le mot latin *Germanus* un frère, pour indiquer qu'ils étoient les frères des Gaulois : ces traits uniformes subsistèrent tant que les

---

(1) *Vid.* Cæs. de bell. gallico, l. 4. c. 1 et 2, et l. 6. c. 21, 22 et 23. — Tacit. in Germaniâ. — Strab. l. 4 et l. 7. — Pomp. Melam. l. 3. — Solin. polyhist. c. 32. — Plutarch. in vitâ Marii. — Senec. de Providentiâ, l. 4, et de irâ, l. 1. c. 11. — Agathiam, l. 2.

CHAP. X. deux peuples vécurent dans un état tout-à-fait sauvage ; mais lorsque les Gaulois commencèrent à se civiliser, lorsqu'ils se livrèrent à l'agriculture et aux arts, les Germains restèrent fort en arrière, et se trouvèrent plus ignorans qu'eux. Nous tracerons un tableau abrégé de leurs mœurs au tems des premiers Empereurs romains; nous tâcherons, en particulier, d'y marquer les traits qui les rapprochoient le plus, ou qui les différencioient des Gaulois; l'antiquité fournit de précieux matériaux, de grands modèles à suivre pour ce travail. Sans parler de Strabon, de Pomponius Méla, de Solin et de quelques autres encore, on doit remarquer surtout César et Tacite; le premier, dans ses commentaires sur la guerre des Gaules; le second, dans sa belle description de la Germanie; tous les deux ont écrit sur les mœurs, les usages, les lois et le gouvernement des Germains de leur tems; ils les ont peints avec toute l'exactitude et toute la vigueur de pinceau, qui font le mérite de l'historien.

Climat de la Germanie.

Le climat de la Germanie étoit plus sauvage que celui de la Gaule; le terrain étoit plus froid et moins fécond; les arbres frui-

tiers n'y réussissoient pas ; cette vaste contrée toute entière, couverte de sombres forêts ou de marais insalubres, ne présentoit, dans une étendue de plus de quarante mille lieues quarrées, que l'aspect d'une nature sévère et désolée ; des ures, des bisons et tous les autres animaux du Nord en partageoient l'empire avec les hommes.

Qualité physiques des Germains.

Les Germains étoient les dignes habitans de la terre sauvage qui leur avoit donné naissance ; ils ne s'allioient point à des étrangers ; de là venoit qu'ils avoient tous conservé un caractère uniforme de physionomie, malgré l'étendue et l'immensité de leur population. Comme les anciens Gaulois, ils avoient les yeux bleus, le regard farouche, les cheveux roux, la taille élevée, une force de corps étonnante ; ils étoient impétueux dans leur premier choc, mais ils supportoient mal le travail et la fatigue ; ils se laissoient abattre par la chaleur et la soif; la rigueur du climat et la rudesse de leur éducation ne les préservoient point de cette foiblesse.

Ils avoient des défauts semblables à ceux des Gaulois, et poussoient encore plus loin ceux qui sont le fruit de l'ignorance ; ils

avoient aussi, en général, les mêmes bonnes qualités, les mêmes vertus, mais moins de vivacité dans leurs conceptions, moins de feu dans l'imagination, et, en revanche, plus de persévérance dans leurs projets ; les mêmes règles sur le point d'honneur gouvernoient les deux nations ; rien de plus honteux pour un Germain que d'abandonner son bouclier au milieu d'un combat ; celui qui auroit manqué un moment de courage, eût été déshonoré ; il n'auroit pu siéger dans les conseils de sa nation, ni assister aux cérémonies sacrées ; bien souvent on voyoit des guerriers se punir, par un suicide, de l'infamie dont ils se croyoient souillés pour avoir survécu à un combat ; les femmes avoient un courage égal à celui des hommes ; elles étoient distinguées par les mêmes vertus que les Gauloises ; les mêmes prérogatives étoient leur récompense.

Les Germains faisoient un si grand cas des vertus militaires, qu'ils éloignoient de leur pays toutes les commodités de la vie, qui auroient pu engendrer la mollesse dans leurs âmes ; la plus grande gloire, à leurs yeux, étoit d'avoir de vastes solitudes autour de leurs habitations ; ces solitudes annonçoient

leur valeur et leur ôtoient la crainte des surprises de la part de leurs ennemis; d'ailleurs, ils faisoient la guerre pour elle-même, et non pour acquérir des Etats; ils n'avoient pas honte du brigandage, et, au contraire, ils le regardoient comme un exercice convenable à la jeunesse, propre à la former au métier de la guerre, et à la préserver de l'oisiveté. Des Germains qui se seroient procuré, par le travail, les objets qu'ils pouvoient conquérir par la force des armes et au prix de leur sang, auroient passé pour singuliers et même pour lâches; ils allioient dans leur caractère la férocité des guerriers sauvages, avec plusieurs des vertus de l'âge d'or; c'étoit un crime chez eux de manquer aux règles de l'hospitalité; les étrangers étoient regardés comme sacrés et inviolables; chacun s'empressoit de leur ouvrir sa maison, et de partager avec eux ses provisions. On leur accordoit volontiers tout ce qui pouvoit leur être agréable; mais en revanche, s'ils avoient sur eux quelque chose de précieux, on ne se faisoit point un scrupule de le leur demander. Les Germains aimoient à faire et à recevoir des présens; mais ils ne se croyoient obli-

CHAP. X. gés à aucune réconnoissance pour ceux qu'ils recevoient, comme aussi ils n'en exigeoient point pour ceux qu'ils donnoient; la générosité naturelle de leur caractère leur faisoit attacher peu d'importance à ces dons.

Vie privée des Germains.

La nourriture des Germains consistoit dans des fruits sauvages, dans du laitage, dans la chair des animaux de leurs forêts; ils n'apprêtoient ni n'assaisonnoient ces mets; quelquefois même ils mangeoient de la chair crue, après l'avoir mortifiée avec les pieds et les mains; ils buvoient ordinairement une espèce de bierre qu'ils faisoient eux-mêmes; mais ils préféroient le vin quand ils pouvoient s'en procurer; leur pays n'en produisoit point; l'ivrognerie entraînoit chez eux, comme chez les Gaulois, les suites les plus funestes; elle fut plus souvent cause de leurs défaites que la force de leurs ennemis. Ils n'avoient pas de villes; leurs habitations étoient toutes séparées et grossièrement construites; pendant l'hiver, ils se retiroient dans des cavernes souterraines où ils jouissoient d'une douce température, et où ils enfermoient aussi leurs provisions; si des ennemis, auxquels ils ne pouvoient pas résister, faisoient une invasion

dans leur pays, ils recouvroient de terre leurs souterrains, de manière qu'on ne pût les découvrir; on a vu plus haut que les Gaulois connoissoient également l'usage de ces souterrains, dont ils se servoient pour conserver leurs provisions.

Les enfans, chez les Germains, du tems de César, étoient élevés à marcher nus, malgré les plus grands froids; les hommes faits, eux-mêmes, se couvroient seulement de petits manteaux et d'écorces d'arbres qui laissoient une grande partie de leur corps à découvert; ils croyoient par là rehausser leur taille et augmenter leur force corporelle. Au tems de Tacite, l'habillement des Germains consistoit dans un saye, espèce de manteau attaché sur l'épaule avec une agraffe, ou, à son défaut, avec une épine; le reste du corps étoit nu; les Nobles portoient une robe serrée qui dessinoit les formes de leur corps; il est vraisemblable que tous les Germains septentrionaux adoptèrent de bonne heure l'usage d'un habillement complet; la rigueur du climat de leur pays devoit les y engager; d'ailleurs, comme on l'a déjà vu les Francs étoient ainsi vêtus dès le troisième ou quatrième siécle de l'ère chrétienne,

CHAP. X. Les femmes, chez les Germains, s'habilloient comme les hommes, excepté qu'elles se découvroient les bras, et laissoient voir une partie de leur poitrine; on ne doit pas passer sous silence le rapprochement curieux qui s'offre ici entre les femmes de la Germanie, qui vivoient, il y a plus de dix-sept siécles, et celles qui habitent maintenant les mêmes contrées.

Les enfans des Germains étoient élevés avec la même sévérité que ceux des Gaulois; on les accoutumoit, dès leur bas âge, aux travaux et à la peine; on les laissoit aller nus, on les faisoit coucher sur la terre, on les traitoit, en un mot, comme les enfans des esclaves.

On leur défendoit de porter des armes, jusqu'au moment où ils en avoient été déclarés capables par leurs concitoyens; quand ce moment étoit arrivé, l'un des chefs, le père ou un parent, remettoit à l'adulte, devant une assemblée générale, un bouclier et une pique; dès lors, ce jeune homme devenoit membre de l'État, il étoit associé aux périls et aux prérogatives de ses concitoyens.

On regardoit comme honteux pour un jeune homme de se marier avant l'âge de

vingt ans, parce qu'alors seulement il avoit acquis toute sa force et tout le développement de son corps. On avoit soin d'assortir les époux pour la taille et pour la force; les enfans, qui étoient le fruit de pareils mariages, en étoient plus vigoureux et mieux proportionnés.

Les devoirs du lien conjugal étoient encore plus respectés que chez les Gaulois; la femme ne croyoit pas pouvoir rester étrangère aux entreprises de son mari, ni aux fatigues de la guerre; on lui donnoit, au moment des fiançailles, des bestiaux et des armes : c'étoit pour elle un avertissement qu'elle auroit à partager les travaux et les dangers de son mari; qu'elle devoit être animée du même esprit, soit pendant la paix, soit à la guerre. Elle ne donnoit point de dot à son époux, comme on a vu que cela se pratiquoit dans la Gaule; mais, au contraire, elle en recevoit une de lui; si elle manquoit à la fidélité conjugale, son mari étoit autorisé à la chasser ignominieusement de la maison en présence de ses parens, après l'avoir dépouillée de ses vêtemens, et avoir coupé ses cheveux; il pouvoit la promener dans tout le voisinage

CHAP. X. en la battant de verges; le sort de cette femme n'excitoit aucune pitié; en vain elle auroit espéré dans sa beauté, dans sa jeunesse ou dans ses richesses pour trouver un autre mari; la perte de son honneur étoit irréparable; nulle indulgence pour elle.

C'étoit une honte chez les Germains, de borner le nombre de ses enfans; de là ces peuples nombreux, de là ces armées sans cesse renouvelées, qui furent le fléau de l'Empire romain, et qui, après l'avoir affoibli pendant plusieurs siécles, consommèrent enfin sa ruine.

Les funérailles se faisoient sans pompe; on n'imitoit pas, à cet égard, la magnificence des Gaulois, lors même qu'il s'agissoit des hommes les plus distingués; on ne connoissoit pas la pratique cruelle de faire périr, sur le cadavre des morts, leurs femmes, leurs cliens ou leurs esclaves.

Chasse. La chasse, suivant Tacite, étoit peu honorée des Germains (1); ils s'y adonnoient

---

(1) Le passage de Tacite, où il est dit que les Germains s'adonnoient peu à la chasse, ne mérite pas, peut-être, une entière confiance; en effet, divers auteurs sont en contradiction avec Tacite;

rarement

rarement, lors même qu'ils n'étoient pas en guerre; ils méprisoient cette occupation comme indigne d'un homme courageux; différens, sous ce rapport, des Gaulois, ils regardoient les combats comme l'unique exercice qui méritât de les attacher; ils passoient dans l'oisiveté tout le tems où ils étoient en paix avec leurs voisins; ils abandonnoient aux femmes, aux vieillards et aux esclaves tous les soins domestiques. Les chefs avoient, ainsi que chez les Gaulois, des cliens qui se dévouoient à leur service, et qui combattoient auprès d'eux. CHAP. X.

Les armes des Germains consistoient dans un bouclier, une pique et des traits; ils se servoient rarement d'épées, de cuirasses ou de casques; leur cavalerie étoit peu nombreuse; ils préféroient l'infanterie, et ils mettoient en elle toute leur confiance; il arrivoit souvent qu'au moment d'une bataille, les cavaliers mettoient pied à terre, et combattoient avec les fantassins; leurs chevaux étoient accoutumés à ne point quit- Armes.

César assure, à deux reprises différentes (de bello gallico, l. 4 et l. 6.), que les Germains passoient toute leur vie à la chasse ou à la guerre.

CHAP. X. ter la place, jusqu'au moment où on venoit les reprendre. On voit ici une nouvelle preuve de la vérité d'une observation que nous avons faite ci-dessus en traitant des armes gauloises; je veux parler de la supériorité que l'infanterie avoit, chez les anciens, sur la cavalerie; les Gaulois, qui faisoient un grand usage de cette dernière, furent vaincus par les Romains; les Germains, quoiqu'également voisins de l'Italie, résistèrent continuellement à l'oppression; ils ne subirent jamais complétement le joug de ces vainqueurs du monde.

Gouvernement Lois.

Il y avoit des esclaves chez les Germains, comme chez les Gaulois; leur sort étoit malheureux; on pouvoit les tuer impunément; du reste, le Gouvernement étoit démocratique, quoiqu'il eût des Nobles et des Chefs chargés de présider les assemblées publiques, de donner leur préavis sur les réglemens qui intéressoient la communauté, de commander les armées, et de rendre la justice en tems de paix; les fonctions de ces chefs étoient de courte durée, et on évitoit, dans toute autre occasion, d'établir des distinctions. C'est au milieu des repas que les Germains traitoient des affaires les plus impor-

tantes; ils regardoient ces momens comme ceux où l'esprit prend le plus grand essor, et s'élève le plus facilement à de hautes conceptions; c'est dans l'abandon que procurent les liqueurs fortes, qu'ils découvroient les secrets de leur cœur; ils attendoient au lendemain pour prendre une résolution; alors ils raisonnoient de sang froid sur ce qu'ils avoient dit la veille, et ils mettoient à profit les remarques qu'ils avoient faites dans un moment où ils ne savoient pas feindre.

Le meurtre n'étoit pas puni de mort; on pouvoit se racheter de ce crime par une certaine quantité de bétail; cette satisfaction suffisoit pour appaiser la famille du défunt; le bien public avoit été le motif de cette institution; des animosités long-tems prolongées eussent été très dangereuses chez des peuples aussi indépendans, aussi peu retenus par le frein de l'autorité; on condamnoit les lâches à être ensevelis vivans dans des bourbiers; on pendoit à des arbres les traîtres et les transfuges; du reste, on n'avoit point de code de lois complet; il ne pouvoit en exister chez des peuples aussi sauvages. Les Francs furent les pre-

CHAP. X. miers de tous les Germains qui en créèrent un pour leur nation.

Religion. Les Germains avoient à peu près la même religion que les Gaulois (1); ils rendoient à leurs Divinités un culte également sauvage et superstitieux ; ils leur sacrifioient aussi des animaux et des victimes humaines ; ils en différoient seulement en ce qu'ils n'avoient point de temples ni d'idoles ; ils adoroient en plein air des êtres invisibles ; de certaines forêts étoient plus particulièrement consacrées à leurs Dieux ; le respect les empêchoit de pénétrer dans ces retraites divines. Ils croyoient, ainsi que les Gaulois, à l'art de la divination. Les présages tirés du hennissement et de la respiration des chevaux étoient les plus révérés ; ils croyoient que ces animaux ressentoient l'influence directe des Dieux. Lorsqu'on étoit

(1) César (de bell. gallico, l. 6. c. 21.) dit que les Germains ne faisoient point de sacrifices, et qu'ils n'avoient point, comme les Gaulois, des Druides pour présider aux affaires divines ; il est vraisemblable que César étoit dans l'erreur, et qu'il connoissoit mal la Religion des Germains ; les témoignages de Tacite et de plusieurs autres auteurs anciens sont en contradiction avec le sien.

prêt à entreprendre une guerre, et qu'on vouloit en prévoir le succès, on avoit recours à une autre espèce de divination ; deux champions, l'un Germain, l'autre de la nation avec laquelle on alloit faire la guerre, étoient amenés en présence du peuple ; ils étoient armés chacun à la manière de leur pays ; on les forçoit à combattre l'un contre l'autre ; la victoire remportée par l'un des deux, étoit regardée comme un présage certain du triomphe de la nation à laquelle il appartenoit. CHAP. X.

Commerce. Richesses.

Les Germains connoissoient peu le commerce ; ils ne le faisoient presqu'uniquement que pour se procurer du vin qui, de toutes les productions étrangères, étoit la plus précieuse à leurs yeux ; ils ne faisoient pas grand cas des beaux chevaux, comme les Gaulois; ils se contentoient de ceux de leur pays, qui étoient d'une taille et d'une forme peu avantageuses. Ils ne s'appliquoient point à l'agriculture, et changeoient, chaque année, de possessions rurales ; différentes raisons, suivant César, avoient influé sur cette détermination ; ils avoient craint de s'attacher trop à un canton particulier, et d'abandonner à la longue le soin des armes pour ce-

CHAP. X. lui de l'agriculture ; ils n'auroient pas voulu qu'aucun de leurs concitoyens pût trouver des moyens de s'agrandir ; l'idée que les Nobles les plus puissans auroient pu chasser les hommes foibles de leurs possessions, étoit insupportable pour eux ; ils ne vouloient pas qu'on s'attachât trop au sol, en y bâtissant de bonnes maisons pour se garantir des injures de l'air ; ils craignoient enfin, qu'on ne prît le goût des richesses, et que ce goût n'enfantât des troubles et des dissentions ; ils pensoient que l'égalité des fortunes seroit un gage certain de tranquillité, et un préservatif contre toutes les prétentions de la tyrannie.

Tel est, en abrégé, le tableau des mœurs des Germains ; on y voit une ressemblance frappante avec les habitudes des anciens Gaulois ; ces deux grands peuples étoient effectivement *frères*, suivant l'expression de Strabon.

Comparaison des Francs avec les Gaulois.

Les Francs, qui étoient des peuples Germains, conservèrent pendant long-tems les mœurs de leurs ancêtres, et celles des Gaulois auxquels ils s'étoient mélangés ; on retrouve chez eux la même simplicité, le même goût pour la chasse et pour les exercices

militaires (1); ils avoient cet amour actif de la liberté, qui caractérise les nations naissantes; leurs Rois n'étoient pas héréditaires, mais le peuple les choisissoit; l'usage vouloit qu'après leur élection, on les élevât sur un bouclier, et qu'on les portât au milieu du peuple et de l'armée, qui confirmoit leur nomination par ses cris et ses applaudissemens; cette manière d'élire paroît avoir duré jusqu'au dixième siècle, où le Royaume commença à devenir héréditaire; elle convenoit à un peuple absolument militaire; d'ailleurs, les choix, quoique libres, tomboient presque toujours sur la famille royale et sur les héritiers naturels du trône. On a pu juger, par ce qui a été dit de l'Histoire des Francs, dans le premier livre de cet Ouvrage, combien le pouvoir des Rois étoit limité; on peut se rappeler, en particulier, que Clovis n'osa pas disposer, sans le consentement de son peuple, d'un vase enlevé par ses troupes dans

(1) *Vid.* Agath. histor. Francor. — Gregor. Turonens. l. 2. c. 41, l. 3. c. 18, l. 6. c. 24, et l. 8. c. 10. — Gesta Reg. francor. ex edit. Freheri, c. 6 et 24. — Hotomanni Franco-Gall. c. 6, 8, 9, 10 et 11.

CHAP. X. l'église de Reims, vase que réclamoit de lui l'Evêque de cette ville ; il n'osa pas non plus changer de Religion sans que ce changement eût été approuvé par ses sujets ; ces exemples montrent que les Rois étoient alors plutôt de simples Généraux d'armée que de véritables Monarques.

Les Gaulois portoient leurs cheveux longs; chez les Francs, les Rois seuls et la famille royale avoient ce privilége (1) ; Agathias raconte que Clodomir, fils de Clovis premier, fut tué dans un combat contre les Bourguignons, et que son rang fut reconnu sur-le-champ, à cause de l'épaisseur et de la longueur de ses cheveux, qui descendoient jusqu'aux talons. « C'est la

(1) Il est remarquable que les Cattes, l'un des peuples germains qui entrèrent dans la confédération des Francs, eussent un usage tout différent de celui que les Francs avoient adopté lors de leur premiers établissemens dans la Gaule. Suivant Tacite (*in Germaniâ, c. 31.*) les Cattes coupoient leurs cheveux lorsque pour, la première fois, ils avoient tué un ennemi; mais ils les laissoient dans toute leur longueur jusqu'à ce moment; c'étoit pour eux un honneur d'avoir la tête rasée; les lâches et les foibles conservoient jusqu'à la mort leur longue chevelure.

» coutume des Rois francs, » ajoute-t-il, « de ne se tondre jamais; dès leur en-» fance, on laisse leurs cheveux croître et » flotter librement sur leurs épaules; ceux » de devant sont séparés en deux parties et » rejetés des deux côtés du front pour lais-» ser voir le visage; ils ont grand soin de » les entretenir et de les arranger; c'est » une prérogative attachée à la Royauté; » leurs sujets se tondent en rond, et il ne » leur est pas permis de laisser croître leurs » cheveux. » Grégoire de Tours confirme, par plusieurs exemples, le témoignage d'Agathias; il raconte, entr'autres faits, qu'en 585, le cadavre de Clovis, fils du Roi Chilperic, ayant été jeté dans la Marne, un pêcheur le trouva dans ses filets, et le reconnut à la longueur de la chevelure.

Les Princes francs attachant une grande importance à conserver leur chevelure dans toute sa longueur, retinrent seuls, à cette occasion, le surnom de *Chevelus*, qu'on donnoit autrefois à tous les Gaulois; lorsqu'on forçoit un Roi d'abdiquer, comme cela arriva fréquemment dans les commencemens de la monarchie et jusqu'au dixième siécle, on lui coupoit en même tems

CHAP. X. les cheveux, ce qui étoit fort déshonorant. Clotilde, femme de Clovis premier, déclara qu'elle préféroit voir couper la tête à deux de ses petits-fils qu'elle chérissoit tendrement, plutôt que de permettre qu'on tondît leurs cheveux en sa présence ; il est vrai qu'elle ne manifesta ce vœu que dans un accès de douleur ; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse juger, par ce trait, de l'infamie que les Princes attachoient alors à la tonsure de leurs cheveux.

Les premiers Rois de France n'avoient pas ordinairement des gardes à leur service ; les troupes étoient licenciées en tems de paix. Toutes les années une fois, et plus souvent si cela étoit nécessaire, le Grand-Conseil de la nation s'assembloit ; il étoit composé du Roi, des Nobles et des députés des villes ; on y traitoit des grandes affaires de l'Etat, on y jugeoit les différends qui s'étoient élevés entre les Seigneurs ; on y examinoit aussi les autres causes les plus importantes.

Les femmes jouissoient d'un crédit assez considérable, mais elles n'étoient pas admises à succéder au trône ; l'usage et les mœurs de la nation s'y opposoient ; du reste,

aucune loi écrite ne le défendoit ; la loi Salique elle-même, composée du tems de Pharamond, et corrigée par Clovis et ses successeurs, ne contenoit aucune sanction à cet égard.

Les chants composés par les Bardes pour célébrer les exploits des Rois et des héros, n'étoient pas inconnus aux Francs ; ils demeurèrent long-tems en honneur parmi eux ; Charlemage en fit écrire un recueil, afin de les conserver pour la postérité (1). Il seroit facile, en continuant l'examen des usages pratiqués chez les Francs, d'y trouver un grand nombre de rapports avec ceux des Gaulois et des Germains.

Les Francs avoient une législation tout-à-fait différente de celle des Gaulois. La coutume d'expiér par de l'argent toute espèce de délits, n'avoit point été connue dans la Gaule, jusqu'au moment où elle arriva de la Germanie avec les Francs. L'usage barbare de faire décider, par des duels publics, des contestations entre les particuliers, fut de même introduit dans la

(1) *Vid.* Eginhart. c. 29.

CHAP. X. Gaule par les Francs et par les autres peuples du Nord, qui pénétrèrent dans cette vaste Province, lors de la décadence de l'Empire Romain (1); jusqu'alors on n'en vit pas d'exemples dans l'histoire; dès ce moment, au contraire, il fut autorisé par les lois; bientôt même on étendit son usage à des questions purement civiles; le crime, soutenu par la force, osa se montrer la tête levée, et la foible innocence ne fut point à l'abri d'un jugement inique; l'épreuve du feu, ainsi que le duel, étoit ordonnée par les lois des Francs; elle consistoit à s'exposer pendant quelque tems à un feu plus ou moins ardent pour soutenir son innocence; si l'on résistoit à cette épreuve, on

(1) *Vid.* Leg. burgundic. tit. 45. — Leg. ripuar. tit. 30. — La loi salique n'admettoit point en justice la preuve par le combat singulier; elle étoit, à cet égard, plus perfectionnée que les codes des autre peuples barbares de la Gaule; elle n'admettoit pa non plus, comme celle des Ripuaires, les preuves négatives; ainsi il ne suffisoit pas au demandeur d'affirmer sa demande, ni au défendeur de nier l'accusation pour être crus des juges; il falloit fournir des preuves; on les exigeoit, ainsi que cela se pratique de nos jours, devant tous les tribunaux. *Voyez* Montesquieu, Esprit des lois, l. 28. c. 13.

étoit libéré de l'accusation ; si l'on y succomboit, on étoit déclaré coupable : les hommes étoient assez stupides pour croire que Dieu lui-même avoit alors rendu le jugement.

Nous ne nous arrêterons pas à parler de quelques épreuves du même genre, connues sous le nom général d'*ordalies ;* ce sujet appartient à l'histoire des Francs sous les premières races de leurs Rois, ou à celle de quelques autres peuples voisins dans le Nord de l'Europe ; il est étranger aux anciens Gaulois ; c'est la seule vérité qu'il nous importât d'établir ici (1) ; nous n'avons pas

(1) Le mot *Ordalie* vient du saxon, et signifie un jugement ; il fut appliqué à toutes les épreuves par les élémens ; 1°. celle *du fer chaud.* Après divers préparatifs religieux, comme jeûnes et prières, le patient prenoit le fer chaud dans ses mains, et devoit le porter sans se brûler pendant un certain tems ou jusqu'à une certaine distance ; cette épreuve se faisoit aussi en mettant la main dans un petit gantelet de fer rouge, ou en marchant sur des barres de fer rouge. 2°. *L'épreuve par l'eau bouillante.* Elle consistoit à plonger la main dans une cuve pleine d'eau bouillante, pour y prendre un anneau suspendu plus ou moins profondément. 3°. *L'épreuve par l'eau froide.* Elle étoit surtout en usage chez le peuple ;

CHAP. X. dû le passer sous silence, parce qu'il a été souvent contesté. Plusieurs écrivains modernes ont cru que le duel étoit une loi des Gaulois, et que chez eux un homme condamné à un tribunal, pouvoit toujours en appeler à son épée, et forcer son adversaire à descendre dans l'arène. Si on lit attentivement les Ouvrages des auteurs anciens, on se convaincra de l'injustice de cette inculpation ; les Gaulois, au moins dans les tems connus, observoient mieux à cet égard, les lois de la justice ; ils ne dûrent qu'aux sauvages germains une institution aussi barbare.

Les peuples du Nord de l'Espagne avoient plusieurs usages communs avec les Gaulois, et particulièrement avec les Aquitains (1) ;

---

on lioit à l'accusé la main droite avec le pied gauche et le pied droit avec la main gauche, ensuite on le jetoit à l'eau ; s'il enfonçoit, on le regardoit comme innocent ; s'il surnageoit, on le traitoit en coupable. L'ignorance et la barbarie du moyen âge avoient encore enfanté quelques autres épreuves du même genre.

(1) *Vid.* Strab. l. 3. — Pison. histor. natural. Brasiliæ. — Bayle, Dictionnaire historique et critiq. à l'article *Tibaréniens.* — De Paw, recherches phi-

tel étoit celui de se coucher sur la terre ; tel étoit encore celui de se livrer à l'oisiveté, tandis qu'ils forçoient leurs femmes à s'occuper des travaux de la campagne. Strabon, en parlant des femmes du Nord de l'Espagne, rapporte que, lorsqu'elles ont accouché, elles font coucher leurs maris à leur place, comme si c'étoient eux qui fussent malades ; que pour elles, sans ménager leur propre santé, elles servent leurs maris, ou bien vont se livrer à leurs travaux ordinaires. Cette coutume étoit probablement commune aux Aquitains ; on peut le croire, du moins d'après une pratique tout-à-fait semblable, qui a eu lieu de notre tems, et qui existe vraisemblablement encore chez les Béarnois. On la nomme dans le pays *faire la couvade*. Colomiés dit que la femme se lève d'abord après avoir accouché, et que son mari, au contraire, se couche, contrefaisant le malade et *faisant la commère*. Diodore de Sicile rapporte la même coutume en parlant des Corses. Les voya-

---

losophiques sur les Américains, 5me. partie, sect. 2. — Boulanger, Antiquité dévoilée par les usages, l. 2. c. 3.

CHAP. X. geurs, qui nous ont transmis les mœurs des Américains, racontent « que, chez plusieurs » nations, le mari se met au lit ou dans » son hamac, lorsque sa femme a accou- » ché; que, dans cette posture, il con- » trefait le malade, gémit, se fait soigner, » et reçoit les visites de ses amis, qui vien- » nent plutôt le plaindre que le compli- » menter. » Marc Paul et Bayle assurent que le même usage a lieu chez un grand nombre de tribus tartares.

Voilà une coutume tout-à-fait singulière, et qui cependant a été généralement répandue. Quelle en est la cause? Qui a pu donner ainsi aux maris l'idée de se substituer à leurs femmes en se mettant au lit, et en contrefaisant les malades lorsqu'ils deviennent pères? Boulanger a cru que c'étoit une espèce de pénitence de leur part, fondée sur la honte et le repentir d'avoir donné le jour à un être de leur espèce; de Paw propose un autre sentiment, il dit « que les maris avoient voulu donner à » connoître qu'ils avoient eu autant de part » à l'ouvrage de la génération que leurs » femmes, et que la fatigue avoit été la » même de part et d'autre. » Il faut avouer

que

que ces deux explications sont également inadmissibles; pourquoi, en effet, un homme se repentiroit-il d'être devenu père, et d'avoir suivi en cela les lois de la nature? Pourquoi, d'un autre côté, neuf mois après la conception, le mari reviendroit-il sur le passé dans le sens exprimé par de Paw, et à quoi lui serviroit une pareille démonstration ? Il semble qu'il vaut mieux renoncer à expliquer un usage aussi extraordinaire, que d'en alléguer des causes qui ne sont pas naturelles. Il est de ces coutumes générales dont les motifs échappent à nos recherches. D'où vient, par exemple, que tant de peuples dans l'Ancien et le Nouveau Monde, séparés par des distances considérables, et sans avoir eu de communications ensemble, se sont accordés à se charger le cou, les bras et la poitrine de divers ornemens inutiles, à se frotter le visage et le corps avec de l'urine ou avec d'autres liqueurs sales, à brûler dans le bûcher des morts les objets inanimés, et même les êtres vivans qui leur avoient été chers. D'où vient cette coïncidence dans des usages aussi extraordinaires? Faut-il croire qu'ils ont été transmis de race en race depuis le

Chap X. commencement du monde, et que leur origine remonte jusqu'aux tems qui ont précédé la dispersion des peuples, jusqu'à l'époque où une nation primitive et unique habitoit sur notre terre ? Cette supposition entraîneroit avec elle de grandes difficultés, et ne résoudroit qu'imparfaitement la question que nous nous sommes proposée : convenons-en donc, nous ne pouvons expliquer, d'une manière plausible, l'origine et la généralité des usages singuliers dont on vient de parler ; notre ignorance ne nous permet pas de les attribuer à d'autres principes qu'à la bizarrerie du caractère humain.

Si l'on observe les coutumes de nations plus éloignées des Gaulois que les Bretons, les Germains ou les Espagnols, on trouvera alors de grandes différences, et une autre manière de vivre (1). Les Sarmates, par exemple, dont le pays étoit limitrophe de la Germanie, menoient une vie errante ; ils entretenoient de grands troupeaux de chevaux, et en faisoient un usage

(1) *Vid.* Strab. l. 7. — Pausan. in Atticis. — Plin. l. 4. — Isidor. origin. etc.

continuel ; ils se nourrissoient presqu'uniquement de leur lait et de leur chair ; souvent, quand ils avoient soif ; ils leur ouvroient une veine et buvoient leur sang : ces mœurs, comme on voit, ne ressemblent nullement à celles des Gaulois ; elles annoncent une classe d'hommes tout-à-fait distincte ; et, en effet, les Sarmates, les Scythes et les autres peuples de l'Europe Orientale, étoient aussi différens des Gaulois par leur figure et leur constitution physique, que par leurs mœurs et leur caractère.

CHAPITRE ONZIÈME ET DERNIER.

Changemens opérés chez les Gaulois par leur commerce avec les Grecs, les Romains, et ensuite avec les peuples barbares du Nord de l'Europe. — Etat des Gaules sous les Empereurs romains, et depuis l'invasion des Francs.

CHAP. XI.

Tems où s'est opérée la civilisation des Gaules.

LE tems où les Gaulois commencèrent à se civiliser, se perd dans les ténèbres de l'antiquité (1). Les Phéniciens et les Carthaginois sont vraisemblablement les premiers qui les ont tirés de l'état tout-à-fait sauvage dans lequel ils vivoient; mais le commerce, qui attiroit ces peuples sur les côtes de la Gaule, ne les obligeoit pas à y séjourner long-tems; l'influence qu'ils exerçoient alors sur les mœurs et les habi-

(1) *Vid.* Justin. l. 43. c. 4, l. 12. c. 13. — Plut. in vitâ Cæsaris. — Dion. Cass. l. 44. — Salvian. Massiliens. de gubernatione Dei. l. 7.

tudes des Gaulois étoit de courte durée. Les Phocéens, établis à Marseille, produisirent une révolution plus importante, et des effets plus soutenus; c'est de leur arrivée dans la Gaule que date véritablement la civilisation des Gaulois. « Ils leur » apprirent, » dit Justin, « à mener une » vie moins sauvage, à déposer et à adou- » cir la férocité de leur caractère, à cul- » tiver les champs et à entourer les villes » de murailles, à vivre sous des lois, et » à ne pas écouter uniquement le droit des » armes, à tailler la vigne, et à planter » l'olive. » Il paroît qu'en peu de siècles les Gaulois avoient fait des progrès rapides vers la civilisation, car au tems d'Alexandre-le-Grand, ils étoient déjà assez instruits pour se former une idée de la puissance de ce conquérant, et des avantages qu'ils retireroient d'une alliance avec lui; c'est pourquoi, imitant l'exemple des Espagnols, des Siciliens, des Sardes et des Italiens, ils lui envoyèrent une députation à Babylone, pour le féliciter sur ses victoires. CHAP. XI.

Les Généraux romains qui pénétrèrent, à différentes reprises, dans la Gaule, y

CHAP. XI. répandirent de plus en plus le goût des sciences et des arts connus dans l'Italie; César, surtout, opéra une grande révolution dans les Provinces les plus vastes et les plus éloignées : on le loue d'avoir adouci les mœurs cruelles et féroces de leurs habitans; six ans après ses conquêtes, la Gaule étoit assez bien cultivée, pour qu'on la mît en parallèle sous ce rapport avec l'Italie. Salvien de Marseille vantoit, au cinquième siécle, la fertilité extraordinaire de l'Aquitaine; il regardoit cette Province comme la plus belle contrée de la terre, comme une image du Paradis; elle réunissoit, suivant lui, tout ce qu'on peut désirer, tant pour la beauté que pour la richesse de la campagne; c'étoit un vaste parterre parsemé de jardins, d'arbres fruitiers en tout genre, de riches prairies, de vignes célèbres, de moissons dorées, entrecoupé de bois, de fontaines et de rivières qui procuroient aux habitans une fraîcheur délicieuse et un abri précieux contre les chaleurs de l'été. Le commerce aussi avoit fait des progrès rapides dans la Gaule; on navigeoit déjà non-seulement sur le Rhône et la Saône, mais encore

sur la Loire, la Meuse, le Rhin, sur la Méditerranée et sur l'Océan lui-même.

CHAP. XI.

Changemens opérés chez les Gaulois sous la domination romaine.

Nous allons reprendre successivement tous les rapports sous lesquels nous avons, jusqu'à présent, considéré les Gaulois, et voir quels changemens s'opérèrent chez eux par la civilisation.

Dans les qualités physiques

Leurs qualités physiques extérieures durent subir peu d'altérations; seulement cet air farouche dont ils faisoient gloire, et qui étoit le fruit de leur vie sauvage, et de leur férocité, diminua peu à peu. L'usage de mets plus recherchés, et une nourriture moins frugale agirent sur leur embonpoint et sur leur taille. Les Germains, autrefois leurs égaux sous ces deux rapports, leur devinrent supérieurs en force et en stature sous les Empereurs romains (1).

Dans le caractère.

Quant au caractère (2), la ruse, la flatterie, l'ambition, l'intrigue et les autres

---

(1) *Vid.* Strab. l. 7. — Hegesipp. l. 2.

(2) *Vid.* Amm. Marcellin. l. 19. c. 5 et 6, et l. 30. c. 10. — Ælium. Sever. in Alexandro Severo. — Flav. Vopisc. in Caro. — Trebell. Pollio. histor. duor. Gallienorum. — Eutrop. l. 9. — Jul. Capitolin. in Clodio Albino. — Oros. l. 7. c. 22.

CHAP. XI. vices des peuples policés se glissèrent chez eux ; la contagion atteignit d'abord les nations les plus méridionales. Salvien de Marseille remarque que les Aquitains, qui étoient les plus riches des Gaulois, furent aussi les plus promptement corrompus ; mais s'il s'opéra quelques changemens dans le caractère des Gaulois, du moins leurs traits principaux, leurs qualités les plus prononcées subsistèrent, et quelques-unes même se développèrent avec plus d'énergie ; leur courage ne s'éteignit point, quoiqu'il ne fût plus animé par l'amour de la patrie et de la liberté ; l'histoire des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne est remplie du récit de leurs exploits ; terribles, lorsqu'ils eurent été formés à la tactique romaine, ils se rendirent redoutables à leurs vainqueurs eux-mêmes ; leurs légions bien souvent purent disposer de l'Empire ; elles furent puissantes, en particulier, sous les Empereurs Valentinien, Valens et Gratien. Cependant, à la longue, le courage des Gaulois s'émoussa quelque peu ; la culture des arts, et les jouissances du luxe produisirent sur eux leur effet inévitable ; elles amollirent cette énergie sauvage de

leur âme, qui les rendoit insensibles aux dangers; elles diminuèrent chez eux ce mépris de la vie que leur ancêtres avoient poussé si loin; ils s'accoutumèrent aux douceurs de la paix, ils bannirent de leurs demeures l'oisiveté, l'ignorance et la rudesse de leurs mœurs anciennes; enfin, pour avoir négligé le métier des armes, ils furent obligés de plier et de servir sous ces Barbares, sortis des forêts de la Germanie, qui se rendirent maîtres de leurs biens, de leur liberté et de leur existence..

L'avidité des Gaulois pour les nouveautés, leur inconstance, leur amour pour les révolutions, se soutinrent depuis la perte de leur indépendance; Clodius Albinus fut élevé au trône (l'an 193 de Jésus-Christ) par des Gaulois qui haïssoient Didius Julianus sur sa seule réputation; ce furent les soldats gaulois de l'armée d'Alexandre Sévère qui le mirent à mort (en 235), parce qu'ils ne pouvoient souffrir la discipline qu'il vouloit établir au milieu d'eux; on les vit, après avoir élevé Posthume à l'Empire, et l'y avoir maintenu pendant sept ans (depuis 260 à 267), le mettre enfin à mort à cause de sa sévérité: il

CHAP. XI. seroit trop long de rapporter tous les exemples de leur inconstance ; elle étoit d'autant plus redoutable, qu'ils étoient plus puissans : l'Empereur Carus, gaulois lui-même, et né à Narbonne, frappé de cette légèreté, considéroit la Gaule comme la Province qui exigeoit le chef le plus ferme dans sa conduite, et le plus inébranlable dans ses résolutions.

On peut juger de l'esprit rusé des Gaulois, par quelques exemples particuliers qui ont été consignés dans les fastes de l'histoire; Dion Cassius (1) en fournit un que nous rapporterons ici ; il ne s'agit que d'un seul homme, mais son adresse étoit assez commune à d'autres ; elle peut donner, jusqu'à un certain point, une idée de celle de toute la nation.

Cet homme, nommé Licinnius (2), étoit

---

(1) L. 54.

(2) Il ne faut pas s'étonner de ce que les noms de plusieurs Gaulois, qui vivoient du tems des Empereurs, ont des terminaisons latines; ces noms nous ont été transmis par des auteurs romains ; la conquête de la Gaule dut produire d'ailleurs cette altération, et enfin quelques-uns de ces noms ne sont peut-être que des prénoms.

Gaulois ; il avoit été fait prisonnier par les Romains ; d'abord esclave, ensuite affranchi de César, il s'éleva à des fonctions importantes sous Auguste ; cet Empereur lui confia l'intendance des Gaules ; peu fait pour bien remplir un emploi aussi considérable, il y déploya à la fois de la hauteur et de l'avarice ; il ne pouvoit souffrir le mérite des autres, et cherchoit à l'étouffer par tous les moyens qui étoient en son pouvoir ; il vexoit les particuliers par ses exactions ; il amassoit des trésors pour lui et pour ses créatures ; on l'accusa même d'avoir divisé en quatorze mois, l'année qui n'en avoit que douze, afin de pouvoir exiger plus de contributions, lesquelles étoient fixées à tant par mois ; les fraudes, dont il se rendoit coupable, devinrent à la fin si criantes, que les plaintes des Gaulois arrivèrent aux oreilles d'Auguste. Licinnius s'aperçut de l'orage qui grondoit sur sa tête ; il vit l'indignation d'Auguste prête à éclater, mais il ne perdit pas courage, et au moment où sa ruine paroissoit inévitable, il réussit à la détourner ; il invita l'Empereur à venir dans sa maison ; là, il lui montra plusieurs monceaux

CHAP. XI. d'or et d'argent qu'il y avoit amassés: « Mon Prince, » lui dit-il, « tout ce que » vous voyez, je l'ai recueilli pour vous et » pour les Romains, afin que les habitans » de la Gaule, dépourvus d'aussi fortes » sommes, ne trouvent pas les moyens de » se révolter; veuillez maintenant recevoir » ces trésors que je vous ai conservés. » Licinnius, en tenant ce discours, parut aux yeux d'Auguste, n'avoir vexé les Gaulois que pour soutenir les intérêts de son maître; il fut déchargé de toute accusation, et triompha ainsi doublement du peuple, qu'il avoit affoibli par ses extorsions.

Dans les usages de la vie privée.

Les usages de la vie journalière se ressentirent chez les Gaulois des progrès de toutes les connoissances (1). Philon, dans son livre sur la vie contemplative, se plaignoit de ce que le luxe de Rome avoit gagné les peuples barbares dans leurs festins; la vérité de cette remarque étoit frappante, surtout dans son application aux Gau-

---

(1) *Vid.* Juven. satyr. 7. — Martial. l. 14. epigr. 128, l. 1. epigr. 54, et l. 3. epigr. 2. — Montfauc. Antiq. expliq. part. 1. t. 3. l. 2. c. 18.

lois; ils imitèrent tellement les Romains dans tous leurs usages, qu'on les confondit à la fin avec eux, et qu'on ne les considéra plus que comme formant une même nation; les Romains, de leur côté, adoptèrent quelques coutumes gauloises, ainsi le *cucullus* ou *bardocucullus*, dont ils se servoient, étoit venu des Gaules; c'étoit une espèce de cape, qui avoit un capuchon commode pour ceux qui ne vouloient pas être connus en sortant de leurs maisons et en traversant les rues. CHAP. XI.

Dans les lois et dans le gouvernement.

Les lois et le gouvernement des Gaulois, furent remplacés par une administration romaine (1); l'autorité des Druides fut peu à peu détruite, et ne subsista plus que dans l'opinion; les assemblées politiques des diverses nations se réunirent, et ne conservèrent plus que des droits peu impor-

---

(1) *Vid.* Strab. l. 4. — Appian. de bellis civilib. l. 2. — Zozim. l. 2. — Notitiam Imperii Occidentis ultrà Arcadii et Honorii tempora, apud Grævium, et t. 1er. du Recueil des historiens des Gaules; par Martin Bouquet. — Montfaucon, Antiquit. expliq. t. 3. part. 1. l. 4. c. 7. — Du Bos, Histoire critique de l'établissement de la Monarchie françoise dans les Gaules, l. 1.

CHAP. XI. tans ; nous n'entrerons pas dans les détails de la nouvelle forme d'administration; elle ressembloit tout-à-fait à celle des autres Provinces romaines, et changea d'ailleurs plusieurs fois; on peut consulter sur ce sujet les recherches précieuses, faites par l'abbé Du Bos ; nous dirons seulement qu'à l'imitation des autres nations soumises aux Romains, les Gaulois eurent des Patrons qui résidoient à Rome ; chacun des peuples, qui composoient la Gaule, avoit un de ces Patrons sous la protection duquel il remettoit ses intérêts; cette institution servoit de lien entre les Provinces et la Capitale; elle étoit utile aux Grands de Rome qui y trouvoient un moyen d'augmenter leur crédit, et une occasion de jouer un rôle important; elle servoit aux habitans reculés des pays conquis, en leur fournissant les moyens de présenter leurs réclamations aux premières autorités de l'État. Malgré ces avantages, il paroît qu'elle fut de courte durée dans la Gaule; elle s'y maintint seulement pendant les commencemens de l'état de soumission de ce pays.

La principale dignité étoit celle des Préfets du Prétoire, qui étoient des lieutenans

de l'Empereur, et qui le remplaçoient tant au civil qu'au militaire; jusqu'au quatrième siécle de l'ère chrétienne il n'y eut qu'un ou deux de ces Préfets dans tout l'Empire; Constantin en nomma quatre, leur retrancha le pouvoir militaire, et leur assigna quatre Diocèces différens; le premier de ces Diocèses renfermoit l'Orient, cest-à-dire, l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Egypte et la Lybie; le second, l'Illyrie dans son acception la plus étendue, savoir, en y comprenant la Noricie, la Pannonie, la Dalmatie, etc.; le troisième, l'Italie, l'Afrique depuis la Lybie jusqu'à l'Océan, et les îles intermédiaires; le quatrième, enfin, renfermoit les Gaules où étoient comprises l'Espagne et la Bretagne; on voit par là que la Gaule étoit considérée comme une Province importante. Le Préfet du Prétoire résidoit à Trêves, qui passoit alors pour la Capitale de son Diocèse; il avoit trois Vicaires-Généraux; l'un pour l'Espagne, l'autre pour la Bretagne, et le troisième pour la Gaule; ce dernier prenoit le titre de Vicaire-Général des dix-sept Provinces, parce qu'il avoit effectivement, comme nous l'avons déjà vu, dix-sept Provinces sous son administration; cha-

CHAP. XI. cune de ces Provinces avoit un Gouverneur particulier subordonné au Vicaire-Général et au Préfet du Prétoire.

Le pouvoir militaire étoit confié à deux Maîtres de la Milice, l'un pour la cavalerie, et l'autre pour l'infanterie; ils prenoient rang immédiatement après le Préfet du Prétoire, et étoient chargés du commandement des troupes; leur autorité fut pendant longtems indépendante, d'où il devoit résulter de grands inconvéniens; ce fut pour cela probablement qu'on réunit dans la suite leurs deux places en une.

Le symbole des Gaulois, empreint sur leurs médailles et leurs monnoies étoit trois têtes qui représentoient la Belgique, la Celtique et l'Aquitanique, ou, suivant d'autres, la Gaule chevelue, la Gaule à brayes et la Gaule à toge; les villes prirent aussi des symboles particuliers; Lyon eut pour le sien un lion de même que Marseille; Nîmes eut un palmier avec un crocodile; c'est d'après cela qu'on a cru que cette ville étoit une colonie envoyée d'Egypte par les Empereurs.

Lorsque Clovis et ses fils eurent conquis la Gaule, ils laissèrent subsister les lois des différens peuples, soumis à leur domination,

ainsi,

ainsi, tandis que les Francs observoient les lois salique et ripuaire, les Bourguignons conservèrent la loi gombette qui leur avoit été donnée par leur Roi Gondebaud, et les Gaulois continuèrent à suivre le droit romain auquel depuis long-tems ils étoient accoutumés; ils n'eurent pas à se plaindre du joug de leurs vainqueurs; au lieu d'être accablés d'impôts, comme ils l'avoient été sous les Romains, ils ne furent appelés à payer qu'un petit nombre de contributions; le Gouvernement alors ne connoissoit pas le luxe, et avoit peu de dépenses à faire. CHAP. XI.

Tant que les Francs n'eurent pas d'établissement fixe sur la rive gauche du Rhin, on appela *France*, le pays qu'ils occupèrent entre le Mein, le Rhin, l'Océan et l'Elbe; pour se convaincre de cette vérité, il suffiroit de jeter les yeux sur la table de Peutinger, composée vers la fin du quatrième siécle. Dans la suite, sous Mérovée, Childeric ou plutôt sous Clovis et ses successeurs, il se fit un grand changement dans les noms des villes et des Provinces; on donna une acception plus étendue à celui de France; on appela *France-Occidentale* les nouvelles possessions des Francs dans la

CHAP. XI. Gaule, et *France-Orientale* celles qu'ils avoient conservées sur la droite du Rhin; peu à peu le nom de France resta à la Gaule seule, et se perdit pour la Germanie; dans le treizième siécle, les Princes allemands renoncèrent tout-à-fait à s'en servir pour leurs États; cependant, le nom du cercle de *Franconie* atteste encore l'ancienne domination des Francs sur la rive droite du Rhin (1).

Dans la Religion.

Les Gaulois, après avoir été subjugués par les Romains, donnèrent à plusieurs de leurs Divinités des noms latins; ce changement même fut assez prompt; il étoit en partie effectué sous Tibère, comme on le

(1) *Voy.* d'Anville, Etats formés en Europe après la chute de l'Empire romain d'Occident, § *Francia.*

On auroit peut-être pu prétendre que les noms des villes de *Francfort sur le Mein* et de *Francfort sur l'Oder*, dérivent du nom des Francs; cependant, il nous paroît plus vraisemblable que ces noms viennent de deux mots allemands, qui signifient, *gué ou passage de rivière, libre*, et qu'ils n'ont, en conséquence, aucun rapport avec l'ancien établissement des Francs dans la Germanie; la position très orientale de Francfort sur l'Oder, confirme, d'ailleurs, cette dernière étymologie.

voit par des monumens qui ont été trouvés dans l'église de Notre-Dame à Paris (1). CHAP. XI.

La Religion Chrétienne passa plus tard dans les Gaules que dans l'Italie (2); mais une fois introduite, elle y fit des progrès rapides. Les premiers martyres datent de l'an 177 de J. C., sous Aurélien, fils d'Antonin; ils furent nombreux; la persécution

---

(1) *Vid.* Eusebii chronicon et histor. ecclesiastic. l. 5. c. 1. l. 8. c. 13, et l. 9. c. 9. — Sulpit. Sever. histor. sacr. l. 2. c. 46, 62 et 64. — Oros. l. 7. c. 15. — Idatii lemicens. Episcopi chronic. — Prosperi Aquitani chronic. — Mézeray, Histoire de France avant Clovis, l. 4. — Gregor. turon. histor. Francor. l. 1. c. 30, et vitam Sti. Simplicii. — Montfaucon, Antiq. expliq. supplém. t. 2. l. 8. c. 5.

(2) L'opinion qui faisoit remonter au premier siécle, depuis J. C., l'introduction de la Religion Chrétienne dans les Gaules, a été suffisamment réfutée pour que nous ne nous occupions pas à la discuter ici. (*Voy.* de Chiniac, dissertation sur le tems où la Religion Chrétienne fut établie dans les Gaules). Grégoire de Tours, (hist. Franc. l. 1. c. 28.) rapporte que ce fut sous le consulat de Décius et de Gratus, l'an 250, que St. Saturnin fut reçu Evêque à Toulouse; ce fut aussi dans le même tems que Trophime, Gratien ou Gatien, Paul, Austremonius, Denis et Martial furent consacrés Evêques dans différentes villes de la Gaule.

CHAP. XI. terrible, qui eut lieu cette année-là dans les Gaules, annonce que le Christianisme y étoit déjà généralement répandu; des Évêques, pleins de zèle et d'activité, contribuèrent à répandre et à soutenir la foi pendant les tems difficiles. On cite, en particulier, St. Pothin à Lyon, Trophime à Arles, Austremonius à Clermont en Auvergne, Saturnin à Toulouse, Maximin à Aix, Gratien ou Gatien à Tours, Denis à Paris, Martial à Limoges, et Paul à Narbonne; au reste, chaque ville se vante d'avoir eu des Évêques, et veut les faire remonter à la plus haute antiquité; mais il paroît que St. Pothin fut le premier de tous; il étoit venu d'Asie, et souffrit le martyre l'an 177, étant déjà dans un âge très avancé.

Constantin-le-Grand, pendant le tems qu'il vécut dans les Gaules, et avant qu'il fût seul à la tête de l'Empire, favorisa le Christianisme chez les Gaulois; il vit avec horreur les persécutions qu'on exerçoit contre les néophytes qui avoient abjuré le paganisme. Ce fut là, vraisemblablement, qu'il puisa les principes qui opérèrent sa conversion, et ce respect pour la Religion Chrétienne, qui en favorisa si éminemment la

propagation ; sous lui et sous ses successeurs on établit des Évêques dans la plupart des villes importantes ; en peu de tems la Gaule en compta plus de cent dans son sein ; les Évêques des métropoles, c'est-à-dire, des Capitales des dix-sept Provinces (1), s'arrogèrent peu à peu des priviléges ; on les leur disputa d'abord ; mais enfin leurs efforts réitérés obtinrent du succès ; ils reçurent le titre d'Archevêques et une autorité légale sur les Évêques de leur Province ; leur pouvoir s'étendit sur les Prélats inférieurs, comme celui de l'Évêque de Rome sur eux-mêmes ; ainsi s'établit en peu de siécles la hiérarchie ecclésiastique, à laquelle les Empereurs d'Occident donnèrent, en différentes occasions, le sceau de leur puissance. CHAP. XI.

La Religion Chrétienne fut, de bonne heure, soumise à l'influence pernicieuse de l'ignorance ; elle dégénéra bientôt de sa pureté primitive, et se changéa en un culte superstitieux ; on négligea les règles les plus importantes de la morale, pour ne s'occuper

---

(1) *Voyez* les noms de ces dix-sept Capitales, au 1er. volume, chapitre second, pages 59 et 60.

CHAP. XI. que de questions puériles et déshonorantes pour l'esprit humain; on se battit, on versa du sang pour des dogmes que l'on ne comprenoit pas; la Gaule, ainsi que le reste de l'Empire, fut exposée au souffle contagieux de cette démence; la plupart des Évêques, suivant les traces des anciens Druides qu'ils supplantoient, fondèrent leur autorité sur l'ignorance des peuples; sans respect pour le caractère auguste dont ils étoient revêtus, ils s'adonnèrent à des occupations indignes d'eux; ils négligèrent les préceptes des premiers Apôtres; ils admirent dans le sein de l'Église des cérémonies jusqu'alors inconnues; ils éteignirent dans leurs Diocèses le flambeau pur de la Religion; enfin, ils tombèrent eux-mêmes dans l'ignorance, en l'entretenant chez les autres; on en fut réduit à regarder comme des hommes distingués, ceux qui avoient étudié les élémens des connoissances autrefois répandues dans toutes les classes de la société.

Les hérésies se multiplièrent de tous côtés, avec une rapidité étonnante; elles semèrent la division dans la plupart des Provinces, des Cités et des familles; entreprendre de les décrire toutes, et de les suivre dans

leurs progrès, ce seroit se livrer à un travail à la fois long et dégoûtant; elles renaissoient sans cesse comme les têtes de l'hydre, à mesure qu'on faisoit de nouveaux efforts pour les détruire : nous nous contenterons de parler ici des deux sectes qui furent le plus célèbres dans la Gaule; je veux dire celles des Ariens et des Priscillianistes.

L'hérésie arienne fut ainsi nommée d'après Arius, prêtre d'Alexandrie, qui lui donna naissance en Egypte, vers l'an 312 de J. C.; elle consistoit à nier l'égalité des trois personnes divines; les Ariens soutenoient que le *Verbe* ou le Fils de Dieu n'étoit point égal à son père, et qu'il n'avoit pas existé de toute éternité; mais qu'il avoit été créé de rien, et qu'il étoit du nombre des créatures; en conséquence, ils ne baptisoient pas comme les Catholiques, *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit;* mais *au nom du Père, par le Fils, au Saint-Esprit.* Cette hérésie, après avoir long-tems tourmenté l'Empire romain, en fut enfin presque totalement bannie; elle se réfugia chez les peuples barbares, établis dans la Germanie, la Gaule et l'Espagne, et en particulier chez les Goths, les Vandales et les

CHAP. XI. Bourguignons; là elle se maintint tant que dura le pouvoir de ses sectateurs; elle se répandit sur une grande partie de la Gaule, vers la fin du cinquième siécle de l'ère chrétienne, et après avoir été persécutée, elle devint à son tour persécutrice; quelques prêtres zélés pour la foi catholique entreprirent alors de la combattre; on cite surtout le célèbre Alcime Avite, Archevêque de Vienne; il entretint Clovis dans les principes que lui avoit inculqués S^t. Remi, et fut ainsi l'une des causes principales du triomphe de la Religion Catholique. Clovis délivra la plus grande partie des Gaules, de la domination des Ariens. Sigismond, fils et successeur de Gondebaud, Roi des Bourguignons, consomma la ruine de l'arianisme dans la Gaule; il y renonça solemnellement en 511, et ses sujets, imitant son exemple, se firent en même tems Catholiques. L'hérésie arienne subsista dans l'Espagne jusqu'en 589; elle se maintint chez les Lombards en Italie jusqu'en 660; dans les siécles modernes elle a été renouvelée par les Sociniens qui nioient la divinité de Jésus-Christ.

Les Priscillianistes étoient des espèces

d'*illuminés* qui menoient en public une vie austère; mais qui, sous le masque de la Religion, entraînoient un grand nombre de femmes dans leurs mystères, et tenoient avec elles des assemblées nocturnes, où ils se livroient à des plaisirs indécens; leur chef, Priscillien, fut chassé de son Évêché en Espagne, à cause de son hérésie; il fut ensuite accusé de maléfices, et condamné par un synode assemblé à Bordeaux; mais, sans vouloir se soumettre à cette sentence, il en appela à l'Empereur Maxime; on l'entendit à Trêves, où il fut condamné de nouveau, et où il subit la mort avec quelques-uns de ses sectateurs en 385; son hérésie passa ensuite dans la Galice en Espagne.

Si nous voulions faire l'histoire complète de l'Église gallicane, pendant les troisième, quatrième et cinquième siècles de l'ère chrétienne, il faudroit, outre les Évêques dont nous avons déjà parlé, nommer plusieurs Saints fameux qui illustrèrent cette Eglise; il faudroit rappeler la vie de St. Hilaire de Poitiers, qui fut, avec Alcime Avite, l'un des plus ardens défenseurs du dogme de la Trinité, l'un des persécuteurs les plus véhémens de l'arianisme; celle de St. Martin de

CHAP. XI. Tours, qu'on a comparé aux Apôtres, à cause de son zèle pour la propagation de *la* foi; celle de S[t]. Remi qui eut des succès encore plus grands, et qui convertit les Francs à la Religion Chrétienne; celle de S[te]. Geneviève, que sa charité et les miracles qu'on lui attribua, firent regarder comme la protectrice de la ville de Paris; enfin celle de plusieurs autres qui sont invoqués de nos jours dans l'Église Catholique (1); l'histoire de ces Saints a été consignée dans un grand nombre de recueils; elle est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de nous y arrêter...

Nous avons déjà vu que les Romains eurent beaucoup de peine à détruire, dans la Gaule, la Religion de ses anciens habitans; nous avons vu qu'elle y subsistoit encore dans le cinquième siécle, et que les trâces même n'en sont pas complétement effacées de nos jours; nous citerons encore ici un exemple de cette superstition, afin de faire juger combien les progrès du Chris-

(1) St. Hilaire fleurissoit vers l'an 355; St. Martin, vingt ans plus tard; St. Remi et Ste. Geneviève, vers la fin du cinquième siécle.

tianisme furent lents dans les commencemens (1). CHAP. XI.

Environ l'an 364, il y avoit près d'Autun une statue de la Déesse Bérécynthie, c'est-à-dire, de Cybèle; un jour, le peuple promenoit cette statue dans un char, et la conduisoit au travers des champs et des vignes, afin d'obtenir du Ciel la fertilité des terres; il dansoit et chantoit devant le char, suivant un ancien usage; l'Évêque Simplicius, témoin de ce spectacle, pria Dieu d'éclairer ce peuple, et fit le signe de la croix; aussitôt, d'après le récit de Grégoire de Tours, la statue tomba par terre, et les bœufs qui traînoient le char, fixés miraculeusement sur le terrain, demeurèrent immobiles. Les spectateurs, frappés de ce prodige, immolent des victimes et excitent les bœufs; mais en vain; alors ils s'écrient que leur Déesse a été insultée, et que si elle jouit de quelque pouvoir, elle doit se relever et ordonner à son char d'avancer. Quand ils virent qu'elle ne bougeoit point, ils ouvrirent les yeux

(1) *Vid.* Gregor. turonens. lib. de gloriâ Confessorum.

CHAP. XI. sur les erreurs de leur Religion, et quatre cents d'entr'eux se convertirent à la foi chrétienne.

Dans les sciences et les arts. Les siences et les arts firent des progrès rapides dans la Gaule devenue romaine (1); il suffit, pour s'en convaincre, de lire les noms

(1) *Vid.* Cat. origin. l. 2. — Martial. l. 7. epigram. 87 :

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos
Inter delicias, pulchra Vienna, suas.
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque
Et coram tetrico casta puella viro.

« Si la renommée n'est point mensongère, la belle Cité de Vienne fait ses délices de mes écrits; le vieillard, le jeune homme, l'enfant même les lisent, ainsi que les jeunes femmes les plus chastes, devant leurs maris austères. »

N. B. Si le jugement de Martial portoit sur tous ses écrits, il auroit lieu de nous étonner à cause de l'obscénité d'un grand nombre de ses épigrammes; mais il en étoit peut-être de leur collection, comme de celle des poésies de J. B. Rousseau, qui ont été sagement séparées dans quelques éditions, et qui n'offrent pas ainsi une disparate nuisible et choquante pour les mœurs.

Vid. etiam epistolam Constantii ad Eumenium c. 13. — Legem Gratiani, t. 1. du Recueil des historiens des Gaules pag. 757 et 758. — Eumenii orat. c. 3. —

du grand nombre d'hommes célèbres qu'elle produisit. Caton remarque que, de son tems, les Gaulois excelloient sous deux rapports, sous celui de l'art militaire et sous celui de l'éloquence ; Martial rapporte que les habitans de Vienne dans la Narbonnoise, faisoient leurs délices de ses Ouvrages ; il ajoute que les vieillards, les jeunes gens, les enfans même et les jeunes femmes les lisoient également. Cet amour pour les écrits de Martial annonce un goût délicat et un esprit assez cultivé pour sentir les finesses de la poésie ; il y avoit à Autun des écoles nommées *Méniennes* qui étoient célèbres, soit par la beauté des bâtimens, soit par le grand nombre des étudians ; sous l'Em- CHAP. XI.

Claudian. de quarto consulatu Honorii, anno 395. v. 582. — Auson. de professor. burdigal. — Hieron. advers. Vigilant. et epist. 95. ad rustic. Monachum. — Sueton de illustrib. grammatic. c. 7. — Quintilian. l. 1. — Macrob. l. 3. saturnal. — Moréri, Dictionnaire, à l'article *Gaule.* — Le Père de Colonia, histoire littéraire de la ville de Lyon, c. 1. — Dion. Cass. excerpt. à Xiphilino, l. 69. — Tacit. Annal. l. 3. c. 43. — Juvénal, satyr. 15. v. 3 :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

« La Gaule éloquente a instruit les avocats Bretons. »

CHAP. XL. pereur Tibère, tous les jeunes gens des familles les plus nobles venoient s'y instruire, et ils étoient au nombre de quarante mille suivant Tacite; dans la suite, les paysans révoltés de la Gaule, connus sous le nom de Bagaudes, s'emparèrent de la ville d'Autun, et en ruinèrent les écoles. Constance Chlore les rétablit avec magnificence, en 297; il voulut qu'elles continuassent à servir à l'Empire comme d'une pépinière qui lui fournît des jeunes gens instruits; il nomma, pour les diriger, l'orateur Euménius, célèbre dans ce tems-là par son éloquence, et il lui donna soixante mille francs d'appointemens (1), montrant, par cette générosité, combien il attachoit d'importance aux fonctions qu'il lui confioit; la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion est remplie d'expressions obligeantes et affectueuses; elle atteste qu'alors les gens de lettres, jouissoient d'une grande considération; les Empereurs, qui suivirent

(1) Le latin dit six cent mille écus; il est probable qu'il s'agit de sesterces, dont six cent mille à deux sols ou dix centimes chacun, font soixante mille francs. *Vid.* Eisenschmid, de ponderibus et mensuris veterum, etc.

Constance, continuèrent à honorer l'état de Professeur; ils encouragèrent les talens, et virent leurs efforts couronnés par le succès. Claudien parle des doctes habitans de la Gaule, et alors, en effet, suivant Ausone, Euménius et plusieurs autres, la Gaule étoit très distinguée sous le rapport littéraire; S^t^. Jérôme rapporte que, de son tems, les études y étoient très florissantes; il ajoute, dans un autre passage, que la Gaule avoit toujours abondé en hommes courageux et éloquens. Les grandes villes se disputoient à l'envi la prééminence littéraire. Toulouse, par son goût pour la poésie et l'éloquence, mérita le surnom de *ville de Pallas*; les écoles de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, de Besançon, d'Autun acquirent également une grande réputation; elles répandirent au loin leurs lumières; les Gaulois, franchissant les limites naturelles de leur pays, portèrent leurs connoissances chez les nations voisines, comme précédemment ils y avoient porté leurs armes. Juvénal rapporte que les Bretons apprirent des Gaulois l'éloquence du barreau.

CHAP XI.

Nous ne devons pas omettre de parler des talens de Lucius Plotius, qui étoit Gau-

CHAP. XI. lois; il fut le premier, dit-on, qui enseigna à Rome la manière de bien parler latin, et qui y donna des leçons de rhétorique environ cent ans avant Jésus-Christ. Nous ne devons pas non plus passer sous silence le mérite de Gniphon, qui étoit aussi Gaulois et célèbre Grammairien; il avoit beaucoup d'esprit et une mémoire singulière; il savoit à fond le grec et le latin; d'abord maître de rhétorique dans la maison de Jules César, lorsque ce célèbre Capitaine étoit encore enfant, il enseigna ensuite dans la sienne propre; des hommes illustres fréquentoient son école. Cicéron lui-même, quoique Préteur, ne dédaignoit pas d'y assister; il écrivit beaucoup, quoiqu'il n'ait pas passé l'âge de cinquante ans; depuis lui, les Gaulois ont fourni au barreau un grand nombre d'Orateurs célèbres, entr'autres Julius Florus, que Quintilien appelle le Prince de l'éloquence des Gaules.

Quant à la poésie, les Gaulois n'ont pas atteint le mérite des Auteurs du siécle d'Auguste; cependant, ils ont de beaux noms à citer: Pétrone, né dans la Gaule-Narbonnoise; Ausone, de Bordeaux; St. Paulin,

St.

S[t]. Prosper, Alcime, Avite, Sidonius Apollinaris et plusieurs autres qui étoient les poëtes les plus distingués de leur siécle; parmi les Historiens, Trogue Pompée et Sulpice Sévère méritent de tenir un rang distingué; le premier, dont Justin a abrégé les Ouvrages, étoit né dans la première Viennoise; le second dans l'Aquitaine. C'est à la Gaule que l'on doit le Philosophe Phavorin d'Arles, qui vivoit sous Adrien; le Médecin Démosthène, très estimé de Galien; plusieurs Jurisconsultes célèbres, tels que Cassien et Salvien de Marseille; enfin, un grand nombre de savans Docteurs et Théologiens, entr'autres S[t]. Ambroise et S[t]. Hilaire. La Gaule soutint long-tems la gloire chancelante des lettres, et leur donna asile lorsqu'elles furent sur le point d'être bannies de l'Occident. CHAP XI.

Les Gaulois ne se distinguèrent pas moins dans les arts (1). Ils inventèrent, comme on

(1) *V.* Notitiam dignitatum Imperii Occidentis ultrà Arcadii et Honorii tempora, apud Græevium. — Montfaucon, Antiquité expliquée. — Caylus, Antiquités gauloises dans son récueil d'antiquités. — Un grand nombre de Mémoires dans le recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

CHAP. XI. l'a déjà vu, plusieurs procédés ingénieux pour le perfectionnement de l'agriculture et de quelques autres branches d'industrie; il y avoit déjà, du tems de Strabon, des atteliers monétaires à Lyon; sous les Empereurs, on établit des fabriques d'armes à Strasbourg, à Mâcon, à Autun, à Soissons, à Reims, à Trêves et à Amiens; on y préparoit des flèches, des cuirasses, des boucliers, des ballistes et d'autres armes de toute espèce; ces fabriques étoient sous la surveillance d'un Magistrat qui avoit le titre de *Maître des Offices des Gaules.*

Quand on douteroit des progrès faits par les Gaulois dans les arts, il suffiroit de jeter les yeux sur les restes qui subsistent de nos jours des magnifiques bâtimens dont leur pays étoit couvert, et dont une grande partie étoit leur ouvrage; on en a trouvé à Nîmes, Orange, Narbonne, Apt, Lyon, Langres, Metz, Autun, Limoges, dans la Bretagne, le Berry, la Normandie, et, pour ainsi dire, dans toute la France; partout des amphithéâtres, des aquéducs, des arcs de triomphe, des temples, des colonnes, attestent les succès de nos ancêtres dans l'architecture du grand style; rendons grâces au

tems qui a respecté ces monumens précieux, et qui nous permet d'en jouir encore et d'en faire l'objet d'une louable émulation !

Changemens produits dans la Gaule par les Francs.

La civilisation des Gaulois influa sur celle des Francs ; leurs mœurs féroces s'adoucirent peu à peu ; ils adoptèrent en partie les usages que les Romains avoient introduits dans les Gaules. Agathias, qui vivoit dans le sixième siécle, fut frappé de ce changement ; il remarqua (1) que les Francs n'avoient plus les mœurs sauvages de la plupart des Barbares, mais qu'ils avoient, en grande partie, adopté la politesse et les lois des Romains ; qu'ils faisoient leurs contrats et célébroient leurs noces de la même manière ; qu'ils étoient Chrétiens ; qu'ils avoient des Magistrats et des Prêtres dans les villes ; qu'enfin ils ne différoient des Romains que par leur habillement bizarre et par leur langage. D'où auroit pu venir cet adoucissement de mœurs, si ce n'étoit du mélange des Francs avec les Gaulois ?

Convenons, d'un autre côté, que la barbarie des Francs et des autres peuples sauvages, qui envahirent la Gaule lors de la dé-

(1) Histor. l. 1.

CHAP. XI. cadence de l'Empire romain, influa puissamment sur les mœurs des Gaulois; l'ignorance et la cruauté, qui marchoient sur les pas des vainqueurs, donnèrent des lois aux vaincus; elles les replongèrent en partie dans l'état sauvage où leurs ancêtres avoient vécu avant d'être conquis par César : dans toutes les Provinces on aperçut leurs effets; la langue de Sidonius Apollinaris et de Grégoire de Tours, ne fut plus la même que celle de Pétrone et même que celle d'Ausone avoient été; les écoles furent détruites ou fermées; les édifices gothiques prirent la place des monumens grecs et romains; les arts utiles furent oubliés; en un mot, il s'opéra une révolution funeste qui est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'y arrêter nos regards; nous répéterons seulement ici ce que nous avons déjà eu occasion de remarquer une fois; c'est que les anciens Gaulois, formant toujours la masse de la nation, eurent la principale part dans les changemens qui s'opérèrent; si ces changemens furent considérables, il faut l'attribuer plutôt au bouleversement général de l'Europe et à la force des circonstances, qu'à l'influence individuelle, exercée par les Barbares.

Chap. XI.

Conclusion.

Nous avons achevé l'examen que nous nous étions imposés de faire; il ne nous reste plus qu'à jeter un coup-d'œil sur les vestiges des anciens Gaulois, qui subsistent de nos jours dans la France et dans les autres pays qui correspondent à l'ancienne Gaule; le sol a changé sous le rapport de la culture; mais les habitans ont éprouvé de plus grands changemens encore. Le tems, qui détruit et qui renouvelle tout, leur a fait contracter de nouvelles habitudes; d'ailleurs, étant mélangés avec plusieurs peuples étrangers, ils en ont adopté en partie les mœurs et les usages; semblables à une forêt dont la tempête arracheroit toutes les années quelques arbres, et où il en croîtroit de nouveaux à leur place, ils n'offrent que peu de ces chênes antiques qui distinguoient autrefois la forêt; les plus robustes ont seul résisté; ainsi, il n'est qu'un petit nombre des traits particuliers aux anciens Gaulois, qui subsistent encore dans toute leur intégrité, chez les François actuels; dans leur caractère on reconnoît ces mêmes égards pour les femmes, cet esprit ouvert et inventif, ce courage intrépide qu'on y remarquoit autrefois; on leur repro-

CHAP. XI. che la même curiosité, la même ardeur pour les nouveautés; enfin, ce goût pour le luxe qu'on blâmoit chez les Gaulois; quant aux usages anciens, ils ont presque tout-à-fait disparu; il ne reste plus, comme on l'a vu, que des traces à peine perceptibles de leur Religion.

Le Gouvernement a complétement changé de face; la Gaule étoit foible autrefois par la désunion des États nombreux dont elle étoit composée; la France est forte maintenant, parce qu'un même lien rassemble toutes ses parties, parce qu'un ressort unique donne le mouvement à cette grande machine, et parce qu'une seule volonté dirige toutes ses opérations; les conquêtes des Gaulois étonnèrent jadis l'Univers par leur étendue et leur rapidité, mais la plupart d'entr'elles ne furent pas durables; celles des François sont moins considérables, à la vérité, mais elles ont un caractère de solidité qui les rend tout aussi surprenantes. La terreur du nom romain, qui avoit soumis tant de nations formidables, agit de même sur les Gaulois, leur déguisa l'étendue de leurs ressources, prépara leurs défaites, et leur fit enfin subir un joug étran-

ger. La France est, de nos jours, dans des circonstantes absolument différentes; elle joint à ses anciennes défenses naturelles, toutes celles que l'art a inventées; aucune puissance de l'Europe ne peut lui inspirer de véritables craintes. CHAP. XI.

Les sciences ont fait des progrès remarquables dans la France; le plus grand nombre des arts se sont perfectionnés; de tous les côtés on a vu se former des établissemens utiles, et naître de nouvelles branches d'industrie; la population est plus que triplée, les productions de la terre se sont multipliées par une meilleure culture; en un mot, les habitans actuels de la France possèdent plus d'avantages, que n'en avoient les anciens Gaulois; ils doivent être naturellement les plus heureux peuples de l'Europe, s'ils savent profiter de leur situation, et s'ils jouissent avec modération des faveurs dont la nature les a comblés; l'abus d'une trop haute prospérité est le plus grand de tous les dangers qu'ils aient à craindre; si les principes de la justice publique et particulière, si la bonne foi, si l'exercice de la bienveillance s'affoiblissoient au milieu d'eux; si les préceptes de cette Religion, dont on a

CHAP. XI. proclamé chez eux la renaissance, n'étoient pas suivis par le plus grand nombre; enfin, si l'éducation qu'ils reçoivent leur faisoit négliger ces vertus simples et précieuses qui faisoient le bonheur de leurs ancêtres, la Nature et la Fortune auroient vainement travaillé pour eux; ils se creuseroient un abîme au milieu de la terre fortunée où ils sont placés. Ils n'ont pas besoin d'étonner l'Europe par leurs succès; ils sont presque parvenus, à cet égard, au dernier terme de l'ambition; mais ils doivent surtout prétendre à l'estime de tous les peuples; ils doivent fonder cette estime sur une base aussi solide que celle qu'ils ont donnée à leur puissance; il faut que l'instinct de la véritable gloire ne s'éteigne jamais dans leurs cœurs, et qu'ils la préfèrent à l'éclat de tous les autres triomphes. L'histoire de leurs ancêtres ne doit point être pour eux un simple objet de curiosité; ils peuvent y puiser d'utiles leçons; il faut qu'en en retraçant le tableau à leur esprit, ils s'efforçent de s'approprier les beaux traits qu'elle leur présente, et d'éviter les erreurs et les vices qui la déparent.

FIN.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Des évènemens rapportés dans l'Histoire des Gaulois.

	An av. J. C.
Les Ombriens, peuple gaulois d'origine, viennent, suivant quelques auteurs, s'établir en Italie.	1912.
Suivant divers auteurs espagnols, les Gaulois envoient des colonies en Espagne.	1649.
Hercule (d'après Diodore de Sicile) voyage dans les Gaules, et y fonde la ville d'Alise.	1300.
Suivant quelques auteurs du moyen âge, les Francs, conduits par Anténor, viennent, après la prise de Troie, s'établir en Pannonie; ils y bâtissent une ville nommée Sicambrie.	1208.
Marseille est bâtie par des Phocéens.	600.
A peu près dans le même tems, trois cent mille Gaulois pénètrent, les uns dans la Germanie et la Pannonie, sous la conduite de Sigovèse, et les autres en Italie, ayant à leur tête Bellovèse.	
Une nouvelle colonie de Phocéens, vient s'établir à Marseille.	539.
Les Gaulois d'Italie assiégent la ville de Clusium; les Romains leur envoient des ambassadeurs qui combattent pour les Clusiniens; alors les Gaulois marchent sur Rome.	388.
Marseille, dans le même tems, est assiégée par une armée de Gaulois.	

387. Prise de Rome et siége du Capitole par les Gaulois. — Ils se retirent après sept mois de siége. — Ils s'allient avec Denys, tyran de Sicile.

367. Les Gaulois pénètrent dans le pays Albain où ils sont défaits par Camille, nommé Dictateur pour la cinquième fois.

361. Titus Quintius Pennus, Dictateur, bat les Gaulois sur la voie Salarienne vers le pont de l'Anio. C'est alors que Manlius mérite le surnom de *Torquatus*, en tuant, dans un combat singulier, un Gaulois d'une taille de géant, et en lui enlevant son collier (en latin *torquis*).

360. Servilius Ahala, nommé Dictateur à cause de l'approche des Gaulois, les repousse vers la porte Colline.

358. Nouvelle défaite des Gaulois par le Dictateur C. Sulpitius, qui obtient à cette occasion les honneurs du triomphe.

350. Le Consul Popilius est blessé en combattant les Gaulois dans le Latium, et il ne les défait qu'avec peine.

349. M. Valerius défait et tue, en combat singulier, un Gaulois. On lui donne le surnom de *Corvinus*, parce qu'un corbeau s'étoit reposé sur son casque pendant le combat.

335. Les Gaulois établis dans le voisinage de la mer Adriatique, envoient des députés à Alexandre-le-Grand.

324. Alexandre-le-Grand reçoit à Babylone des députés de la Gaule.

299. Les Etrusques achètent la paix des Gaulois.

296. Les Gaulois, les Etrusques, les Samnites et les Ombriens, s'allient contre les Romains.

Une légion romaine, près de Clusium, est taillée en pièces par les Sénonois. — Dévouement de Décius. — Les Gaulois et leurs alliés sont repoussés. 295.

Siége d'Arezzo par les Gaulois ; treize mille Romains avec le Consul L. Cécilius, sont taillés en pièces. 284.

Les Gaulois font périr des ambassadeurs romains ; peu après ils sont deux fois battus par le Consul Dolabella. 283.

Les Gaulois défaits de nouveau, sont obligés de demander la paix aux Romains. 282.

Les Tarentins cherchent à engager les Gaulois dans une guerre contre Rome. 281.

Irruption des Gaulois dans la Macédoine ; ils la pillent, et tuent Ptolémée Céraunus. Le général Sosthène les repousse. 279.

Nouvelle irruption des Gaulois dans la Macédoine ; Sosthène est tué ; ils entrent dans la Grèce, et assiégent le temple de Delphes, dont ils sont repoussés. 278.

Vingt mille Gaulois pénètrent en Thrace, et y fondent le Royaume de Tyle.

Guerre des Gaulois contre Antigone Gonatas. 277.

Les Gaulois de la Thrace passent en Asie, et s'y établissent.

Pyrrhus, Roi d'Epire, et Antigone Roi de Macédoine, ayant tous les deux des Gaulois à leur solde, se font la guerre. 274.

Les Gaulois qui avoient suivi Pyrrhus, sont enfin repoussés avec une grande perte, après avoir eu plusieurs succès. 272.

Les Gaulois pillent Agrigente où ils avoient été mis en garnison. 262.

251. Un corps de troupes gauloises, surpris en Sicile par le Consul Cécilius, est complétement défait.

241. Attale, Roi de Pergame, bat les Gaulois d'Asie qui s'étoient rendus si redoutables, qu'on les regardoit comme invincibles.

257. Les Gaulois d'Italie se révoltent et assiégent Rimini; ils se battent contre les Gaulois-Transalpins qui s'étoient joints à eux, et se détruisent réciproquement, ce qui évite aux Romains une guerre dangereuse.

232. Flaminius fait passer à Rome une loi pour le partage des terres du Picentin enlevées aux Sénonois. Les Gaulois-Boïens et Insubriens se révoltent à cette occasion.

226. Les Gaulois et les Romains font de grands préparatifs de guerre.

225. Les Gaulois ont d'abord de l'avantage près de Clusium et de Fésule, mais ensuite ils sont complétement taillés en pièces vers le promontoire de Télamon; leurs deux Rois sont tués, ou se donnent eux-mêmes la mort.

224. L'armée romaine passe le Pô pour la première fois, et reçoit la soumission des Boïens.

223. Les Insubriens et les Gésates sont défaits.

222. Marcellus bat les Gaulois d'Italie près de Clastidium, et tue de sa propre main leur Roi Viridomar; il s'empare de Milan et de toute la Province.

220. Asdrubal, fameux Général carthaginois, est tué par un Gaulois.

219. Les Rhodiens et les Bysantins se font la guerre. Cavare, Roi des Gaulois de la Thrace, accorde ce différend.

Les Gaulois d'Italie se joignent à Annibal qui entre dans leur pays, pour attaquer les Romains; ils battent le Préteur Manlius. 218.

Cavare, Roi des Gaulois du Tyle, est défait avec tout son peuple, en combattant contre les nations de la Thrace. 217.

Bataille de Thrasymène. Le Consul Flaminius y est tué par un cavalier gaulois, nommé Ducarius.

Bataille de Cannes, dans laquelle les Gaulois contribuent beaucoup aux succès d'Annibal. 216.

Vingt-cinq mille Romains et le Consul désigné, Posthumius, sont taillés en pièces dans la forêt Litana par une armée gauloise. 215.

Les Gaulois qui avoient suivi le parti d'Asdrubal, sont défaits, avec ce Général carthaginois, par les Consuls Claudius et Livius. 208.

Ils sont encore défaits avec Magon frère d'Annibal. 203.

Bataille de Zama qui décide du sort des Carthaginois et des Gaulois d'Italie, leurs alliés. 202.

Les Boïens d'Italie se révoltent; ils font périr le Préfet C. Oppius et sept mille hommes qui marchoient contr'eux. 201.

Les Gaulois d'Italie attaquent la colonie romaine de Plaisance et sont repoussés. 200.

Les Gaulois-Insubriens enveloppent le Préteur Cn. Bœbius, et lui tuent six mille six cents hommes. 199.

Ils sont taillés en pièces par L. Valérius Flaccus. 194.

Le Consul L. Q. Flaminius, pour plaire à une courtisanne, tue de sa propre main un Noble Gaulois. 192.

Les Gaulois-Boïens se soumettent en Italie, après une dernière victoire remportée sur eux par le Consul P. Cornélius Scipion. 191.

191. Les Romains conduisent une colonie à Bologne dans la Gaule-Cisalpine.

189. Les Galates ou Gaulois d'Asie sont complétement défaits par Cn. Manlius.

Les Boïens d'Italie se retirent chez les Taurisques en Illyrie.

188. Manlius accorde la paix aux Gaulois d'Asie.

187. Le Sénat de Rome fait rendre aux Gaulois-Cénomaniens les armes que leur avoit enlevées le Préteur M. Furius.

185. Douze mille Gaulois passent les Alpes, et pénètrent dans la Vénétie près d'Aquilée.

183. Ils sont contraints à retourner dans la Gaule-Transalpine.

179. Nouvelle irruption de trois mille Gaulois en Italie. Le Sénat leur y refuse un asile.

168. Persée, Roi de Macédoine, refuse par avarice, le secours d'un corps nombreux de Gaulois qui venoient se joindre à lui contre les Romains.

166. Le Consul Marcellus défait les Gaulois voisins des Alpes, et Sulpicius les Liguriens.

164. Une maladie particulière, nommée *le Charbon*, se répand depuis la Gaule-Narbonnoise en Italie.

155. Les Marseillois demandent du secours aux Romains contre les Liguriens qui attaquoient Nice et Antibes.

154. Les Oxybiens, peuple de la Gaule, sont défaits par les Romains.

143. Les Décemvirs romains déclarent qu'il faut toujours faire un sacrifice sur les frontières des Gaulois avant de leur faire la guerre.

Les Salasses, peuple des Alpes, sont battus par Appius Claudius, après lui avoir fait beaucoup de mal.

Le Préteur Cosconius remporte quelques avantages sur les Scordisques. 135.

Les Marseillois demandent au Sénat de Rome et obtiennent le pardon des Phocéens d'Asie dont ils tiroient leur origine. 130.

Première expédition des Romains dans la Gaule. M. Fulvius bat les Salluviens. 125.

C. Sextius défait de nouveau les Salluviens. 124.

Il fonde la ville d'Aix (en Provence), la première que les Romains ayent batie dans les Gaules. 123.

Les Allobroges et les Arverniens sont défaits par Domitius près d'Avignon. 122.

Bituitus, roi des Arverniens est complétement défait par Q. Fabius Maximus près du confluent du Rhône et de l'Isère; lui-même est ensuite arrêté et conduit à Rome. 121.

Les conquêtes des Romains dans la Gaule sont réduites en Province.

Le Consul Marcius bat une nation gauloise au pied des Alpes, et fonde la ville de Narbonne. 118.

Le Consul Caton périt avec son armée en combattant les Gaulois-Scordisques; ceux-ci ravagent l'Istrie et la Dalmatie. 114.

Les Gaulois-Scordisques, battus par le Pro-Préteur Didius, sont forcés de rentrer dans la Thrace. 113.

Les Cimbres et les Teutons, après avoir battu le Consul Papirius Carbon, se jettent sur la Gaule et la ravagent.

Le Consul Livius Drusus bat les Gaulois-Scordisques. 112.

Les Gaulois-Scordisques sont défaits et chassés au-delà de l'Hébre par M. Minucius. 110.

109. Le Consul Silanus est battu par les Cimbres et les Teutons.

108. Le Consul Scaurus est défait dans les Gaules par les Cimbres.

107. Le Consul Cassius est battu et tué par les Tigurins et les Tugéens; son armée n'échappe à une entière destruction que par un traité honteux.

106. Prise de Toulouse par le Consul Cépion.

105. Le Consul Mallius et le Proconsul Cépion sont complétement défaits par les Cimbres et les Teutons.

104. Les Cimbres sont repoussés de l'Espagne par les Celtibères.

102. Marius taille en pièces près d'Aix les Ambrons et les Teutons.

101. Marius extermine les Cimbres qui avoient pénétré en Italie; il rend ainsi la paix aux Gaules qui, depuis douze ans, souffroient des ravages de ces Barbares.

90. Les Salluviens se révoltent et sont soumis par Cécilius.

88. Les Galates ou Gaulois d'Asie se joignent à Mithridate contre les Romains.

86. Mithridate fait périr à Pergame les chefs des Galates, appelés Tétrarques.

85. Sylla défait les Gaulois-Scordisques.

76. Pompée chasse des Pyrénées un grand nombre de brigands.

73. Révolte en Italie de plusieurs milliers d'esclaves, parmi lesquels il y avoit un grand nombre de Gaulois. Cette révolte dura trois ans.

63. Pompée partage la Galatie entre quatre Tétrarques Gaulois.

Les

Les Allobroges prennent part à la conjuration de Catilina.

Les Allobroges se révoltent contre les Romains, et sont battus. 61.

Les Helvétiens forment le projet de quitter leur pays.

Jules César obtient pour cinq ans le commandement de la Gaule-Transalpine. 59.

César bat les Helvétiens et Arioviste, Roi des Germains, qui avoit pénetré dans la Gaule. 58.

Il soumet plusieurs peuples qui faisoient partie des Belges et des Celtes. 57.

César continue ses conquêtes dans la Gaule, soit par lui, soit par ses Lieutenans. 56.

Il repousse différens peuples Germains qui avoient pénétré chez les Belges. 55.

L'armée de Titurius, Lieutenant de César, est taillée en pièces par les Belges. 54.

César arrive assez à tems pour délivrer Q. Cicéron, dont le camp étoit attaqué; il fait rentrer plusieurs peuples gaulois, dans l'obéissance.

César se fortifie dans la Gaule. 53.

Les Gaulois et particulièrement ceux qui habitoient la Celtique se révoltent contre César; celui-ci s'empare d'abord de plusieurs de leurs villes; il est ensuite repoussé devant Gergovia en Auvergne, mais il reprend bientôt l'avantage; il reçoit enfin la soumission de la ville d'Alise et de Vercingétorix, chef des Gaulois. 52.

César achève de soumettre la Gaule. 51.

Il règle les affaires de ce pays, et travaille à s'attacher les cœurs des Gaulois par ses bienfaits. 50.

Prise de Marseille par César; cette ville avoit embrassé le parti de Pompée. 49.

49. César enlève à Rome, dans le trésor sacré, l'argent qui étoit destiné uniquement aux guerres contre les Gaulois.

46. César fait périr Vercingétorix, chef des Gaulois, après l'avoir conduit en triomphe dans Rome.

44. Les Gaulois embrassent le parti d'Antoine après la mort de César.

43. Fondation de Lyon par Lucius Munatius Plancus.

32. Agrippa, suivant quelques auteurs, fonde la ville de Cologne.

25. La Galatie est réduite en Province romaine.

16. Les Gaulois-Scordisques ravagent la Macédoine.

15. Auguste réduit la Gaule en Province romaine.

12. Soixante nations gauloises élèvent à Auguste un temple magnifique près de Lyon, vers le confluent du Rhône et de la Saône.

8. Auguste établit dans la Gaule les Sicambres, nation germaine.

An. dep. J.C.

9. Défaite de Varus en Germanie. Auguste craint une révolte dans la Gaule.

21. Révolte des Gaulois sous Tibère. Florus et Sacrovir, chefs des révoltés, sont défaits.

39. Caligula fait une expédition dans les Gaules.

40. Il y exerce toutes sortes de cruautés et de vexations.

48. L'Empereur Claude admet dans le Sénat des Gaulois de la Gaule chevelue; il ouvre ainsi à ces peuples l'entrée des grandes magistratures.

50. Agrippine transporte une colonie de vétérans dans la ville de Cologne, fondée, suivant quelques uns, par Agrippa son aïeul, et suivant d'autres, par elle-même.

64. La ville de Lyon est consumée par un incendie.

Néron fait des libéralités aux habitans de Lyon, pour qu'ils puissent rebâtir leur ville. 65.

Révolte de Vindex et d'une partie des Gaules contre Néron. Défaite de Vindex et succès de Galba. 68.

Les Bataves se révoltent sous la conduite de Civilis. 69.

Civilis engage un grand nombre de peuples gaulois à secouer le joug des Romains; Classicus, Tutor et Sabinus se mettent à la tête des révoltés; ils sont défaits ou se soumettent. 70.

Sabinus, qui s'étoit caché dans un souterrain, est enfin découvert; on l'arrête avec sa femme Eponine; tous les deux sont amenés à Rome où Vespasien les fait périr. 72.

Domitien fait arracher les vignes de la Gaule. 92.

Adrien vient dans les Gaules; il y fait des largesses aux pauvres. 120.

L'Empereur Antonin Pie meurt pour avoir mangé en trop grande abondance du fromage des Alpes. 161.

Premier martyre des Chrétiens dans les Gaules. St. Pothin, premier Evêque de Lyon, est au nombre des victimes. 177.

Clodius Albinus est proclamé Empereur dans les Gaules. 193.

Combat près de Lyon entre Septime Sévère et Albinus. Pillage de la ville de Lyon. 197.

L'Empereur Caracalla commet des cruautés dans les Gaules. 212.

L'Empereur Alexandre Sévère est tué dans une émeute militaire en Gaule. 235.

Les Francs commencent à se faire connoître; ils pénètrent dans la Gaule, et en sont repoussés par Aurélien. 241.

250. L'Empereur Décius étouffe dans la Gaule des mouvemens de guerres civiles.

St. Saturnin exerce l'épiscopat à Toulouse. Plusieurs Evêques célèbres font faire des progrès à la Religion Chrétienne dans les Gaules, St. Denys à Paris, St. Trophime à Arles, etc.

254. Gallien s'oppose aux Francs qui ravageoient la Gaule.

260. Les Gaulois élèvent Posthume à l'Empire; il règne dans les Gaules pendant sept ans.

Environ ce tems-là, un corps de Francs traverse la Gaule et les Pyrénées, pille Tarragone, et s'embarque pour l'Afrique.

262. Les Francs marchent au secours du tyran Posthume.

267. Posthume est mis à mort; plusieurs usurpateurs lui succèdent dans le commandement de la Gaule.

269. Révolte des paysans gaulois, connus sous le nom de Bagaudes.

277. Les Francs sont défaits par Probus, qui leur accorde des terres à cultiver loin de leur pays. Une partie d'entr'eux s'embarque sur le Pont-Euxin, pille les côtes de la Grèce, de la Lybie et de la Sicile, et revient enfin, par le détroit de Gibraltar, vers l'embouchure du Rhin.

280. Proculus, Franc d'origine, est proclamé Empereur à Lyon; il est vaincu par Probus. — Saturnin, gaulois, est proclamé Empereur en Egypte.

281. Probus permet aux Gaulois de rétablir leurs vignobles que Domitien avoit fait arracher.

285. Les Bagaudes sont complétement soumis par Maximien.

288. Les Francs, conduits par un de leurs Rois, viennent demander la paix à Maximien Hercule.

	AN. DEP. J.C.
Les Francs obtiennent de Maximien Hercule la permission de cultiver dans la Gaule, des champs abandonnés par les propriétaires.	291.
Constance Chlore bat les Francs qui s'étoient établis dans la Batavie.	293.
Constance Chlore répare la ville d'Autun qui avoit été ruinée par les Bagaudes.	294.
Constantin combat avec succès contre les Francs; il fait périr deux de leurs Rois, nommés Ascaric et Ragaise.	305.
Les Gaulois, habitans des bords du Rhin, sont délivrés des craintes que leur inspiroient les Francs.	306.
Les armées romaines sont obligées de quitter les bords du Rhin, pour marcher contre Maximien Hercule.	309.
Mort de Maximien Hercule.	310.
Victoire de Crispus César sur les Francs.	319.
L'Empereur Constant combat avec des succès variés contre les Francs.	341.
Il les défait et leur accorde la paix.	342.
Le tyran Magnence fait périr Constant dans les Gaules, et se fait nommer Empereur à Autun.	350.
Bataille de Murse, où Magnence est défait par l'Empereur Constance.	351.
Nouvelle défaite de Magnence à Monsaléon dans les Alpes Cottiennes; il se donne la mort à Lyon. Son frère Décence s'étrangle dans le pays des Sénonois.	353.
Un Franc, nommé Silvain, se fait nommer Empereur, mais il ne règne que peu de tems. Les Francs jouissoient alors d'un grand crédit auprès des Empereurs romains.	355.
Etat déplorable de la Gaule au moment où Julien vient y prendre le commandement des troupes.	

355. St. Hilaire, Evêque de Poitiers, fleurit dans ce tems-là.
356. Premiers exploits de Julien contre les Francs; il leur accorde la paix.
357. Julien est assiégé dans la ville de Sens pendant l'hiver; il bat les Allemands près de Strasbourg, et fait prisonnier un corps de six cents Francs.
358. Julien bat les Francs-Saliens, ainsi que les Chamaves qui s'étoient établis dans le Nord de la Gaule; il rend au Roi des Chamaves un fils que celui-ci croyoit perdu.
359. Julien s'empare de quelques villes sur les bords du Rhin; il fait des réglemens utiles aux Gaulois.
360. Il est proclamé Empereur à Paris, traverse le Rhin et bat les Francs-Attuariens dans leur pays.
361. Julien quitte la Gaule après y avoir laissé beaucoup de traces de ses victoires.
363. Mort de Julien. Son successeur, Jovien, laisse l'administration de la Gaule à Germanien. Les Allemands ravagent la Gaule.
364. Un grand nombre de Gaulois des environs d'Autun se convertissent à la Religion Chrétienne.
365. L'Empereur Valentinien prend la résolution de ne jamais quitter la Gaule; il fortifie les bords du Rhin.
366. Il fournit aux Bataves, qui servoient dans son armée, l'occasion de déployer un grand courage.
367. Il s'associe à l'Empire son fils Gratien, dans la ville d'Amiens.
368. Un Allemand, nommé Randon, pénètre dans la ville de Mayence et la pille.
369. Valentinien continue à fortifier les bords du Rhin.
373. Quatre-vingt mille Bourguignons paroissent sur les bords du Rhin.

Les Romains accordent aux Bourguignons des établissemens dans la Gaule sur les bords du Rhin. 375.

Les cohortes gallicanes reconnoissent Gratien pour Empereur, après la mort de son père Valentinien.

St. Martin est sacré Evêque de Tours.

Quarante mille Allemands pénètrent dans la Gaule, et sont repoussés près de Colmar par un Franc nommé Mellolaude. 377.

Le poëte Ausone est élevé à la dignité consulaire. 379.

Gratien accorde des établissemens dans la Pannonie et la Mésie à deux chefs germains pour les engager à quitter la Gaule. 380.

Gratien donne le commandement de ses troupes à deux Francs, nommés Arbogaste et Baudon. 381.

Priscillien et quelques-uns de ses sectateurs sont jugés à Bordeaux et à Trêves. On les condamne comme hérétiques, et on les met à mort. 385.

Quintinus se hasarde témérairement dans le pays des Francs, et est défait avec son armée. 388.

Arbogaste ravage le pays des Francs; il met à mort Valentinien le jeune, et le remplace par Eugène. 392.

Le tyran Eugène renouvelle alliance avec les Francs et les Allemands. 393.

Victoires de Stilicon sur les Francs. 395.

Marcomir et Sunnon, Rois des Francs, périssent tous les deux misérablement. 397.

La Gaule est inondée de peuples barbares, et en est désolée pendant dix ans. 406.

Le tyran Constantin se fait reconnoître Empereur dans la Gaule. Les habitans de l'Armorique se rendent indépendans des Romains. 408.

Prise de Rome par les Goths. Mort d'Alaric. 409.

411. Ataulphe, successeur d'Alaric, s'allie avec les Romains.
Défaite et mort de l'usurpateur Constantin.
Le tyran Maxime, abandonné par ses soldats gaulois, est dépouillé de la pourpre et destitué.

412. Jovin, Noble gaulois, se fait reconnoître Empereur à Mayence.
Ataulphe, Roi des Goths, fonde un Royaume dans le Midi de la Gaule.

413. Les Bourguignons affermissent leurs établissemens dans la Gaule.
La guerre recommence entre les Goths et les Romains.
Chute et mort du tyran Jovin.

414. Les noces d'Ataulphe et de Placidie, sœur d'Honorius, se célèbrent à Narbonne avec une grande magnificence.
Le Général romain, Constance, attaque les Goths dans Narbonne, et les force à se retirer en Espagne.

415. Ataulphe et son successeur Sigeric sont assassinés à Barcelonne. Wallia les remplace, en qualité de Roi des Goths.

416. Les Goths rendent à l'Empereur Honorius sa sœur Placidie.

417. Exupérance, Evêque de Poitiers, fait des efforts pour ramener les Armoriques au joug des Romains.

418. Honorius donne un édit favorable aux Gaulois.
Pharamond, Roi des Francs, commence à régner. Il n'avoit pas d'établissement fixe dans la Gaule.

419. Les Goths rentrent en possession de Toulouse, de Bordeaux et d'un grand Royaume dans le Midi de la Gaule. Wallia meurt; Théodoric lui succède et règne trente-deux ans.

Clodion, surnommé *le Chevelu*, succède à Pharamond. 428.

Tentative infructueuse des Bourguignons sur les villes de Toul et de Metz.

Les Bourguignons embrassent la Religion Chrétienne et battent les Huns. 430.

Les Alains pillent les environs de la ville de Valence. 442.

Les Bourguignons obtiennent un établissement dans la Savoie. 443.

Clodion s'empare de Tournai, de Cambrai et de tout le pays voisin jusqu'à la rivière de la Somme; il acquiert ainsi des États dans la Gaule. 445.

Aëtius reprend sur les Armoriques la ville de Tours.

Mort de Clodion. Mérovée règne après lui. 448.

Attila, Roi des Huns, fait une irruption dans la Gaule; il assiège Orléans. Bataille de Mauriac dans les plaines de Châlons. Mort de Théodoric, Roi des Goths; son fils Thorismond lui succède. Retraite d'Attila. 451.

Attila assiège et prend la ville d'Aquilée; il ravage le Nord de l'Italie, et est repoussé par Aëtius. 452.

Thorismond, Roi des Goths, est assassiné par ses frères; Théodoric, l'un d'eux lui succède.

Mort d'Attila. 453.

Mort d'Aëtius. 454.

Les Bourguignons s'emparent des pays voisins de la Saône et du Rhône; ils en partagent les terres avec les principaux des anciens propriétaires. 456.

Mérovée brûle et saccage Metz et Trêves; il s'avance ensuite jusqu'à Orléans, et meurt bientôt après. Son fils Childeric le remplace. [illegible]

Childeric est détrôné par ses sujets à cause de son 457.

libertinage; il s'enfuit hors de son Royaume, et trouve un asile dans la Thuringe. Les Francs choisissent pour remplacer Childeric, un Général romain, nommé Egidius.

458. Un grand nombre de Bretons, chassés de leur île par les Anglo-Saxons, viennent s'établir dans l'Armorique.

464. Ricimer, Patrice romain, défait les Alains de la Gaule, qui sont tous exterminés avec leur Roi Beurgus ou Béorgor.

465. Les Francs chassent Egidius et reçoivent de nouveau Childeric pour leur Roi. Ils s'emparent de Cologne et de Trêves.

466. Théodoric, Roi des Goths, est assassiné et remplacé par son frère Euric.

467. Euric persécute les Chrétiens de la Gaule, et ravage les deux Aquitaines et le Languedoc.

468. Douze mille Bretons viennent à Bourges au secours des Romains qui étoient en guerre avec les Goths.

469. Les Bretons sont battus par Euric, et se retirent chez les Bourguignons.

471. Les Francs battent les Saxons, et prennent aux Romains la ville d'Angers.

475. L'Auvergne tombe au pouvoir des Goths.

477. Les Goths s'emparent d'Arles et de Marseille.

481. Mort de Childeric. Son fils, Clovis surnommé *le Grand*, lui succède à l'âge de quinze ans.

Ste. Geneviève vivoit dans ce tems-là à Paris.

486. Clovis défait Syagrius, Général romain, qui s'enfuit auprès d'Alaric Roi des Goths; mais qui lui est ensuite livré et est mis à mort par ses ordres; le Royaume de Soissons tombe au pouvoir des Francs.

— Clovis fait rendre à St. Rémi un vase précieux que ses troupes avoient enlevé dans l'église de Reims.

Clovis punit de mort un soldat qui avoit osé le contredire. 487.

Il fait la guerre aux Thuringiens et les bat. — Il s'allie avec Théodoric, Roi des Ostrogoths d'Italie. 491.

Mariage de Clovis avec Clotilde nièce de Gondebaud, Roi des Bourguignons. 493.

Le premier fils dont Clotilde accouche, est baptisé et meurt. 494.

Son second fils est aussi baptisé. 495.

Bataille des Francs contre les Allemands. — Clovis fait vœu de devenir Chrétien s'il remporte la victoire, et il la remporte en effet; il est baptisé à Reims ainsi que son armée. 496.

Alliance des Francs et des Armoriques. Ces derniers reconnoissent les Francs pour leurs protecteurs. 497.

Guerre de Clovis contre les Bourguignons. — Gondebaud, après avoir été battu, redevient maître de tous ses Etats. 500.

Gondebaud donne des lois sages à ses sujets. 501.

Bataille de Vouillé où Alaric, Roi des Goths, est défait et tué par Clovis. Les Francs s'emparent de la plupart de ses États dans la Gaule. 506.

Les Francs continuent à faire des conquêtes dans le Midi de la Gaule. 507.

Théodoric, Roi des Ostrogoths, en Italie arrête les progrès des Francs. Clovis reçoit de l'Empereur Anastase un brevet de Consul. 508.

Il fait périr plusieurs Rois Francs ses parens, et s'approprie leurs Etats. 509.

534. Les fils de Clovis s'emparent du Royaume de Bourgogne.

536. Vitigès, Roi d'Italie, cède ses possessions dans la Gaule, aux Francs qui deviennent ainsi maîtres de la Gaule entière. Mélange des Francs et des Gaulois.

540. L'Empereur Justinien confirme la donation de la Gaule, faite aux Francs par Vitigès.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Des Ecrivains cités dans l'histoire des Gaulois, avec l'indication du pays où ils ont pris naissance, et le titre de ceux de leurs Ouvrages qui ont été consultés (1).

	An. Av. J. C.
Moïse, libérateur des Hébreux, né en Egypte; il est le plus ancien des historiens sacrés et profanes. *Genèse.*	1595.
Cadmus de Milet, historien, le premier des Grecs qui ait écrit en prose.	598.
Phérécyde, de Scyros. On croit qu'il y en a eu deux de ce nom; il est, après Cadmus, le premier Grec qui ait écrit en prose.	572.
Hérodote, d'Halicarnasse, ville de Carie, dans l'Asie-Mineure; il a écrit, en neuf livres qui portent le nom des Neuf Muses, l'histoire de la Grèce, de l'Asie et de l'Egypte.	469.

(1) Nous avons donné dans ce tableau quelques notions abrégées sur les principaux auteurs. Le Dictionnaire historique de Moréri, édition de Bâle 1731, et les tablettes Chronologiques de Lenglet Du Fresnoy, édition de Paris 1778, nous ont fourni quelques-uns des renseignemens qui nous étoient nécessaires.

440. *Isocrate*, célèbre orateur d'Athènes, mort à quatre-vingt-dix-huit ans ; il ne reste que peu de choses de ses harangues.

402. *Platon*, disciple de Socrate, et chef de la secte des philosophes académiciens ; il fit plusieurs voyages. *De legibus*, etc.

367. *Théopompe*, de l'isle de Chio, disciple d'Isocrate, orateur et historien ; on n'a de lui que peu de fragmens ; il est cité par Athénée.

352. *Ephore*, de Cumes en Ionie, orateur et historien, disciple d'Isocrate ; on n'a que des fragmens de ses Ouvrages ; il est souvent cité par Strabon.

350. *Aristote*, de Stagire en Macédoine, grand philosophe, disciple de Platon, chef des Péripatéticiens ; mort à soixante-trois ans. *De mundo*, *historia animalium*, *de generatione animalium*, etc.

322. *Sopater*, de Paphos en Chypre, poëte comique, cité par Athénée.

300. *Appius Claudius*, surnommé *Cæcus* ou l'aveugle ; il est, dit-on, le premier des Romains qui ait écrit en prose.

284. *Bérose*, de Babylone ; il avoit fait une histoire des Chaldéens, dont Josèphe et Eusèbe ont conservé des fragmens ; ce qu'on a sous son nom, donné par Annius, de Viterbe, est supposé.

255. *Eratosthène* de Cyrène, bibliothécaire à Alexandrie en Egypte, savant critique et philologue, cité par Strabon ; il étoit fort instruit dans toutes les sciences sans en avoir approfondi aucune.

200. *Plaute*, poëte comique latin, de Sarsine en Ombrie ; il reste de lui vingt comédies.

152. *Polybe*, de Mégalopolis en Arcadie, fils de Licor-

tes, chef de la République des Achéens ; il vécut long-tems à Rome, où il se lia avec Scipion et Lélius ; il écrivit l'histoire de son tems jusqu'à la fin de la guerre de Macédoine, comprenant un espace de cinquante-trois ans ; son Ouvrage étoit divisé en quarante livres et fort estimé ; il n'en reste que cinq livres, dont deux sont un préliminaire et contiennent une narration de la prise de Rome par les Gaulois.

Scymnus, de Chio, géographe et poëte. *Orbis descriptio.* 92.

Varron ou *Terentius Varron*, né dans la Gaule-Narbonnoise, mort presque nonagénaire ; philosophe, grammairien, historien, il passoit pour le plus docte des Romains, et avoit fait, dit-on, plus de cinq cents volumes. *De linguâ latinâ, de re rusticâ*, etc. 70.

Caton d'Utique, autrement nommé *Caton le jeune*, né à Rome, philosophe stoïcien ; il se donna lui-même la mort quarante-six ans avant Jésus-Christ. 60.

Catulle, poëte latin, né dans le territoire de Véronne, mort à trente ans. *De mamurrâ*, etc. 59.

Cicéron, (Marcus Tullius) né à Arpinum, philosophe et orateur célèbre. *Pro Fonteïo, pro Flacco, pro Rege Deïotaro : tusculanæ quæstiones, in Catilinam, de provinciis consularibus. Philippicæ, epistolæ ad familiares ; de divinatione ; de officiis ; de senectute, somnium Scipionis.* 55.

Salluste, historien latin. *Bellum catilinarium ; bellum jugurthinum.* 54.

Jules César, aussi habile écrivain que grand Capitaine ; il est estimé pour l'exactitude de ses rela- 52.

tions ; il ne reste de lui que ses commentaires sur la guerre des Gaules et sur les guerres civiles.

Hirtius Pansa (*Aulus*) ; il a suppléé les commentaires de César ; on lui doit le huitième livre de la guerre des Gaules, et ceux sur les guerres d'Afrique et d'Alexandrie.

Posidonius, cité par Athénée et Strabon ; il avoit voyagé dans les Gaules.

50. *Virgile*, prince des poëtes latins, né à Mantoue. *Æneidos*, *Georgicon*, etc.

49. *Tibulle*, Chevalier romain, poëte célèbre. *Elegiæ.*

45. *Diodore de Sicile*, né à Agyrium, historien grec ; il a fait une histoire universelle en quarante livres, dont il ne reste que quinze ; il avoit passé trente années à la composer, et voyagea beaucoup en Europe et en Asie. *Bibliotheca historica.*

Vitruve de Vérone, célèbre architecte ; *de Architecturâ libri decem.*

42. *Nicolas de Damas*, philosophe péripatéticien et historien ; il étoit aimé d'Auguste, et surtout d'Hérode-le-Grand, dont il fut député à Rome. Il ne reste de lui que des fragmens ou des citations.

40. *Trogue Pompée*, originaire de la Gaule-Narbonnoise, du pays des Vocóntiens ; il avoit fait une histoire universelle qui est perdue, et dont il ne reste qu'un abrégé composé par Justin.

Parthenius, de Nicée, littérateur ; *de amatoriis affectionibus.*

38. *Properce* (*Sextus Aurelius*), poëte élégiaque célèbre. *Elegiæ.*

32. *Manilius*, poëte et mathématicien ; il a écrit un poëme sur l'astronomie, dont il ne reste que cinq livres. *Astronomicon.*

Memnon,

Memnon, auteur grec du tems d'Auguste ; il écrivit l'histoire d'Héraclée, en vingt-quatre livres ; il y avoit encore seize de ces livres du tems de Photius, qui en a donné le précis. *Historiæ*.

Timagène, syrien, d'abord esclave, cuisinier, porteur de chaise, puis littérateur ; il avoit écrit une histoire d'Auguste, qu'il brûla, et une des Gaules, qui s'est perdue. 30.

Horace, poëte célèbre par son goût et son bon sens. *Carmina*.

Denys d'Halicarnasse, littérateur et historien grec de l'histoire romaine. Il ne reste que onze livres des vingt qu'il avoit écrits.

Ovide ou *Publius Ovidius Naso*, né à Sulmone, mort en exil à soixante ans, poëte célèbre. *Metamorphoseon*. 10.

Hygin (*Julius*), affranchi d'Auguste et ami d'Ovide ; grand littérateur ; il est cité par Aulu-Gelle. 2.

AN. DEP. J. C.

Tite-Live, célèbre historien, né à Padoue ; il ne nous reste que trente-cinq livres et un fragment de son histoire romaine, qui renfermoit cent quarante livres. *Historiæ*. 4.

Verrius Flaccus, grammairien latin très estimé, auquel Auguste confia l'éducation de ses petits-fils ; il est cité par Sextus Pompeïus Festus. 12.

Strabon, d'Amasée en Cappadoce, savant géographe grec, très estimé pour son exactitude ; il avoit beaucoup voyagé. *Geographia, 17 libri*. 14.

Clitophon, de Rhodes, auteur célèbre ; il écrivit l'histoire ou la géographie de plusieurs pays ; ses ouvrages sont perdus, mais on en a quelques frag-

mens cités par Plutarque et Stobée. On ne sait pas précisément dans quel tems il vivoit.

Denys Périégète, d'Alexandrie en Susiane, poëte et géographe grec. Eustathe le fait vivre sous le règne de Néron. *Geographia.*

25. *Valère Maxime*, littérateur latin ; il a laissé un livre des dits et faits mémorables des anciens.

30. *Velleïus Paterculus*. Il parut sous Tibère, et étoit ami de Séjan ; ce qui fut cause de sa mort ; il a laissé un abrégé de l'histoire grecque et romaine, en deux livres, dont il nous manque le commencement. *Historia romana.*

40. *Pomponius Mela*, espagnol, né à Mellaria, célèbre géographe. *De Situ Orbis* en trois livres, Ouvrage estimé.

43. *Columelle*, de Cadix en Espagne ; on a de lui un Ouvrage, en douze livres, sur l'agriculture.

55. *Sénèque*, poëte et philosophe stoïque, fils du rhéteur Sénèque, précepteur de Néron qui le fit périr en l'an 65. *Epistolæ de consolatione ad Helviam. Quæstiones naturales*, etc.

57. *Lucain*, de Cordoue en Espagne, poëte, neveu de Sénèque; il a décrit en vers la guerre civile de César et de Pompée. *Pharsalia.*

64. *Dioscoride*, célèbre médecin; il vivoit sous Néron.

71. *Josèphe* (*Flavius*), juif de race sacerdotale, il a écrit en grec l'histoire de sa nation et de la guerre des Juifs contre les Romains. *Antiquitates judaïcæ; de bello judaïco.*

72. *Nonius Marcellus*, grammairien et philosophe péripatéticien, né à Tivoli ; il a fait un traité sur la propriété du discours latin. Ce traité est moins estimé que celui de Festus.

Silius Italicus; il fut plusieurs fois Consul; il a écrit sur la guerre punique un poëme héroique qui est plutôt une histoire qu'un poëme.

Festus (*Sextus Pompeïus*), grammairien célèbre; il a abrégé l'Ouvrage de Verrius Flaccus *de verborum significatione*.

Pline l'ancien ou *C. Plinius secundus*, de Vérone; un embrasement du Vésuve causa sa mort l'an 76; il a laissé une Histoire Naturelle en trente-sept livres. *Historia naturalis*. 74.

Juvénal, de la ville d'Aquino, poëte satirique latin très estimé. *Satiræ*. 82.

Martial, né en Espagne, célèbre par ses épigrammes. *Epigrammata*. 83.

Stace ou *P. Papinius Statius*, napolitain, poëte estimé. *Sylvæ*. 85.

Frontin (*Sextus Julius*); il a laissé divers Ouvrages sur les aquéducs de Rome et sur les stratagèmes de guerre. *Stratagemata*. 86.

Quintilien (*M. Fabrius*), né à Calahorra en Espagne, rhéteur célèbre; il enseigna à Rome. *Institutiones oratoriæ*. 88.

Tacite, Chevalier romain, écrivain célèbre. *Annales; historiæ; Germania; vita Agricolæ*. 97.

Plutarque, de Chéronée en Béotie, historien, philosophe et littérateur; il voyagea en Grèce, en Egypte et à Rome; ses Ouvrages sont fort judicieux et pleins de faits. *Vitæ illustrium virorum; de consolatione; de superstitione; de virtutibus mulierum; de parallelis; de fortunâ Romanorum; de cupiditate divitiarum; Symposiacon; Amatorius* etc. 101.

Florus (*L. Annæus*). On le croit espagnol, de la 102.

même famille que Sénèque et Lucain; il a laissé un abrégé de l'histoire romaine, dont le style est poétique. On ne sait pas si c'est lui qui a écrit l'*Epitome* de Tite-Live, attribuée à un L. Florus.

104. *Suétone* ou *C. Suetonius Tranquillus*, historien, grammairien et rhéteur; il fut Tribun dans la troisième légion, sous Othon, et ensuite secrétaire de Trajan et d'Adrien. Son principal Ouvrage est la vie des douze premiers Césars. *Vitæ Imperatorum.*

110. *Arrien* de Nicomédie, philosophe et historien, disciple d'Epictète. *De expéditione Alexandri; de venatione* etc.

125. *Philon*, de Biblos en Phénicie; il avoit composé plusieurs histoires, dont on n'a que des fragmens; il n'est pas très sûr que ce soit ce Philon qui ait écrit le traité *de vitâ contemplativâ.*

130. *Appien*, d'Alexandrie, historien grec; il vint à Rome où il se rendit célèbre dans le barreau; il écrivit une histoire romaine, divisée par Provinces et par nations. On a perdu une grande partie de cette histoire. *De bellis syriacis, mithridaticis, hispanicis, Annibalis, civilibus, gallicis, illyricis,* etc.

138. *Antonin* (*Auguste*). Quelques savans croient que l'Ouvrage connu sous le nom de *Antonini Augusti itinerarium*, appartient à l'Empereur Antonin-le-Pieux.

141. *Aulu-Gelle*, né à Rome, bon littérateur; il a laissé un Ouvrage de belles-lettres, qui contient quantité de fragmens d'auteurs anciens. *Noctes atticæ.*

146. *Maxime de Tyr*, philosophe platonicien; il vint à Rome où il enseigna la philosophie à Marc Aurèle. *Orationes.*

Ptolémée (*Claude*), de Péluse en Egypte, célèbre astronome et géographe. *Géographia*, en huit livres. 147.

Apulée (*Lucius*), de Madaure en Afrique, très grand avocat, philosophe et littérateur. On l'a accusé de magie. *De Mundo*. 162.

Galien ou *Cl. Galenus*, célèbre médecin, né à Pergame en Asie. 164.

Hégésippe ou *Égésippe*, historien ecclésiastique; de Juif il devint Chrétien. 165.

Lucien, de Samosate en Syrie, littérateur grec très élégant. *Zeuxides sive Antiochus. Hercules gallicus.* 166.

Pausanias, de Césarée en Capadoce, grammairien; il vécut en Grèce, et mourut à Rome dans un âge fort avancé; on a de lui une description de la Grèce, en dix livres; Scaliger l'accuse d'imposture; mais c'est injustement, comme le remarque Vossius. *De Atticis, Bœoticis, Phocicis.* 174.

Polyen, de Macédoine, auteur d'un livre sur les stratagèmes des grands Capitaines. *Stratagemata.* 176.

Pollux (*Julius*), de Naucratis en Egypte, célèbre littérateur sous Commode. *Onomasticon.* 182.

Diogène, de Laërce, ville de Cilicie, philosophe épicurien, auteur de la Vie des Philosophes. 183.

Marcien, d'Héraclée, géographe; il vivoit avant la fondation de Constantinople, et après Ptolémée le géographe. *Periplus.*

Athénée, de Naucratis en Egypte, célèbre littérateur, très savant; il ne reste de lui que les *Dipnosophistes*, c'est-à-dire, les *Sophistes à table*, et encore cet Ouvrage est tronqué et maltraité. 193.

Solin (*Julius*), grammairien, né à Rome; il a laissé une collection des choses mémorables, sous le titre de *polyhistor*; il copie souvent Pline. 194.

215. *Clément* (*St.*) d'Alexandrie, grand littérateur et philosophe; il a conservé beaucoup de fragmens des anciens auteurs profanes.

217. *Tertullien*, Prêtre de Carthage en Afrique. *Apologetica.*

218. *Elien*, né à Préneste en Italie, littérateur grec. *Historiæ variæ; historia animalium.*

228. *Dion Cassius*, de Nicée en Bithynie, célèbre historien grec de l'histoire romaine; il fut Consul et ensuite Gouverneur de Province. On n'a qu'une partie de son Ouvrage, avec un abrégé fait par Xiphilin, grec du onzième siècle. *Historia romana.*

229. *Hérodien*, historien grec; il a fait les vies de quelques Empereurs.

250. *Justin*; il a donné un abrégé estimé de l'histoire de Trogue Pompée. *Historiæ.*

252. *Origène*, Prêtre de l'Église d'Alexandrie, l'un des plus savans Pères grecs. *Contrà Celsum.*

283. *Stobée* (*Jean*), auteur grec d'un recueil de maximes ou sentences.

Spartien ou *Ælius Spartianus*; il vivoit du tems de Dioclétien, auquel il étoit attaché; il a écrit les vies des Empereurs Adrien et Ælius Vérus.

298. *Trébellius Pollion*; il composa les vies de plusieurs Empereurs, dont la plupart sont perdues. *Historia duorum Gallienorum.*

300. *Constance Chlore*, Empereur romain en 305, mort en 306. *Epistola ad Eumenium.*

304. *Lactance* ou *Lactantius Firmianus*, grand littérateur; il a fait en style très pur la défense de la Religion Chrétienne et plusieurs autres Ouvrages. *De divinis institutionibus.*

Euménius, athénien de nation, né en Gaule; Constance Chlore l'appela à exercer la rhétorique à Autun; il a écrit deux panégyriques, l'un adressé à Constance Chlore, après que ce Prince eut purgé la Belgique des Francs; et l'autre à Constantin-le-Grand; il demanda de rétablir à ses frais l'école d'Autun, qui avoit été ruinée de son tems par les Bagaudes ou paysans révoltés de la Gaule. *Pro scholis restaurandis; panegyricus in Constantium; panegyricus in Constantinum; gratiarum actio Constantino Augusto Flaviensium nomine.* 310.

Capitolin (*Julius*); il a fait des vies de plusieurs Empereurs. 325.

Lampride ou *Ælius Lampridius*, historien latin des Empéreurs; ses Ouvrages sont imprimés dans le recueil intitulé *Historia Augusta* avec ceux de Spartien, de Trébellius Pollion, de Capitolin, de Vopiscus etc.

Vopiscus (*Flavius*), historien latin des Empereurs, de même que les précédens.

Eusèbe, Évêque de Césarée en Palestine, grand littérateur et chronologiste très savant. *Chronicon; præparationes evangelicæ.* 330.

Eustathe, d'Antioche, Évêque; il a écrit contre les Ariens un Ouvrage dont il ne reste que des fragmens. 331.

Servius, célèbre grammairien latin, qu'on dit avoir été maître de St. Jérôme; on a de lui des commentaires sur Virgile. 342.

Eunape, de Sardes; il reste de lui les vies des Sophistes et des Philosophes de son tems. *Historia.* 350.

Eutrope, sophiste et littérateur; il a donné un abrégé estimé de l'histoire romaine, qu'il dédia à l'Empereur Valens. *Historia romana.*

358. *Nazarius*, orateur. *Panegyricus Constantini.*

Mamertin, orateur; il fut fait Consul par l'Empereur Julien, et composa un panégyrique pour l'en remercier. *Panegyricus Juliani.*

359. *Libanius*, d'Antioche, fameux rhéteur dont il nous reste quelques harangues. *Orationes.*

361. *Julien*, Empereur, surnommé l'*Apostat*, neveu du grand Constantin, philosophe célèbre. *Oratio in Constantium Imperatorem. Misopogon. Epistola ad. S. P. Q. Atheniensem.*

364. *Sextus Rufus*; il fut Consul, et composa un abrégé de l'histoire du peuple romain, dédié à l'Empereur Valens. *Breviarium rerum gestarum populi romani.*

370. *Ammien Marcellin*, grec de nation, né à Antioche; il suivit Julien dans la guerre que cet Empereur fit contre les Perses; il demeura à Antioche, sous l'Empire de Valens, et vint ensuite s'établir à Rome, où il composa son histoire des Empereurs, qui est fort estimée.

375. *Végèce* ou *Flavius Vegetius*; il a laissé un traité sur l'art militaire. *De re militari.*

378. *Aurelius Victor* (*Sextus*); on le croit africain; Julien l'Apostat le fit Gouverneur de la seconde Pannonie en 361; il fut Consul en 369 avec Valentinien; on a de lui un Ouvrage sur les antiquités de Rome, un autre sur les hommes illustres, et un troisième sur les Empereurs.

380. *Ausone*, de Bordeaux, grammairien, rhéteur et poëte; il fut Consul en 379, et mourut sous Hono-

rius, l'an 392. *De professoribus burdigalensibus; de claris urbibus; epistolæ* etc.

Obsequens (*Julius*), écrivain latin; il a fait un livre des prodiges, dont il ne reste qu'une partie. *De prodigiis.* 394.

Macrobe, philosophe et littérateur latin. *Saturnalia.* 396.

Notice des Provinces et des Cités de la Gaule, apud Sirmondum, t. 1. conciliorum Galliæ. On la croit faite du tems d'Honorius. 400.

Claudien ou *Claudius Claudianus*, d'Alexandrie, poëte estimé. *In Rufinum; de laudibus Stiliconis.* 402.

St. Jérôme, l'un des quatre Grands-Prêtres latins. *Commentarius ad epistolam Sti. Pauli ad Galatas; adversùs Vigilantium; ad Ageruchiam; ad Rusticum Monachum; Chronicon.* 408.

Sulpice Sévère, Prêtre d'Agen en France. *Historia sacra; Dialogi; vita Sti. Martini.* 410.

St. Paulin ou *Pontius Paulus*, né à Toulouse; il fut Consul, puis Évêque de Nole; il a fait quantité de vers. *Epistolæ Ausonio.* 412.

Claudius Rutilius Numatianus, né à Toulouse; il a laissé quelques poésies. 416.

Orose, de Tarragone en Espagne, Prêtre, ami de St. Augustin; il a fait une histoire universelle, en sept livres, qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 416 depuis J. C. *Historiæ.* 420.

Lois saliques. On croit qu'elles ont été rédigées par les Francs, vers le tems de Pharamond.

Socrate, dit le *Scholastique*; il a écrit une histoire ecclésiastique, en sept livres. *Historia ecclesiastica.* 430.

Notice de l'Empire d'Occident après Arcadius

et Honorius. On ne connoît pas l'auteur de cette notice, ni le tems exact de sa publication.

439. *Sozomène*, dit le *Scholastique*, né à Salamine dans l'île de Chypre; il a laissé, en neuf livres, une histoire ecclésiastique qui s'étend depuis l'an 324 à l'an 439. *Historia ecclesiastica*.

441. *Philostorge*; il a fait une histoire de l'Église, dont Photius a conservé des fragmens.

450. *Olympiodore*, de Thèbes en Égypte; historien et poëte; il composa une histoire qui comprenoit les événemens depuis 407 à 425; il est cité par Photius. *Historiæ*.

455. *Prosper* (St.), d'Aquitaine; il a fait une Chronique qui s'étend depuis l'an 379 à 455.

Prosper Tyro, auteur qu'on croit différent du précédent; il a fait également une Chronique qui s'étend depuis l'an 379 à 455.

460. *Sidoine* ou *C. Sollius Sidonius Appollinaris*, Évêque de Clermont en Auvergne, l'an 472; il a laissé des poésies et des lettres. *Epistolæ ad diversos; carmina*.

465. *Salvien*, de Marseille; il a fait des Ouvrages de morale. *De gubernatione Dei* etc.

469. *Idace*, de Lamego en Galice; il a composé une Chronique qui sert de suite à celles d'Eusèbe et de St. Jérôme. On croit lui être redevable de la collection des fastes consulaires.

474. *Zozime*, historien grec des Empereurs. *Historiæ*.

475. *Priscus*, de Thrace, rhéteur et sophiste; il avoit fait l'histoire d'Attila, de Genseric etc. On a des fragmens de cette histoire. *Historia*.

501. *Gondebaud*, Roi de Bourgogne; il a fait pour ses sujets un code de lois, connu sous le nom de *loi gombette* ou de *lois des Bourguignons*.

Etienne de Bysance, grammairien; il vivoit sous Anastase, et fut Professeur à Constantinople. On n'a de son dictionnaire géographique qu'un abrégé, fait par Hermolaüs dans le sixième siècle. *Lexicon de urbibus.* 505.

Cassiodore (*Magnus Aurelius*), Chrétien et Sénateur romain; il fut attaché à Théodoric, Roi des Goths, en Italie. Il a écrit en plusieurs genres de littérature. *Chronicon.* 513.

Marcellin, Officier de l'Empire et Comte de l'Illyrie, sous Justinien; il a composé une Chronique qui s'étend depuis l'an 379 à 534. 534.

Jornandès ou plutôt *Jordanus*, goth, Évêque de Ravenne; il a écrit une histoire générale des Goths et une histoire universelle. *Historia de Gothorum, origine, sive de rebus geticis.* 552.

Procope, de Césarée en Palestine, rhéteur et historien grec. *De bello gothico.* 555.

Sulpice Alexandre; il avoit écrit en plusieurs livres une histoire de France, qui est perdue, mais qui est citée par Grégoire de Tours.

Agathias, de Myrine en Eolie, historien et poëte; il a écrit en grec la suite de l'histoire de Procope. *Historia.* 566.

Grégoire de Tours; il a fait l'histoire des François, la plus ancienne que l'on connoisse. *Historia Francorum; de gloriâ Confessorum; de miraculis Sti. Juliani; vitæ Patrum* etc. 570.

Marius, Évêque de Lausanne ou d'Avenches en Helvétie; il a fait une Chronique qui s'étend depuis 455 à 581; elle sert de suite à celles des deux Prosper. 585.

Isidore, de Séville, Évêque espagnol; il a conservé 610.

plusieurs fragmens des anciens dans son grand Ouvrage étymologique, où il traite de presque toutes les sciences et tous les arts. *Originum sive etymologiarum libri 20; historia Gothorum.*

720. *Gestes des Rois francs.* On ignore l'auteur de cet Ouvrage qui paroît avoir été composé, en grande partie, sur l'histoire de Grégoire de Tours.

736. *Béde*, Moine breton, de la Grande-Bretagne; il a composé plusieurs Ouvrages sur la grammaire, la philosophie, l'histoire etc. *Historia ecclesiastica* etc.

760. *Frédegaire;* il a fait une Chronique de l'histoire de France, servant de suite à celle de Grégoire de Tours.

790. *Paul Diacre*, d'Aquilée, secrétaire de Didier, Roi des Lombards. *Historia Longobardorum; Epitome Sexti Pompeii Festi à Paulo Diacono confecta; de Episcopis mettensibus.*

801. *Charlemagne*, Roi de France et Empereur; il a laissé d'excellentes lois, connues sous le nom de *Capitularia, additiones ad legem salicam;* etc.

818. *Vieille Chronique de Moissac.* On en ignore les auteurs; on conjecture qu'elle a été rédigée en 818, parce qu'elle finit à cette année-là.

863. *Photius*, faux Patriarche de Constantinople; il est l'auteur d'une bibliothèque où il a conservé un grand nombre de fragmens d'anciens écrivains.

Eginhart, auteur de la vie de Charlemagne et d'annales qui s'étendent depuis l'an 768 jusqu'à 814.

878. *Adon*, Archevêque de Vienne en France; il a fait une Chronique qui s'étend depuis le commencement du monde jusques vers l'an 875.

950. *Roricon*, Moine; il a composé l'histoire des Francs

jusqu'à la mort de Clovis; on ne sait pas exactement quand il vivoit; mais on croit que c'étoit anciennement, et cependant pas avant le dixième siécle, parce qu'il parle de Perpighan, dont le nom n'a été connu qu'alors.

Suidas, littérateur grec, auteur d'un dictionnaire historique. *Lexicon*. 979.

Aimoin, Moine de Fleury-sur-Loire; il a fait une histoire des François. *Gesta Francorum*. 980.

Hermannus Contractus ou *le Raccourci*, Moine de Richenau, auteur d'une Chronique qui s'étend depuis la création jusqu'à l'an 1054. 1054.

Marianus dit *Scotus*, parce qu'il étoit écossois, Moine : il a fait une Chronique qui s'étend depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an 1083. 1083.

Xiphilin (*Jean*), Patriarche de Constantinople; il a donné des extraits de divers Ouvrages anciens.

Hugues, abbé de Flavigny. *Chronique de Verdun*. Elle commence à Jésus-Christ, et finit à l'an 1102. 1106.

Sigebert, de Gemblours. *Chronique*. 1112.

Zonare (*Jean*) Moine grec; il a fait une histoire universelle. 1118.

Hariulfe, Moine de Saint-Riquier. *Chronique*. 1130.

Suger, abbé de Saint-Denys, premier Ministre de Louis VII, Roi de France; on croit qu'il a été le premier rédacteur de la Chronique de Saint-Denys. 1145.

Eustathe, savant grec, Archevêque de Thessalonique. *Commentaires sur Denys Périégète*. 1170.

Kadlubeck ou *Kadlubko* (*Vincent*), Evêque de Cracovie, le plus ancien des historiens de la Pologne. *De rebus Polonorum*. 1200.

Paul (*Marc*) vénitien, fameux par ses voyages en Asie, et par les relations qu'il en a données. 1298.

1481. *Alexandre ab Alexandro*, de Naples, célèbre jurisconsulte et littérateur. *Dierum genialium*, en six livres, Ouvrage estimé.

1484. *Trithême* (*Jean*), historien allemand, abbé d'Hirsauge. *Chronicon.*

1489. *Gaguin* (*Robert*), Religieux Mathurin. *De gestis Francorum compendium.*

1490. *Annius* ou *Nanni* (*Jean*), de Viterbe, savant célèbre de son temps; il a publié dix-sept livres d'antiquités sous des noms supposés d'anciens auteurs.

1505. *Volaterran* (*Raphaël Maffée*), fameux littérateur de Volterre en Toscane. *Geographia.*

1515. *Paul Emile*, de Vérone, historien et littérateur. Louis XII le fit venir en France, où il écrivit en latin l'Histoire de ce pays.

1520. *Aventin* (*Jean*), d'Abensberg en Bavière, fils d'un aubergiste, auteur estimé. *Annales Boïorum.*

1523. *Mélancthon*, (*Philipe*), écrivain luthérien. *Chronicon.*

1531. *Le Rouille* (*Guillaume*), d'Alençon. *Recueil de l'antiquité, et préexcellence de la Gaule et des Gaulois*, etc.

1536. *Peutinger* (*Conrad*), jurisconsulte et littérateur d'Augsbourg; il est célèbre par la carte des itinéraires romains, qui fut tirée de son cabinet, et qui porte son nom.

1537. *Rhenan* (*Béat*), de Schelestatt en Alsace, littérateur et antiquaire. *Rerum germanicarum.*

1545. *Lazius* (*Wolfang*), Professeur de belles-lettres et de médecine à Vienne en Autriche; auteur peu estimé et donnant dans le fabuleux. *De gentium aliquot migrationibus.*

1552. *Glaréan* (*Henri*), de Glaris en Suisse, littérateur

et mathématicien. *Commentarius de vetustis Germaniæ populis.*

Cénalis (*Robert*), de Cénaux, Evêque d'Avranches ; il écrivit une histoire de France, qu'il dédia à Henri II.

Turnèbe (*Adrien*), d'Andely en Normandie, célèbre littérateur et critique. 1554.

Forcadel (*Étienne*), né à Beziers, jurisconsulte. *De Gallorum imperio et philosophiâ.* 1562.

Tuillepied (*Noël*), Cordelier, auteur peu estimé ; il copie les fables adoptées de son tems. *Histoire de l'Etat et République des Druides.* 1564.

Postel (*Guillaume*), de Baranton au diocèse d'Avranches, auteur peu estimé. *Histoire mémorable des expéditions depuis le déluge, faites par les Gaulois ou François.* 1568.

Hotman (*François*), de Paris, Professeur à Genève, mort à Bâle, savant jurisconsulte et antiquaire. *Franco-Gallia.* 1578.

Bodin (*Jean*), d'Angers, écrivain politique. *Methodus historiæ.* 1582.

Ortelius (*Abraham*), d'Anvers, habile géographe et littérateur. 1584.

Ursinus (*Fulvius*), de Rome, littérateur et antiquaire, mort en 1600 ; il a laissé des notes sur un grand nombre d'auteurs anciens. 1586.

Scaliger (*Joseph Juste*), d'Agen, savant critique et fameux littérateur, Professeur à Leyde ; il a fait plusieurs Ouvrages sur la chronologie et sur divers auteurs anciens. 1595.

Casaubon (*Isaac*), de Genève, savant littérateur ; il a laissé des commentaires sur Strabon, Polybe, Athénée, Théophraste etc. 1599

Freher (*Marquard*), d'Augsbourg ; il a publié des recueils d'historiens. *Gesta Regum francorum, ex editione Freheri.*

Velser (*Marc*), d'Augsbourg, littérateur et antiquaire. *Rerum boïcarum, l. 1.*

1602. *Coccius* (*Judocus* ou *Josse*), Jésuite de Trèves ; il a composé divers Ouvrages. *Oratio inauguralis Molsheim.*

1603. *Hoëschelius* (*David*), bibliothécaire d'Augsbourg ; il a fait des éditions et traductions de plusieurs Ouvrages anciens.

Calvisius (*Sethus*), de Thuringe. *Opus chronologicum.*

1604. *Picard* (*Jean*), né dans l'Auxois en Bourgogne. *Prisca celtopœdia.*

Delacourt (*Louis Paschal*), Prêtre de Carcassonne. *Origine des Gaulois*, etc.

1609. *Cluvier* (*Philippe*), de Dantzik, savant littérateur et géographe. *Italia antiqua ; Germania antiqua.*

1610. *Scriechius* (*Adrien*). *Origines resque celticæ et belgicæ.*

Cambden (*Guillaume*), savant anglois. *Britannia*, ou description des îles Britanniques.

1611. *Brower* (*Christophe*), d'Arnhem, Jésuite. *Annales trevirenses.*

1614. *Gruter* (*Jean*), d'Anvers, célèbre littérateur et antiquaire. *Inscriptionum collectiones.*

1616. *Bertius* (*Pierre*) ou *de Bertz*, de Beuren en Flandre, mathématicien et géographe ; il a fait plusieurs Ouvrages. *Commentarius rerum germanicarum ; theatrum geographiæ antiquæ.*

1620. *Cluvier* (*Jean*), né à Krempe, Professeur en théologie. *Epitome historiarum totius mundi.*

Duchesne,

Duchesne (*André*), de Tourraine, historien très savant; il a laissé plusieurs recueils d'histoires particulières, et un Ouvrage sur les historiens de France. 1627.

Sirmond (*Jaques*), Jésuite de Riom. *Notæ ad Sidonium*, etc. Il est cité dans le Recueil des historiens des Gaules, par Martin Bouquet, t. 1. 1633.

Mathias (*Christian*) danois, Professeur à Sora. *Theatrum historicum.* 1638.

Schedius (*Elie*), de Gustow, mort à Warsovie en 1641, à vingt-six ans. *De Diis germanis.*

Boxhorn (*Marc-Zuer*), littérateur Hollandois. *De origine Gallorum.* 1640.

Usher ou *Usserius* (*Jaques*), savant littérateur et chronologiste, Archevêque d'Armagh en Irlande. *Annales chronologicæ.* 1642.

Chifflet (*Jean-Jaques*), de Besançon. *Dissertation sur le tombeau de Childeric.* 1647.

Freinshemius (*Jean*), littérateur, d'Ulm. *Supplémens et notes sur divers auteurs anciens.*

Bollandus, Jésuite très savant, né dans les Pays-Bas; il a commencé le volumineux recueil des vies des Saints, *Acta Sanctorum*; les auteurs qui ont continué ce recueil, ont été appelés, d'après lui, *Bollandistes* (*Bollandiani*). 1648.

Bochart (*Samuël*), de Rouen, très savant. *Phaleg et Canaan* ou géographie sacrée. 1654.

Bucher [*Egide*]. *Veterum Belgarum, Gallorumve Sacerdotes.* 1655.

Lescalopier [le Père *Pierre*], *Theologia veterum Gallorum.* 1660.

Louis de Sainte Thérèse [le Père], de l'ordre 1662.

des Carmes déchaussés en France. *Succession du saint Prophète Elie en l'ordre des Carmes de la réforme de Sainte Thérèse.*

1663. *Valois* ou *Valesius* [*Henri de*], de Paris, savant littérateur ; il a donné des éditions et des fragmens de plusieurs auteurs anciens.

Labbe [*Philippe*], né à Bourges, Jésuite ; il a publié d'anciens Ouvrages.

Académie Royale des Inscriptions ; elle fut établie à Paris dans cette année ; elle s'appliqua ensuite à toutes les parties des *belles-lettres ;* on a d'elle une collection précieuse de Mémoires.

1666. *Boulai* [*César-Egasse du*], en latin *Bulæus. Historia veterum academiarum Galliæ druidicarum.*

1667. *Moréri* [*Louis*], de Bargemont au diocèse de Fréjus ; il a laissé un grand dictionnaire historique, augmenté depuis par divers savans.

1670. *Mézeray* [*François-Eudes de*], né dans la Basse-Normandie. *Histoire de France avant Clovis ; abrégé de l'histoire de France.*

1675. *Ducange* [*Charles Du Fresne*], d'Amiens, grand littérateur. *Glossarium.*

1678. *Morhof* [*Daniel-Georges*], savant allemand, de Vismar. *Polyhistor, sive de notitiâ auctorum et rerum.*

1679. *Colomiès* [*Paul*], de la Rochelle, littérateur et historien ; il a fait divers Ouvrages.

Valois [*Adrien de*], savant littérateur. *Notitia Galliarum.*

1688. *Obrecht* [*Ulric*], de Strasbourg. *Exercitatio de philosophiâ celticâ ; prodromus rerum alsaticarum.*

1690. *Grævius* [*Jean-Georges*], de Naumbourg, mort

en 1703, Professeur à Utrecht. *Thesaurus antiquitatum romanarum.*

Wachter. Glossarium germanicum. 1690.

Bayle [*Pierre*], de Carlat, mort en Hollande en 1706, célèbre par son dictionnaire historique et critique.

Spener [*Philippe-Jaques*], d'Alsace. *Notitia Germaniæ antiquæ.* 1692.

Schilter [*Jean*], de Misnie, savant jurisconsulte et historien; il a écrit sur la jurisprudence et sur les antiquités d'Allemagne. *Præfatio ad glossarium alemannicum seu teutonicum.*

Tillemont [*Sébastien le Nain de*]. *Mémoires pour servir à l'histoire des Empereurs.* 1693.

Cellarius [*Christophe*], de Smalcalde, très savant, célèbre par sa Géographie ancienne. 1604.

Pezron [*Paul*], Religieux de l'ordre de Citeaux. *Antiquitates gentis et linguæ Celtarum.* 1696.

Ruinart [*Thierri*], Bénédictin de la congrégation de Saint Maur; il a publié les Ouvrages de Grégoire de Tours. 1699.

Leibnitz [*Guillaûme-Godefroy de*], de Leipsick, célèbre philosophe, mathématicien et littérateur; il fut, de son tems, comme l'oracle de l'Europe. *Etymologies.* 1703.

Lempereur [le Père], Jésuite. *Dissertation sur la langue celtique.* 1706.

Bunau [*Henri*, Comte de], *Histoire d'Allemagne.*

Cocceius ou *de Cocceii* [*Henri*], jurisconsulte allemand, né à Brême. *Prolegomena jurisprudentiæ publicæ.*

Eisenschmid, de Strasbourg; il a fait un ouvrage 1708.

sur les poids, les mesures et les monnoies anciennes.

Le Long [*Jaques*] de Paris, Prêtre de l'Oratoire ; *Bibliothèque historique de France.*

1715. *Hardouin* [*Jean*] Jésuite. *Notæ ad Plinium.*

Morin [*Henri*], de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Histoire critique du célibat.*

1717. *Echard* [*Laurent*], historien anglois. *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin.*

1719. *Tournemine* [*René-Joseph de*], Jésuite ; il a laissé plusieurs Ouvrages. *Dissertations.*

1721. *Fontenu* [l'Abbé de]. *Mémoire sur le culte d'Isis.*

1722. *Vertot* [*René-Auber de*], de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

1720. *Barre* (*Louis-François-Joseph de la*), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Dissertations.*

Burman (*Pierre*), d'Utrecht, professeur à Leyde. *Jupiter fulgurator.*

1726. *Dictionnaire Universel de la France ancienne et moderne.*

1727. *Lancelot* (*Antoine*), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

1728. *Montfaucon* (*Bernard de*), du Languedoc, savant Bénédictin. *Antiquité expliquée,* quinze vol. in-folio.

Rollin (*Charles*), de Paris, professeur d'éloquence et historien très estimé. *Histoire romaine.*

1730. *Keysler* (*Jean-Georges*), de Franconie, savant antiquaire. *Antiquitates septentrionales et celticæ ; Dissertatio de visco Druidum.*

Chais, né à Genève, Pasteur protestant à la Haye ; *Commentaires sur la Bible.*

Histoire Universelle, par une société de gens de

lettres anglois. Les premiers volumes de cette Histoire sont estimés.

Gedoyn (*Nicolas*), d'Orléans, de l'Académie françoise et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.* 1731.

Dubos, Abbé, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie françoise de Paris. *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie françoise dans les Gaules.* 1734.

Colonia (*Dominique de*), Jésuite de Lyon. *Antiquités et histoire littéraire de la ville de Lyon.* 1737.

Martinière (*Antoine-Augustin Bruzen de la*), de Dieppe. *Dictionnaire géographique.* 1738.

Le Gendre (*Charles*). *Antiquité de la nation et de la Monarchie françoise.*

Fréret (*Nicolas*), membre et secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; il étoit très savant. *Mémoires.*

Frickius (*Jean-Georges*), Pasteur à Ulm. *Commentatio de Druidis occidentalium populorum.* 1744.

Miller (*Jean-Pierre*). *Epistola ad Frickium.*

Dordelu du Fays, Abbé. *Observations historiques sur la nation gauloise.*

Moreau de Mautour, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

Fénel (*Jean-Basile-Pascal*), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.* 1749.

Martin Bouquet, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'Amiens, très savant. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France.* 1750.

Nivernois (le Duc de), Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

Pison. *Histoire Naturelle du Brésil.*

Pelloutier (*Simon*). *Histoire des Celtes*, Ouvrage savant.

1755. *Lenglet du Fresnoy* (*Nicolas*), de Beauvais, littérateur. *Méthode pour étudier l'histoire; Tablettes chronologiques.*

Montesquieu (*Charles-Sécondat de*), de Bordeaux. *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains; Esprit des lois.*

1757. *Calmet* (*Augustin*), Bénédictin. *Commentarius in Genesim.*

1760. *Le Bœuf* (*Jean*), Chanoine d'Auxerre; Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

1762. *Ravalière* (*Pierre-Alexandre-Levesque de la*), de Troyes; Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

Pasumot. Mémoires géographiques.

1765. *Caylus* (*Anne-Claude-Philippe de Tubières, Comte de*), Membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Recueil d'antiquités.*

De Bréquigny, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

Crevier (*Jean-Baptiste-Louis*). *Histoire des Empereurs romains.*

Hénault (*Charles-Jean-François*), Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Histoire critique de l'établissement des François dans les Gaules.*

1768. *Abauzit* (*Firmin*), de Genève. *Lettres.*

Mason, poëte anglois célèbre. *Caractacus*, tragédie.

1770. *Bonamy* (*Pierre-Nicolas*), Membre de l'Acadé-

mie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

De Burigny, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.*

Mably (*Gabriel-Bonnot de*), né à Grenoble, écrivain célèbre. *Observations sur l'Histoire de France.*

Bullet (*Jean-Baptiste*), Professeur de théologie à Besançon. *Mémoires sur la langue celtique.*

Condillac (l'abbé de), précepteur du Duc de Parme, membre de l'Académie françoise. *Histoire ancienne.*

Belley (*Augustin*), Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.* 1771.

Schœpflin (*Daniel*), professeur d'histoire à Strasbourg. *Vindiciœ celticœ; Alsatia illustrata.*

Duclos, secrétaire de l'Académie françoise et Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Mémoires.* 1772.

Gibert (*Joseph-Balthazard*). *Mémoires pour servir à l'Histoire des Gaules et de la France.*

Févret de Fontette (*Charles-Marie*), conseiller au Parlement de Dijon; il a revu et corrigé la Bibliothèque Historique de la France, par Lelong.

Frésier (*Amédée-François*), mort en Bretagne. *Relation du Voyage du Sud.* 1773.

Chiniac (*Pierre de*), avocat au Parlement de Paris. *Discours sur la nature et sur les dogmes de la religion gauloise.* Ce discours a été composé d'après les dissertations de Fénel, Fréret et Duclos, qui sont insérées dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1780.

D'Anville, premier géographe du Roi de France. *Etats formés en Europe après la chute de l'Empire romain en Occident; Cartes géographiques.*

Buat [le Comte du]. *Histoire ancienne des peuples de l'Europe.*

Bomare. Dictionnaire d'histoire naturelle.

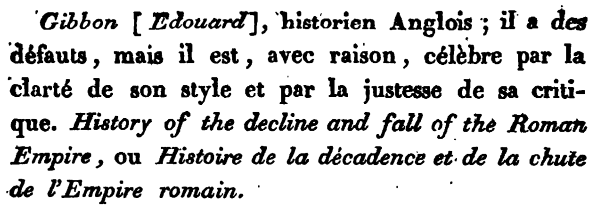
De Paw ; Recherches philosophiques sur les Américains.

Durandi [*Jaques*]. *Saggio sulla storia degli antichi popoli d'Italia*, ou *Essai sur l'histoire des anciens peuples d'Italie.*

Shaw ; Dictionnaire erse ou gallique.

Sonnerat naturaliste, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. *Voyage aux Indes-Orientales et à la Chine.*

1782. *Le Grand d'Aussy. Histoire de la vie privée des François.*



Gibbon [*Edouard*], historien Anglois ; il a des défauts, mais il est, avec raison, célèbre par la clarté de son style et par la justesse de sa critique. *History of the decline and fall of the Roman Empire*, ou *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain.*

Le Brigant, avocat, de la province de Bretagne en France. *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes.*

Laureau. Histoire de France avant Clovis.

Coquebert [*Charles*], Membre de la Société Philomathique de Paris. *Mémoires.*

Ferrand. Ancien Magistrat. *Esprit de l'histoire.*

La Tour d'Auvergne. Origines gauloises.

Mallet de Genève. Écrivain distingué, dont on a plusieurs histoires. *Histoire des Suisses.*

Barante, Préfet du département de l'Aude, puis du Léman. *Essai sur le département de l'Aude.*

Anquetil, Membre de l'Institut National de France. *Précis de l'histoire universelle.*

TABLE

GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

N. B. *Le chiffre romain indique le volume et le chiffre arabe la page.*

B.

C.

Celtibères,

D.

E.

F.

G.

H.

J.

L.

Langue

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Z.

Fin de la table des matières.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS LE TROISIEME VOLUME.

LIVRE SECOND.

Fin de la table des Chapitres du troisième volume.

ERRATA DU TROISIÈME VOLUME.

Page 210, ligne 18, quoiqu'il eût, *lisez* quoiqu'il y eût

222, lignes 1 et 2, le passer sous silence parce qu'il a été souvent contesté; *lisez* la passer sous silence parce qu'elle a été souvent contestée.

